

**Base de données des formations – orientation.ch****Directives de saisie des données de la BDF****Descriptif de la base de données – Règles de saisie****Version 4.0 – 19.03.2021**

Entre la version 3 et la version 4 des directives, les éléments qui ont été modifiés/rajoutés dans le document ont été introduits en jaune.

Contenu

Contenu	1
1. Introduction.....	10
2. Contenus de la base de données des formations.....	10
2.1. Critères: qu'est-ce qui est inclus ?	10
2.2. Types de formation: quels sont ceux qui sont inclus?.....	11
3. Types de formation et degrés d'exhaustivité	11
3.1. Types de formation.....	11
3.2. Degrés d'exhaustivité A, B ou C.....	12
3.3. Attribution des types de formation aux degrés d'exhaustivité A, B ou C et aux priorités 1, 2, 3	12
4. Priorités des saisies, responsabilités et rythme de saisie.....	13
4.1. Priorités des saisies.....	13
4.2. Responsabilité: les rédactions des cantons et rédaction séparée pour les séjours linguistiques	13
4.3. Rythme de saisie	14
4.4. Contact avec les institutions – inclusion dans la saisie des données	14
5. Institutions de formation: principes de saisie et responsabilité.....	14
5.1. Institutions sans filiales avec des formations en plusieurs langues	15
5.2. Institutions sans filiales avec des formations dans plusieurs cantons	15
5.3. Institutions avec filiales.....	15
5.4. Les formations conjointes du domaine des hautes écoles: responsabilité	16
5.5. Le CSFO centralise la création de la structure des institutions de formation des hautes écoles	17
5.5.1. Structure des hautes écoles universitaires.....	17
5.5.2. Structure des hautes écoles spécialisées	17
5.5.3. Structure des hautes écoles pédagogiques	18
6. Institutions de formation: champs et lignes directrices	19
7. Offres de formations: champs de données et règles de saisie	24
7.1. Tableau présentant tous les champs	24
7.2. Base pour la saisie des données	56
7.2.1. Comment les données sont saisies.....	56
7.2.2. Principe de saisie: 1 formation = 1 donnée	56
7.2.3. Principe de saisie: plusieurs diplômes = plusieurs données.....	57
7.2.4. Relations avec les formations du domaine des écoles supérieures: contrôle de la reconnaissance	57



7.2.5.	Relations avec les formations du domaine des hautes écoles: contrôle des institutions..	57
7.3.	Précisions sur la saisie	58
7.3.1.	Liens dans les champs texte	58
7.3.2.	Saisie des liens dans les champs Liens	59
7.4.	Règles spéciales pour la saisie des offres de formation modulaires – fiches indépendantes ou communes	59
7.4.1.	Offres modulaires	59
7.4.2.	Précision pour les fiches communes	60
8.	Base de données des formations et Swissdoc	60
8.1.	Swissdoc: principes de base	60
8.1.1.	Swissdoc sur le site swissdoc.csfo.ch	60
8.1.2.	Swissdoc dans l'Admin	64
8.2.	Pourquoi attribuer des numéros Swissdoc ?	65
8.3.	Comment attribuer des numéros Swissdoc ?	66
8.3.1.	Principes fondamentaux: relation entre les numéros Swissdoc et les types de formation de la BDF	66
8.3.2.	Principes fondamentaux: entrées Swissdoc spécifiques et thématiques	66
8.3.3.	Informations générales sur l'attribution de numéros Swissdoc spécifiques et thématiques	72
8.4.	La newsletter Swissdoc	73
8.4.1.	Un nouveau numéro Swissdoc a été saisi (= nouveauté)	74
8.4.2.	Une entrée Swissdoc a été supprimée du répertoire des formations (= suppression)	74
8.4.3.	Un numéro Swissdoc a été modifié (= modification)	75
9.	Organes pour l'assurance qualité	76
9.1.	Groupe qualité pour la BDF	76
9.2.	Superuser	76
10.	Séances régulières entre rédacteurs/trices	76
Annexe I: correspondance entre les types de formation et les diplômes		77
Annexe II: attribution des données (types de formation, diplômes et numéros Swissdoc) aux maturités professionnelles, maturités gymnasiales et écoles de culture générale		82



Informations générales sur les directives

- Pas de formulation «vous» et «nous» dans les textes (par ex., « nous vous offrons pour XY », « vous apprenez de nous XY », etc.).
- Toutes les demandes de personnes externes (par exemple, les institutions), qui proposent de saisir des **mots-clés**, qui ne sont pas conformes aux directives relatives à ce champ, peuvent toujours être transmises au SdC afin que celui-ci puisse expliquer aux personnes externes comment fonctionne la recherche BDF, en comparaison des moteurs de recherche connus et courants (notamment Google qui fonctionne différemment de la recherche BDF qui se fait, elle, par filtres).
- **Une fiche par formation** est, en principe saisie, sauf exception pour les entrées regroupées.
- **Une fiche par diplôme** est saisie. Les fiches contenant différentes modalités temporelles (à plein temps, à temps partiel, etc.) sont regroupées dans une seule et même fiche. Voir à ce propos le chapitre 7.2.2.
- **Nouvelle recherche des institutions dans la BDF:** le nombre total des formations affichées dans la recherche des institutions doit correspondre au nombre total des formations dans la recherche des formations. Pour assurer le bon fonctionnement de la recherche, il faut vérifier dans chaque cas que...
 - ...les institutions désactivées n'ont plus de formations actives attribuées. Dès qu'une institution est désactivée, il est donc essentiel que les formations soient aussi désactivées;
 - ...une institution est attribuée à toutes les formations actives.
- **Les formations des compétences de base:** les lignes directrices du CSFO et de la CIFIC envoyées en juin 2017 restent pleinement valables. Les rédactions de la BDF sont donc priées de se référer aux directives communiquées en cas d'autres informations des représentants cantonaux de la CIFIC concernant la saisie des formations de compétence de base (prévention des problèmes de cohérence dans la BDF).

Informations générales sur l'Admin

- Il faut souvent et de manière systématique, après chaque Release, vider le cache de son ordinateur > CTRL+F5 pour que les nouvelles manières de faire s'actualisent.
- Les fiches sont relues sur Internet, afin d'éviter les paragraphes saisis différemment, les petites fautes d'orthographe ou encore les fautes de frappe tel qu'indiqué dans l'exemple suivant:

Description	
	Für engagierte Berufsleute aus den Bereichen wie Human Resources Management, Personalentwicklung, Beratung, Marketing, Informatik und anderen Fachbereichen eröffnet dieser Fachausweis aussichtsreiche Perspektiven: MentorInnen begleiten in den Organisationen, in denen sie angestellt sind, Einzelpersonen in deren Arbeits- und Berufsfeld bei Lern-, Veränderungs- und Entwicklungsprozessen. Sie konzipieren und planen diese Entwicklungsprozesse, führen sie durch, moderieren Konzepte und sichern die Qualität der Veränderungs- und Entwicklungsprozesse. (Durchführung: Krebs und Partner AG – in Kooperation mit PLI, Praxis für Lösungsimpulse)

- Ceci est dû à un mauvais copier/coller qui existe entre les sites Internet et l'Admin. Pour ce faire, utilisez toujours l'éditeur *bloc-notes* avant de copier les informations dans l'Admin.
- **Tout tableau créé doit avoir l'en-tête bleue prédéfinie de l'Admin (ajouter un thème):**



- Selon les lois typologiques en vigueur, il a été décidé de toujours accentuer les majuscules (À, Ê, etc.). Si vous y pensez, faites ces modifications-là, mais ne corrigez pas exprès vos fiches en regardant chaque majuscule qu'il y aurait à accentuer!



- Dès qu'un lot de fiches est transmis à un autre rédacteur, ce dernier adapte directement le nom dans le champ « Utilisateurs/-trices responsables ». Ceci permet au Superuser et au SdC de ne pas déranger inutilement la personne qui ne s'occupe plus de la fiche.
- Si une rédaction reprend énormément de données de la rédaction précédente et qui demanderait donc beaucoup de temps pour faire la modification manuellement, le SdC peut en être informé (la modification automatique des données est désormais possible d'être faite directement par le SdC).
- Un canton responsable est à chaque fois introduit dans les fiches, sauf dans le cas des séjours linguistiques.

Rappels

- Il s'agit d'une base de données nationale. Tous les éléments doivent correspondre entre les cantons.
- Le GQ BDF a traité un échantillonnage de formations qui durait moins de 2 jours. Ces dernières ont été supprimées de la base de données.
- Les formations des hautes écoles doivent se voir attribuer une institution située le plus bas dans la hiérarchie. Il ne doit pas y avoir de formations sous l'institution grand-parent, tel que le montre l'exemple suivant:

Institutions - enfants	
ID	Institution
1869	Formation continue UNIL-EPFL
2286	Institut de hautes études en administration publique (IDHEAP)
3991	Faculté de théologie et de sciences des religions
3992	Faculté de droit, des sciences criminelles et d'administration publique
3993	Faculté des hautes études commerciales (HEC)
3994	Faculté des sciences sociales et politiques (SSP)
3995	Faculté de biologie et de médecine (FBM)
3996	Faculté des lettres
4014	Faculté des géosciences et de l'environnement (GSE)
5464	Cours intensifs de français langue étrangère
Formations	
ID	Formation
60928	Intervenant spécialisé / Intervenante spécialisée dans les enjeux de fin de vie et du deuil
Coûts de l'institution	

- Le nom du diplôme ne doit pas être intégré dans le champ « Nom » (exemple: diplômé/e, ES,

Hôtelier/ière-restaurateur/trice ES - cursus généraliste
Diplôme ES - Diplôme étranger
Vatel Switzerland

Hôtelier/ière-restaurateur/trice ES - cursus professionnel
Diplôme ES
Vatel Switzerland

etc.):

- Pour chaque filière de transition, un type de transition doit toujours être saisi.
- Il ne doit pas y avoir d'espace avant ou après un lien pour éviter que le texte ne soit collé.
Exemple à ne pas faire:
XY>BA en Architecture
- Au moindre doute concernant un numéro Swissdoc, veuillez transmettre votre demande à orientation@csfo.ch ou à swissdoc@csfo.ch.



Résumé des modifications apportées à la version 4 des directives

Remarque: Cette première partie, qui résume les changements apportés au document, vous permet d'avoir un aperçu rapide de ce qui a été modifié depuis la version 3 de 2020.

Informations générales sur les directives

- Ajout de certains points.

Informations générales sur l'Admin

- Ajout de certains points.

Chapitre 2.1. « Critères: qu'est-ce qui est inclus ? »

- Ce chapitre a été revu (ajout et suppression de certains points, adaptation de certaines formulations).

Chapitre 5

- Le chapitre 5 a été retravaillé. Une grande partie de l'organisation des responsabilités prévues dans l'ancien chapitre temporaire 5.3. « Responsabilités de la saisie des institutions et de leurs formations » aurait été difficile à mettre en œuvre. Le contenu correspondant a donc été supprimé des lignes directrices, tandis que le reste du contenu du chapitre 5.3. a été intégré au contenu existant du chapitre 5. La répartition du contenu des chapitres 5.1. à 5.5. a été modifiée par la suite. Une petite partie de l'introduction du chapitre 5 est nouvelle.

Chapitre 7.1. « Tableau présentant tous les champs »

Champ « Nom »

- Ajout en jaune: Joint Master:
 - [...].
 - Pour les Joint Master, qui sont en même temps des masters spécialisés, le nom doit être saisi de la façon suivante: XY, Joint Master, Master spécialisé.
- Ajout en jaune: Pour les *diplômes d'enseignement*, saisir le nom de la façon suivante: description du diplôme, virgule, description du diplôme d'enseignement. Exemple : Enseignement de l'art et du Design, diplôme d'enseignement pour les écoles de maturité.
- Ajout en jaune: Pour les formations de la formation initiale en école, dans lesquelles la *maturité professionnelle* est réalisée en même temps: il ne faut pas la saisir dans le nom. Exemple qui n'est donc pas correct : « Employé/e de commerce et maturité professionnelle économie » (on se doit d'avoir une égalité de traitement entre les formations, dans lesquelles la maturité professionnelle peut être faite et non qu'elle doit être faite).
- Ajouts en jaune et modification en jaune (ce qui est tracé = vieux): Orientations / domaines spécifiques / branches pour les AFP/CFC ainsi que les spécialisations pour les ES: Ceux-ci sont intégrés dans la donnée décrivant la formation AFP/CFC/ES (une seule donnée). *Aucune* mention des orientations, domaines spécifiques, branches ou spécialisations n'est intégrée dans le nom. Exception: lorsqu'il s'agit de la même institution et qu'il n'est donc pas possible de différencier deux formations, sans que la mention de l'orientation, du domaine spécifique, de la branche ou de la spécialisation dans le nom ne puisse le faire, alors il est possible de les intégrer dans le nom. Exemple:

Dessinateur / Dessinatrice - orientation génie civil
Certificat fédéral de capacité CFC - Maturité professionnelle
Centre de formation professionnelle Construction (CFPC)

Dessinateur / Dessinatrice - orientation architecture
Certificat fédéral de capacité CFC - Maturité professionnelle
Centre de formation professionnelle Construction (CFPC)

Orientations et spécialisations pour les HES/UNI:

Celles-ci sont intégrées dans la donnée décrivant le Bachelor ou le Master HES / UNI (une seule donnée). *Aucune* mention des orientations ou des spécialisations n'est intégrée dans le nom.

Exceptions:

- Bachelor of Science in Life Sciences
- Master of Science in Life Sciences
- Master of Science in Engineering

Ce Bachelor et ces deux Master sont des cas particuliers, car les orientations diffèrent sensiblement les unes des autres et appartiennent à différentes filières d'études. Par conséquent, dans ce cas-ci, il faut saisir une donnée par orientation. Les orientations sont saisies dans le nom de la façon suivante: « Engineering – orientation en technologie de la géoinformation ». D'autres



exceptions pour la saisie de formations individuelles sont parfois justifiées. Le SdC en discutera alors avec les rédactions concernées.

Orientations / domaines spécifiques / branches pour les AFP/CFC/ES/HES/UNI: pour ces cas, le but est d'avoir une seule fiche avec toutes les orientations/domaines spécifiques, etc. Exception: si une ou plusieurs spécialisations sont très différentes les unes des autres, une fiche par spécialisation peut être saisie, mais seulement si ça a un sens, c'est à dire si les spécialisations diffèrent vraiment de manière substantielle les unes des autres. Les deux formations suivantes sont deux bons exemples :

— Master of Science in Engineering

— Master of Science in Life Sciences

Où

— Informaticien / Informaticienne — orientation développement d'applications

Champ « Mots-clés »

➤ Ce chapitre a été révisé – l'ordre des sections a été ajusté et les éléments suivants ont été ajoutés/modifiés:

- **Ajout en jaune et modification en jaune (ce qui est tracé = vieux):** **Synonyme**

En principe, n'utilisez pas de synonymes. Exceptions: si une dénomination a un synonyme réel qui est également utilisé par l'institution, par exemple:

- Assistant/e socio-éducatif/ve CFC: synonyme = ASE

- Économie d'entreprise: synonymes = Business Administration / Management

Saisir les synonymes, les mots-clés ou les termes qui servent d'aide à la recherche, de sorte que l'offre de formation puisse être mieux retrouvée.

Saisir des mots-clés qui peuvent aider à la recherche, c'est à dire uniquement **des vrais synonymes du nom de l'offre de formation**, si possible des termes pertinents et ayant une signification très proche de la formation.

- **Ajout en jaune: Abréviations:** si une institution utilise une abréviation spéciale pour la dénomination de la formation, celle-ci peut être saisie dans les mots-clés (pas dans le nom). Exemple: abréviation « PMP » du Master in **Public Management and Policy**.

- **Ajout en jaune et modification en jaune (ce qui est tracé = vieux): Orientations et spécialisations HES/UNI:** En règle générale, ne saisissez pas les noms des différentes orientations ou des spécialisations dans les mots-clés. Exceptions uniquement si les utilisateurs peuvent activement rechercher les noms. Cela peut se produire dans les deux cas suivants:

- Les orientations «étrangères à la branche» relatives au Bachelor / Master.

Exemples:

- o Orientation **MAPS** (Master of Arts in Public Spheres) du MA en Arts visuels

- o Orientation **Cinéma** et orientation **Son** du BA en Arts visuels

- Les orientations sont reconnues et familières *et/ou* elles sont mises en avant par les hautes écoles.

Exemple:

- o Orientation **Jazz** du BA en Musique

Orientations / domaines spécifiques / branches pour les AFP/CFC/ES/HES/UNI:

Ne pas mettre d'orientation dans les mots-clés, sauf les cas discutés avec le service de coordination (informations qui viendront en temps voulu et voir également le champ Nom > cas spéciaux).

- **Ajout en jaune: Les formations avec un point:** Si une formation a un point dans le nom (par exemple, 10. Schuljahr, Industrie 4.0), alors l'ensemble du nom est saisi tel quel dans les mots-clés (le système de recherche interprète les points comme si ça appartenait à un numéro Swissdoc et ne trouve donc pas la formation).

Champ « Description de la branche d'études »

- **Ajout en jaune: Cas spéciaux:**

Pour les formations du Master of Science en Ingénierie:

Lead de la filière d'études parent « Sciences techniques, ingénierie ».

- **Ajout en jaune:** Pour les formations en Business Administration/Économie d'entreprise: Lead de la filière d'études « Sciences économiques » + *complément* + lien : « (...) Business Administration/Économie d'entreprise est une partie des études en économie d'entreprise au sein des sciences économiques. En savoir plus sur la filière d'études **Sciences économiques**. »

Champ « Localités »

- **Ajout en jaune (contenu de l'ancien chapitre 5.3 nouvellement intégré sous ce champ):** Lieu de formation (définition): C'est le lieu géographique où se déroule la formation et où l'enseignement est suivi. Il peut se trouver là où se situe l'institution XY ou alors là où se situe une filiale



spécifique de l'institution YZ. Le lieu de formation peut aussi se trouver à une autre adresse ou dans des locaux séparés qui n'ont pas de lien avec l'institution ou avec les filiales (indépendant de l'institution, respectivement de ses filiales).

- Ajout et modification en jaune: *Pour les séjours linguistiques*:
 - Lorsqu'un pays, qui n'est pas la Suisse, est saisi, aucune localité n'est saisie.
 - Lorsqu'un séjour linguistique se trouve dans un canton suisse, aucune localité n'est saisie. Saisir seulement le pays (Suisse).

Champ « Durée »

- Ajout en jaune: *Hautes écoles*
Des règles spécifiques provenant des institutions peuvent être mentionnées ici.

Champ « Conditions d'admission »

- Ajout en jaune (pour que l'on soit ainsi exhaustif): *Bachelor HES/UNI/HEP*:
 - 1) Information courte et générale pour les conditions d'admission directe:
 - Bachelor UNI*:
 - a) [...]
 - b) [...]
 - c) Diplôme de Bachelor d'une haute école spécialisée, d'une haute école pédagogique ou d'une haute école universitaire
- Ajout en jaune (pour que l'on soit ainsi exhaustif): *Bachelor HES*
 - a) [...]
 - b) [...]
 - c) [...]
 - d) Bachelor d'une haute école spécialisée, d'une haute école pédagogique ou d'une haute école universitaire avec une année d'expérience professionnelle dans le domaine professionnel correspondant à la filière d'études

Champ « Diplômes »

- Ajouts et modification en jaune (ce qui est tracé = vieux): Les offres de formation qui *préparent* à un diplôme reconnu par la Confédération comme les AFP/CFC, la maturité suisse gymnasiale, la maturité professionnelle, le BF ou le DF, seront attribuées aux diplômes correspondants (maturité gymnasiale, maturité professionnelle, etc.), même si l'examen pour le diplôme est « externe » et ne fait pas partie de la formation elle-même. Ceci ne s'applique pas aux formations qui décrivent seulement des modules individuels (ne pas attribuer de diplôme BF/DF ici), mais elle s'applique aux cours préparatoires complets pour un BF/DF.
- Ajout en jaune **Cas spécial**:
Les formations des formateurs/trices en entreprise, respectivement les cours professionnels (pour plus d'informations, voir *ici*): le diplôme le plus correct pour les deux manières de donner des cours (40 heures de cours / 100 heures de cours) = « Diplôme cantonal ».

Champ « Diplômes / titres – précisions »

- Ajout et modification en jaune (ce qui est tracé = vieux): Pour les formations, pour lesquelles le diplôme n'est pas décerné directement par l'institution, par exemple les offres des formations professionnelles supérieures (BF/DF) ou les cours préparatoires ou les offres du degré secondaire II, il sera noté : « Après un examen externe ». Cette phrase n'est donc pas intégrée pour les modules BF/DF.

Champ « Coûts de la formation »

- Ajouts en jaune: *Financement pour les BF/DF*
Pour les données décrivant un cours préparatoire d'un BF/DF, intégrer la phrase standard suivante: « Des contributions financières peuvent éventuellement être sollicitées. » et introduire ensuite « Plus d'informations » en mettant le lien vers la page rédactionnelle suivante : **Brevets et diplômes fédéraux BF, DF**, puis introduire le lien vers la page rédactionnelle correspondante : <https://orientation.ch/dyn/show/3880?lang=fr>.
Pour les données décrivant des modules individuels pour un cours préparatoire d'un BF/DF, cette phrase standard n'est pas saisie.

Chapitre 7.2.2. « Principe de saisie: 1 formation = 1 donnée »

- Ajouts en jaune: [...]
 - ...la formation comporte différentes orientations (inclus les orientations d'une maturité professionnelle), spécialisations (par exemple 90 et 120 crédits ECTS), domaines spécifiques, branches, etc. ou si



- ... des passerelles sont proposées pour des groupes cibles spécifiques (par exemple, les passerelles vers un Bachelor HES pour les diplômés/es d'une ES)
- [...]
- « Réalisation normale » et PiBS (Bachelor intégrant la pratique)
 - o Ajout du terme « PiBS » dans le champ « Mots-clés »
 - o Mention que la formation est également disponible sous forme de PiBS dans le champ « Description »
 - o Mention de la durée spécifique de PiBS (une année supplémentaire) dans le champ « Durée »
 - o Sélection du filtre « Bachelor intégrant la pratique (PiBS) » dans le champ « Modalités temporelles »
 - o Mention des conditions d'admission spécifiques des PiBS dans le champ « Conditions d'admission »

Remarque

En vérifiant les filières d'études (les ePerspektiven), on découvre des données qui devraient être regroupées (les formations conjointes ou des données pour des orientations individuelles ou des données en plusieurs langues). Le SdC transmet ce genre de demandes aux rédactions. Le regroupement des formations Bachelor et Master HES/HEU/HEP, dans un premier temps, et les MAS/DAS/CAS, dans un second temps, est demandé.

Exception: le Bachelor of Science in Life Science, le Master of Science in Life Science ainsi que le Master of Science in Engineering ne doivent pas être regroupés. Pour plus d'informations, voir le champ « Nom ».

Le reste des formations identiques, quelles que soient leurs priorités, n'ont pas besoin d'être regroupées.

Chapitre 7.2.3. « Principe de saisie: plusieurs diplômes = plusieurs données »

➤ Nouveau chapitre créé.

- Une seule fiche regroupée pour l'AFP et le CFC n'est pas possible, car il est question de deux diplômes distincts (voir le chapitre 7.2.2, ci-dessus). Dans ce genre de cas, il faut donc faire une fiche pour l'AFP et une autre fiche pour le CFC.
- Pour les MAS/DAS/CAS, des fiches séparées sont saisies, si ces formations sont suivies séparément: une fiche pour le CAS, une fiche pour le DAS et une fiche pour le MAS.

Chapitre 7.2.4. « Relations avec les formations du domaine des écoles supérieures: contrôle de la reconnaissance »

- Ajouts et modifications en jaune (ce qui est tracé = vieux): Une formation ES ou EPD ES est saisie comme telle lorsqu'elle est reconnue par le SEFRI ou qu'elle est en cours de reconnaissance. Le SEFRI répertorie les formations correspondantes dans la liste des professions sous les registres suivants:

1. Filières de formation ES
2. Études postdiplômes ES

Dans les deux registres, la dénomination de la profession ES peut être tapée dans le champ de recherche « Rechercher dénomination ». En cliquant sur la touche correspondante, une page détaillée s'ouvre, répertoriant les différentes institutions de formation dont le cours a déjà été reconnu ou est en cours de reconnaissance (voir la colonne « Statut »).

Les informations contenues dans les deux registres sont actualisées par le SEFRI aussitôt qu'un cours proposé par une institution de formation est en procédure de reconnaissance ou a été reconnu (actualisation dans les deux semaines suivant la décision correspondante).

Saisie des formations ES dans la BDF:

- Les cours reconnus sont saisis dans la BDF comme cours ES ou postdiplômes ES avec le contenu correspondant dans les champs « Types de formation », « Diplômes », « Diplômes / titres – précisions » et « Numéros Swissdoc ».
- Si le statut est « en procédure de reconnaissance », la formation peut être saisie dans la BDF comme formation ES / formation postdiplôme ES, en ajoutant la remarque suivante dans le champ « Diplômes / titres – précisions »: *Remarque: la filière est en procédure de reconnaissance auprès du SEFRI*.
- Si l'offre n'est pas reconnue au moment de la saisie et ne fait pas l'objet d'une procédure de reconnaissance, elle est saisie de la manière habituelle comme une offre de formation continue normale avec le type de formation, le diplôme et le numéro Swissdoc correspondants.



- Une formation ES ou EPD ES est saisie comme telle lorsqu'elle est reconnue par le SEFRI et qu'elle est introduite dans les documents suivants: **Vue d'ensemble des filières de formation ES reconnues par canton** et **Vue d'ensemble des études postdiplômes ES reconnues par canton**. La colonne « Anerkennung / Reconnaissance / Riconoscimento » fournit des informations sur le statut de la reconnaissance. Le type de formation, le diplôme, le champ Diplômes / titres – précisions ainsi que le numéro Swissdoc sont attribués à la formation ES/EPD ES.
- Si, la phrase « AKV SBFI » en jaune est introduite dans la colonne « Anerkennung / Reconnaissance / Riconoscimento » de ces documents, il est déjà possible de saisir la fiche formation comme ES, en ajoutant la remarque suivante: *Remarque: la filière est en procédure de reconnaissance ES*, dans le champ « Diplômes / titres – précisions ».
- Si la formation n'est pas en procédure de reconnaissance par le SEFRI, ni déjà reconnue, le type de formation à attribuer à ce genre de formation est: formation continue (cours ou formations longues) avec le diplôme: attestation/certificat de cours ou diplôme/certificat de l'institution.

Chapitre 8. « Base de données des formations et Swissdoc »

- Ajout en jaune: **Séjours linguistiques et filière de transition**

Si le séjour linguistique est aussi une filière de transition, il faut attribuer au moins deux numéros Swissdoc: un numéro dans les 3000 et un numéro dans les 9000.

Exemple: ID 36568:

- 3.700.3.0 Échange de jeunes
- 9.840.2.0 Séjours linguistiques (agences)
- 9.851.1.0 Allemand comme langue étrangère

Annexe I: correspondance entre les types de formation et les diplômes

- De légères modifications ont été apportées à cette première annexe.

Annexe II: attribution des données (types de formation, diplômes et numéros Swissdoc) aux maturités professionnelles, maturités gymnasiales et écoles de culture générale

- Nouvelle annexe créée pour comprendre les différentes attributions spécifiques aux types de formation du secondaire II.



1. Introduction

Le document décrit la base de données des formations d'orientation.ch pour la saisie des données que les rédacteurs/trices des cantons doivent effectuer.

- Il explique la structure de la base de données selon deux parties:
 - o Les **institutions** de formation (avec les adresses)
 - o Les **offres** de formation
- Il présente les lignes directrices générales pour l'intégration des offres de formation et des institutions.
- Il décrit les lignes directrices pour la saisie des offres de formation et des institutions pour tous les types de formation dans chacun des champs.

2. Contenus de la base de données des formations

2.1. Critères: qu'est-ce qui est inclus ?

Les formations sont intégrées selon la liste des priorités, voir le chapitre 4.1.

- Les offres de formation doivent être **accessibles à tous**
- Les institutions de formation et leurs offres de formation sont situées **en Suisse** (sauf les séjours linguistiques, dont l'institution doit avoir un siège en Suisse).
- Les formations durent au minimum 2 jours (excepté les formations pour les compétences de base). Pour 2 jours, on parle soit de 14-16 leçons ou de minimum 12 heures de cours (1 jour correspond à 7-8 leçons ou 6 heures de cours). Si les formations durent moins de 2 jours, il est possible de faire une entrée groupée (condition = même thématique donnée par une institution). Pour ce faire, voir le chapitre 7.4.2.
- Des objectifs de formation cohérents et identiques pour tous les participants sont définis pour toutes les formations.

En outre, au moins un des critères suivants doit être rempli afin qu'une formation soit saisie dans la base de données des formations:

Elles sont:

- **reconnues aux niveaux fédéral ou cantonal (AFP/CFC/BF/DF/ES) et / ou**
- **professionnalisantes**, c'est-à-dire qualifiantes pour un parcours professionnel en Suisse
 - Les formations doivent permettre de pouvoir exercer une activité professionnelle de manière plus qualifiée:
 - o l'approfondissement des connaissances professionnelles acquises ainsi que l'adéquation de la personne à une profession ou à une tâche spécifique sont prouvés (sous la forme de diplômes, de certificats de cours, etc.)
 - o elles améliorent les chances sur le marché du travail et les chances de carrière
- les offres doivent être directement en lien avec l'exercice de la profession

Les critères de saisie définis ci-dessus sont également applicables pour les offres qui s'adressent à des groupes-cibles spécifiques, comme par ex. les 50+ ou les migrants/es (par exemple, les cours d'intégration). Ces formations peuvent également être organisées par l'AI, l'ORP ou l'aide sociale, mais une inscription individuelle faite de manière indépendante doit être possible dans tous les cas (pour plus d'informations, se référer au paragraphe suivant).

Les formations suivantes ne sont pas introduites dans la BDF (la saisie de ce genre de formation dépasserait le cadre des ressources de la BDF):

- sont exclues les formations internes, réservées aux collaborateurs d'une institution.
- pas de cours individuels, resp. de cours privés donnés à domicile.
- Les cours préparatoires à la maturité professionnelle sont exclus, sauf s'ils ont lieu dans le cadre de la formation initiale en école (par exemple, dans une école de commerce).
- les formations faites exclusivement dans le cadre de l'AI, de l'ORP ou de l'aide sociale (exemple).
- les cours de candidature.
- Les formations pour le groupe cible des 65+.



- Les formations qui relèvent du **secteur des loisirs et hobbies ou du développement personnel** sont exclues. Dans la catégorie « formation de développement personnel » qui ne sont pas saisies, on comprend également:
 - o les formations qui peuvent aider au développement professionnel (exemple: estime de soi, développer son « self-leadership », gestion du stress, etc.)
 - o les formations faites durant le secondaire I (par exemple, les colonies de vacances)
 - o les cours d'appui faits pendant la formation du secondaire I
 - o les cours d'appui faits pendant la formation du secondaire II (formation professionnelle initiale et les écoles d'enseignement général)
 - o les bilans de compétences, les bilans personnels

Les cours de langues / les séjours linguistiques et les offres de compétences de base pour adultes sont introduits dans la BDF et sont gérés selon les lignes directrices définitives (pour les compétences de base, voir le chapitre 4.1.).

2.2. Types de formation: quels sont ceux qui sont inclus?

La BDF comprend les offres de formation dans les domaines suivants:

- Filières de transition (inclus les semestres de motivation)
Formations ayant lieu entre le secondaire I et le secondaire II. Pour plus d'informations, voir <https://www.orientation.ch/dyn/show/7430> et <https://www.orientation.ch/dyn/show/7469>
- Écoles de métiers
La maturité professionnelle intégrée au CFC est saisie seulement dans le cadre d'une école de métiers à plein temps et pas dans le cadre d'un apprentissage dual.
- Écoles de culture générale
- Écoles de commerce
- Écoles de maturité gymnasiale
- Maturité gymnasiale pour adultes
- Maturité professionnelle post-CFC
- Écoles préparatoires/Passerelle
Formations ayant lieu entre le secondaire II et le tertiaire. Pour plus d'informations, voir <https://www.orientation.ch/dyn/show/57188> et <https://www.orientation.ch/dyn/show/56918>
- Brevet fédéral BF, Diplôme fédéral DF
- Écoles supérieures – ES
- Hautes écoles pédagogiques – HEP (inclus MAS / DAS / CAS)
- Hautes écoles spécialisées – HES (inclus MAS / DAS / CAS)
- Hautes écoles universitaires – HEU (inclus MAS / DAS / CAS)
- Formation continue – cours
- Formation continue – formations longues (inclus MAS / DAS / CAS)
- Cours de langues / Séjours linguistiques
- Certification professionnelle pour adultes
- Certificat de l'école obligatoire pour adultes

Pour plus d'informations sur les types de formation et leur relation avec les diplômes, qui sont saisis dans la BDF, voir l'annexe I.

3. Types de formation et degrés d'exhaustivité

3.1. Types de formation

Les **types de formation** définis ci-dessus sont définis d'après leur contenu et les types de diplômes délivrés.

- Les types de formation à gérer de la même manière sont attribués au degré d'exhaustivité A, B ou C.
- Des standards seront définis pour chaque type de formation:
 - phrases standard pour contenus standard



- tableaux standard
 - exemples standard
- Outre des règles de saisie spécifiques aux degrés d'exhaustivité A, B ou C et des standards propres à chaque type de formation, certaines précisions sont valables pour les formations de tous types:
 - directives des titres
 - classement des métadonnées (systématiques)
 - catégories de textes : énumérations, tableaux, phrases courtes
 - conventions d'écriture pour les abréviations et les contenus standard

3.2. Degrés d'exhaustivité A, B ou C

Les **degrés d'exhaustivité A, B ou C** se réfèrent au degré de détail de saisie du contenu des formations. Ils sont au nombre de trois:

- **Degré d'exhaustivité élevé A**
 - Descriptif complet de la formation
 - Champs obligatoires (*obligatoire selon le système*)
 - Champs obligatoires selon les précisions détaillées dans le tableau, chap. 7.
 - Champs souhaitables (voir le tableau, chapitre 7.)
- **Degré d'exhaustivité moyen B**
 - Descriptif standard de l'offre
 - Champs obligatoires
 - Champs obligatoires selon les précisions détaillées dans le tableau, chap. 7.
- **Degré d'exhaustivité bas C**
 - Descriptif standard de l'offre
 - Champs obligatoires
 - Champs obligatoires selon les précisions détaillées dans le tableau, chap. 7.

3.3. Attribution des types de formation aux degrés d'exhaustivité A, B ou C et aux priorités 1, 2, 3

Remarque: pour des informations supplémentaires sur les priorités de saisie, voir le chapitre 4.1.

Types de formation	Degré d'exhaustivité	Priorité
Filières de transition (inclus les semestres de motivation)	B	2
Écoles de métiers	FR/IT: A DE: C	2
Écoles de culture générale	FR/IT: A DE: C	2
Écoles de commerce	FR/IT: A DE: C	2
Écoles de maturité gymnasiale	FR/IT: A DE: C	2
Maturité gymnasiale pour adultes	B	2
Maturité professionnelle post-CFC	B	2
Écoles préparatoires/Passerelle	B	2
Brevet fédéral BF, Diplôme fédéral DF	B	1
Écoles supérieures - ES	A B EPD ES	1
Hautes écoles pédagogiques – HEP (incl. MAS / DAS / CAS)	A Bachelor / B Master / B MAS/DAS/CAS	1 Bachelor / 1 Master / 2 MAS/DAS/CAS
Hautes écoles spécialisées – HES (incl. MAS / DAS / CAS)	A Bachelor / B Master / B MAS/DAS/CAS	1 Bachelor / 1 Master / 2 MAS/DAS/CAS



Types de formation	Degré d'exhaustivité	Priorité
Hautes écoles universitaires – HEU (incl. MAS / DAS / CAS)	A Bachelor / B Master / B MAS/DAS/CAS	1 (Bachelor) 1 (Master) 2 (MAS/DAS/CAS)
Formation continue – cours	C	3
Formation continue – formations longues (sauf les MAS / DAS / CAS)	C	3
Cours de langues / Séjours linguistiques	C	3
Certification professionnelle pour adultes	B	2
Certificat de l'école obligatoire pour adultes	B	2

4. Priorités des saisies, responsabilités et rythme de saisie

4.1. Priorités des saisies

Remarque: la priorité de saisie ne doit pas être confondue avec le degré d'exhaustivité A, B ou C décrit ci-dessus. En ce qui concerne l'exhaustivité et la gestion des formations, veuillez respecter les priorités de saisie suivantes (conformément aux mandats donnés aux cantons):

Priorité 1:

- o Hautes écoles (HES/HEP/HEU): bachelor, master [*bachelor: données très détaillées; master: données moyennement détaillées*]
- o Degré tertiaire B (ES, BF, DF) [ES: *données très détaillées*; BF/DF: *données moyennement détaillées*; EPD ES: *données moyennement détaillées*]

Priorité 2:

- o Filières de transition (inclus les semestres de motivation), écoles préparatoires/Passerelle [*données moyennement détaillées*]
- o Secondaire I (certificat de l'école obligatoire pour adultes) [*données moyennement détaillées*]
- o Secondaire II (écoles de métiers, écoles de culture générale, écoles de commerce, écoles de maturité gymnasiale > [*données très détaillées*] / maturité gymnasiale pour adultes, maturité professionnelle post-CFC, certification professionnelle pour adultes > [*données moyennement détaillées*])
- o MAS, DAS, CAS [*données moyennement détaillées*]

Priorité 3: *si possible, couvrir l'ensemble des offres*

- o Cours de perfectionnement, dont les cours de langues / séjours linguistiques [*données peu détaillées*]
 - Dans le cadre de la priorité 3, les formations du type de formation „Formation continue: formations longues“ sauf les MAS/DAS/CAS de priorité 2 (Numéro Swissdoc dans le domaine des 7000) sont saisies en priorité
 - Dans le cadre de la priorité 3, les formations du type de formation „Formation continue: cours“ (Numéro Swissdoc dans le domaine des 9000) sont saisies dans un second temps

Remarque sur les formations du domaine des compétences de base: le CSFO ne définit aucune priorité pour la saisie des formations des compétences de base. Le représentant de la Conférence intercantonale de la formation continue CIFIC des cantons définit la priorité de saisie avec les rédactions cantonales de la BDF. Les formations dans le domaine des compétences de base sont saisies selon le degré d'exhaustivité C [*données peu détaillées*]. (Voir le document « Directives pour les compétences de base » du 01.06.2017, envoyé aux rédactions BDF et intégré dans la [page cachée](#) du CSFO).

4.2. Responsabilité: les rédactions des cantons et rédaction séparée pour les séjours linguistiques

La responsabilité des rédactions est organisée par canton. Le standard est le suivant : chaque rédaction gère les institutions et les formations dans son canton.



Les institutions et les formations d'institutions qui sont actives dans plusieurs cantons sont gérées de manière spéciale, voir le chapitre 5.

Les institutions des séjours linguistiques doivent avoir un siège en Suisse. Les séjours linguistiques valables autant à l'étranger qu'en Suisse sont gérés par **une rédaction spécifique** (une rédaction pour la partie romande, une rédaction pour la partie Suisse alémanique et une rédaction pour le Tessin). Dans les cas où une formation est en même temps un séjour linguistique et une filière de transition, la rédaction spécifique la saisit. **Par exemple ID 33966.**

4.3. Rythme de saisie

- Chaque année, toutes les données sont vérifiées 1x et sont actualisées et de nouvelles données sont saisies selon la responsabilité et selon **les priorités définies ci-dessus**.
- Pour les données des degrés d'exhaustivité A et B (tous les types de formation sauf les formations continue (MAS/DAS/CAS exceptés) et les cours de langues/séjours linguistiques), la surveillance est faite de manière continue. Les changements qui surviennent dans les offres de formation sont mises à jour dès que possible.
- Les formations, qui ne sont plus réalisées, sont désactivées et, si nécessaire, supprimées.
- Les formations qui, selon les informations de l'institution, ne sont plus réalisées pendant un certain temps, mais qui seront à nouveau offertes à l'avenir, sont saisies de manière active et sont actualisées. Une remarque à ce propos est saisie dans le champ « Description » (cf. chapitre 7.).

4.4. Contact avec les institutions – inclusion dans la saisie des données

Les formations sont saisies selon les informations que l'institution donne pour la décrire.

Pour les formations des degrés d'exhaustivité A et B, les institutions sont si possible à contacter pour la saisie.

Pour les formations des degrés d'exhaustivité C (par ex. les offres de cours), la prise de contact avec l'institution n'est pas nécessaire. Les formations peuvent être recherchées et saisies sur la base des publications de l'institution.

5. Institutions de formation: principes de saisie et responsabilité

Les données des écoles, des hautes écoles et des institutions de formation continue seront saisies dans la partie « Institutions » de la base de données des formations. Parmi les données principales des institutions de formation figurent les adresses et quelques informations d'ordre général.

Dans le cas standard, une institution a son siège dans un seul canton. Elle ne possède pas de filiales (pas de structure de l'institution). Ses formations se déroulent à l'intérieur des frontières cantonales – soit directement là où l'institution est localisée, soit dans un autre lieu de formation situé à l'intérieur du canton. L'institution gère directement les formations sur les plans administratif, organisationnel et du personnel, dont elle est directement responsable (inscriptions, paiements, etc.).

Dans ce cas standard, le canton responsable de la saisie de l'institution et de ses formations est celui dans lequel l'institution a son siège et dans lequel les formations sont dispensées.

Le canton responsable relie la fiche institution aux fiches formations. Il s'occupe de la surveillance et saisit les nouvelles formations de l'institution. L'institution est saisie seulement 1x.

Les cas suivants s'écartent du cas standard:

- Les institutions sans filiales avec des formations en plusieurs langues
- Les institutions sans filiales avec des formations dans plusieurs cantons



- Les institutions avec filiales
- Les formations conjointes du domaine des hautes écoles

La responsabilité de ces cas particuliers ainsi que les principes de saisie sont décrites ci-dessous.

5.1. Institutions sans filiales avec des formations en plusieurs langues

Responsabilité des formations dispensées en plusieurs langues dans les *cantons bilingues* : les formations dispensées en plusieurs langues sont saisies en plusieurs langues sur une seule fiche (= 1 fiche formation). S'appliquent les priorités de saisie décrites au chapitre 4.1. (les formations présentant les degrés de priorité 1 et 2 sont principalement saisies en plusieurs langues). Les rédactions alémanique et romande de la BDF du canton bilingue saisissent leurs données dans les deux langues sur la même fiche formation. La formation est jointe une seule fois à l'institution correspondante.

Si l'*institution* offre des formations en plusieurs langues, elle est, elle aussi, saisie en plusieurs langues dans la même donnée (voir aussi la description du champ « Rédigé en [langue] » du chapitre 6. « Institutions de formation: champs et lignes directrices »).

Responsabilité des formations dispensées en plusieurs langues dans les *cantons monolingues* : si une institution sise dans un canton monolingue gère des formations en plusieurs langues (p. ex. une institution, dont le siège est à Lucerne, propose une formation dans deux langues d'enseignement – le français et l'allemand), la rédaction concernée contacte le SdC de la BDF. Ce dernier prend alors contact avec le/la Superuser¹ concerné/e de l'autre région linguistique, qui saisit dans de rares cas, dans l'autre langue, les données relatives à la formation sur la fiche formation existante.

5.2. Institutions sans filiales avec des formations dans plusieurs cantons

Il s'agit le plus souvent de petites institutions, comme par exemple l'institution **4Projects** (dont le siège est situé dans le canton d'Argovie et qui propose des formations dans les cantons de Zurich et de Berne) ou **sanu future learning SA** (dont le siège est établi dans le canton de Berne et qui propose des formations dans différents cantons de plusieurs régions linguistiques).

Institution proposant des formations en Suisse romande

Le canton dans lequel l'institution a son siège est responsable de la fiche institution et des formations dispensées sur son territoire. Si l'institution propose aussi des formations dans d'autres cantons romands, le canton gère les formations correspondantes et il les relie à la fiche institution.

Institution **en Suisse romande** dispensant des formations en allemand ou en italien dans d'autres régions linguistiques

Le canton dans lequel l'institution a son siège vérifie si cette dernière dispense aussi des formations en allemand et/ou en italien dans d'autres régions linguistiques. Si c'est le cas, la rédaction romande prend contact avec le SdC. Celui-ci contacte alors la rédaction du canton dans lequel se déroule la formation qui saisira, sur demande, la formation.

5.3. Institutions avec filiales

Les institutions peuvent être organisées selon une structure hiérarchique. C'est le cas quand une entreprise est présente dans plusieurs régions et qu'elle a des filiales qui proposent des formations. La « maison-mère » de l'entreprise du premier niveau se charge des questions économiques et juridiques resp. tout ce qui est affilié et elle dirige les filiales conformément à sa stratégie. Situées au deuxième niveau, les **filiales** sont le plus souvent éloignées du siège principal de l'entreprise. En règle générale, une filiale est une *unité organisée de façon autonome*, mais néanmoins pas indépendante d'un point de vue juridique et économique. Souvent directement responsable des offres de formation qu'elle propose, elle se charge des aspects administratifs (inscriptions, paiements, etc.).

¹ Un/e rédacteur/trice de la BDF de Suisse romande et un/e autre de Suisse alémanique officient comme Superuser. Le/la Superuser se voit confier par le SdC différentes tâches de soutien rédactionnel pour la BDF.



L'École-club Migros est un exemple typique. Son siège principal est à Zurich (« Fédération coopérative Migros, Coordination des Écoles-clubs/Centres de loisirs ») et mène 48 filiales réparties dans les trois régions linguistiques du pays. Les différentes filiales informent elles-mêmes des offres de formation (voir aussi www.ecole-club.ch/Services/Consultation-et-contact).

Les institutions qui n'ont que des filiales dans leur « propre » canton (le siège principal et toutes les filiales se trouvent dans le même canton)*, peuvent être saisies comme indiqué:

- Lors de la saisie des institutions avec des filiales, la maison-mère est saisie en tant qu'institution supérieure et les filiales individuelles en tant qu'institutions subordonnées au niveau inférieur.
- Pour les institutions supérieures, un nom et au moins une localité seront saisis. Une adresse complète sera seulement saisie ici si l'institution supérieure a une fonction (bureau d'information, bureau d'inscription).
- L'institution inférieure qui mène directement à la formation sera toujours saisie avec une adresse complète (selon le tableau, chapitre 6.).
- La structure des institutions de formation et de leurs offres doit être pertinente, c'est-à-dire que la structure réelle ne doit être reproduite que dans la mesure où cela est nécessaire pour la transmission des informations. *Exemple* : Université – Faculté, uniquement si des données utiles sont gérées à chaque niveau de la structure.
- Saisir les offres de formation de sorte que les données institutionnelles des institutions-parents soient saisies à un niveau supérieur (au niveau de l'institution) et soient ainsi à disposition pour toutes les offres de cette institution (« héritage » ; concerne quelques rubriques, voir ci-dessous les lignes directrices pour les institutions de formation sous le chapitre 6).

***Dès qu'une institution a également des filiales dans d'autres cantons, les filiales doivent encore être saisies séparément.**

5.4. Les formations conjointes du domaine des hautes écoles: responsabilité

La règle précédente concernant la responsabilité pour la saisie des formations conjointes ayant lieu dans plusieurs cantons s'applique:

Le canton responsable de la saisie d'une offre, qui appartient/se déroule à/dans plusieurs institutions de cantons différents, est celui dans lequel **l'inscription** est faite et/ou où la majorité de la formation a lieu (comparer le nombre d'heures de cours ou sinon les crédits ECTS). Les formations conjointes peuvent avoir lieu dans une région linguistique ou dans plusieurs régions linguistiques:

- La formation a lieu dans une région linguistique, dans une langue: en cas d'incertitude, les cantons concernés se concertent et définissent qui assume la responsabilité.
- La formation a lieu dans plusieurs régions linguistiques, dans plusieurs langues: les rédactions s'annoncent auprès du SdC de la BDF (prise en charge de la coordination entre les régions linguistiques).
- Lorsque la responsabilité reste incertaine, le SdC décide.

Les conditions générales suivantes s'appliquent:

- **Une formation** n'est saisie qu'une fois (= 1 fiche formation). On distingue deux cas :
 - o Une formation organisée *une seule* fois, mais en plusieurs *lieux* (p. ex. une partie dans le lieu A et une partie dans le lieu B) :
 - Saisie de tous les lieux de la formation
 - Si la formation est dispensée en plusieurs langues : saisie de l'ensemble des informations dans toutes les langues concernées (D/F/I) (de la façon la plus uniformisée possible ; en procédant si nécessaire à des adaptations en fonction des régions linguistiques)
 - o Une formation se déroulant (en entier) *aussi bien* dans le lieu A *que* dans le lieu B :
 - Saisie de tous les lieux de la formation
 - Si la formation est dispensée en plusieurs langues : saisie de l'ensemble des informations dans toutes les langues concernées (D/F/I) (de la façon la plus uniformisée possible ; en procédant si nécessaire à des adaptations en fonction des régions linguistiques)

**Exemple 1:** Bachelor en Media Engineering avec des orientations correspondantes

- *Institutions partenaires* : BFH (BE), FHGR (GR)
- *Lieux de formation* : Berne / Coire (BE / GR)
- *Forme* : la formation se déroule en entier aussi bien à Berne qu'à Coire.
- *Langue d'enseignement* : allemand
- *Inscription* : FHGR
- *Responsabilité* : canton GR (l'inscription s'opère à la FHGR)
- → La rédaction du canton des Grisons saisit les deux lieux de formation et relie la formation aux deux institutions.

Exemple 2: CAS en Économie de la santé et évaluation économique de la santé

- *Institutions partenaires* : Université de Bâle, Berne, Zurich
- *Lieux de formation* : Bâle / Berne / Zurich (3 modules à Zurich, 2 modules à Bâle, 1 module à Berne)
- *Forme* : une formation implantée mais avec plusieurs lieux de formation (modules organisés alternativement à Bâle, Berne ou Zurich)
- *Langue d'enseignement* : allemand
- *Inscription* : Sur le site Internet de **l'organe responsable pour la formation continue en santé publique** (Faculté de médecine des Universités de Bâle, Berne et Zurich)
- *Responsabilité* : Zurich (les trois Uni étant coresponsables de l'inscription, c'est le canton dans lequel se déroule la majeure partie de la formation qui est le responsable de la formation)
- → La rédaction du canton de Zurich saisit tous les lieux de formation et relie la formation à toutes les institutions.

5.5. Le CSFO centralise la création de la structure des institutions de formation des hautes écoles

Afin de fournir un outil de requête internet solide, le CSFO centralise la création de la structure des hautes écoles.

Les rédactions des cantons doivent impérativement attribuer les offres de formation **des hautes écoles** à l'une des hautes écoles, ou institution partenaire ou faculté déjà existantes. S'il manque une institution ou une faculté, les rédactions s'adressent au SdC du CSFO (**orientation@csfo.ch**), qui se charge de l'introduire.

5.5.1. Structure des hautes écoles universitaires

Une institution spéciale pour la formation continue sera établie au même niveau des facultés des HEU. Cette institution regroupe toutes les formations continues des HEU. Cela correspond en grande partie à la réalité, comme la plupart des HEU ont un bureau de coordination correspondant.

- Université
 - o Faculté 1
 - Branche 1.1
 - Branche 1.2
 - o Faculté 2
 - Branche 2.1
 - Branche 2.2
 - o Institution de formation continue
 - MAS
 - DAS
 - CAS

5.5.2. Structure des hautes écoles spécialisées

Les formations continues seront directement rattachées avec les cours de BA et MA aux filiales, auxquelles elles appartiennent.

La structure suivante sera établie pour les HES :



- HES-SO (Organisation supérieure)
 - M (offre qui est directement proposée par la HES-SO)
 - Filiale 0.1 HES-SO – HEMU
 - B
 - M
 - Formation continue : formations longues (MAS, DAS, CAS)
 - Filiale 0.2 HES-SO – EESP
 - B
 - M
 - Formation continue : formations longues (MAS, DAS, CAS)
- o École cantonale 1: HES-SO GE
 - Filiale 1.1 HES-SO GE – Hepia
 - B
 - M
 - Formation continue : formations longues (MAS, DAS, CAS)
- o École cantonale 2: HES-SO Valais
 - Département 2.1 Haute école de travail social
 - B
 - M
 - Formation continue : formations longues (MAS, DAS, CAS)
 - Formation continue : cours
- o Etc.

5.5.3. Structure des hautes écoles pédagogiques

Comme modèle de base, voici deux variantes pour toutes les HEP – en fonction de la structure des HEP :

- V1: HEP
 - o Enseignement primaire
 - Formation 1 B
 - Formation 2 M
 - o Sec I
 - o Sec II
 - o Formation continue (Institution de la HEP pour toutes les FC)
 - MAS
 - DAS
 - CAS
- V2: HEP
 - B
 - M
 - MAS
 - DAS
 - CAS



6. Institutions de formation: champs et lignes directrices

Le tableau ci-dessous présente la structure des données pour les **institutions de formation** de la BDF :

- 1^{ère} colonne : liste des champs relatifs aux institutions de formation;
- Dans la colonne « Règles – institutions »: remarques sur les directives de saisie;
- Dans la colonne « Remarques »: précisions sur les directives de saisie.

Bleu = **champs obligatoires** qui doivent être remplis dans le système afin que les données puissent être enregistrées.

X = champ obligatoire

Facultatif = champ possible

Champ	Règles - institutions	Remarques
Tab 1: Contenus		
Généralités		
Rédigé en (Langue)	Cocher la case correspondant à la langue dans laquelle l'institution de formation sera saisie. <i>Cas normal :</i> L'institution est saisie en principe uniquement dans la langue dans laquelle elle se situe (l'institution se situe en Romandie > elle est saisie en FR). <i>Institutions plurilingues (D / F / I) :</i> 2 cas possibles: 1) <i>Formations</i> dans plusieurs langues / informations sur les formations dans plusieurs langues (exemple : IFFP) : L'institution est saisie en plusieurs langues dans la même donnée : les rédactions responsables se mettent d'accord pour que chaque institution offrant des formations en FR/IT/DE fasse l'objet d'une saisie dans chacune des langues (FR, IT et DE). Détails, voir le chapitre 5. sur les institutions. 2) <i>Formations</i> dans une langue / informations sur les formations dans plusieurs langues: L'institution <i>n'est pas</i> saisie dans plusieurs langues. Exemple : l'institution « Yalea » a son siège en Suisse alémanique et aucune filiale en Suisse romande. Il n'y a aucune formation en français mais les informations sur les formations sont proposées en français. L'institution <i>n'est pas</i> saisie dans plusieurs langues.	X
Statut	Activer/désactiver l'institution de formation. Une institution de formation est désactivée si elle ne propose plus aucune formation, mais les données doivent être conservées pour une saisie ultérieure. Si les données d'une institution de formation ne sont plus actuelles, mais qu'elles continuent à exister et que l'institution continue à dispenser des formations, l'institution <i>ne doit pas être désactivée mais actualisée 1x/année</i>.	X
Nom	Saisir le nom officiel de l'institution de formation. Pour les institutions de formation qui sont des filiales d'institutions de formation, indiquer le nom exact de la filiale, pas le nom de l'institution supérieure. Ceci est nécessaire pour la recherche et l'affichage sur Internet. Abréviations : En allemand, les abréviations des noms d'institutions sont indiqués dans le texte sans parenthèses après le nom écrit en toutes lettres : - Berner Fachhochschule BFH - Fachhochschule Nordwestschweiz FHNW - Eidgenössische Technische Hochschule ETH En français et en italien, les abréviations des noms d'institutions sont placées entre parenthèses après le nom écrit en toutes lettres : - École polytechnique fédérale (EPF) - École cantonale d'art de Lausanne (ECAL) Pour les institutions dont l'abréviation a « remplacé » le nom, seule l'abréviation est utilisée : CFF, ABB. En cas de doute, rédiger le nom en toutes lettres.	X <i>Sur Internet : le nom de l'institution de formation avec l'adresse et les liens apparaissent dans la colonne de droite pour chaque offre de formation concernée.</i>



Champ	Règles - institutions	Remarques
	Pas d'indication de la localité dans le nom sauf exception Le nom de l'institution est en principe saisi sans la localité, puisque la localité est affichée dans le champ „Localité“. Exceptions : - Pour les noms des institutions qui se nomment de manière identique (École de culture générale, École club Migros, etc.) Dans ces cas, la localité est ajoutée pour distinguer les noms identiques. - École de culture générale Berne - École club Migros Lausanne - École préprofessionnelle (EPP) Sion - École préprofessionnelle (EPP) St-Maurice Règles pour les noms des institutions avec des filiales Pour les institutions à trois niveaux de parenté, ne reprendre que le nom de l'institution parent dans le champ « Complément de nom 1 » (pour les parents, mentionner les grands-parents ; pour les enfants, mentionner les parents, mais pas les grands-parents) : Exemple général: la HES-SO a trois niveaux - Grand-parent : HES-SO Saisir uniquement le nom HES-SO, sans aucun ajout - Parent : HES-SO Fribourg (filiale de la HES-SO) Saisir le nom de la filiale : HES-SO Fribourg Dans le champ Complément de nom 1, saisir le nom du grand-parent : HES-SO - Enfant : Haute école d'ingénierie et d'architecture de Fribourg (fait partie de la HES-SO Fribourg) Saisir le nom : Haute école d'ingénierie et d'architecture de Fribourg Complément de nom 1 : HES-SO Fribourg (institution parent) Complément de nom 2 : laisser vide (ne pas saisir le nom de l'institution grand-parent, l'attribution à l'institution étant suffisamment claire avec le complément de nom 1). Si nécessaire, pour bien identifier l'institution, il est possible de mettre ce complément de nom 2. Exemple pour une institution à trois niveaux Institut de formation continue Haute école pédagogique Haute école spécialisée du nord-ouest de la Suisse (si nécessaire)	
Mots-clés	Pour la recherche BDF d'institutions de formation, il existe la possibilité de saisir des mots-clés pour faciliter la recherche. Le cas échéant, saisir les autres dénominations usuelles de l'institution concernée, pour autant qu'il y en ait. <i>Exemple</i> l'ancienne dénomination de l'école: HSG pour l'Université de St-Gall (Universität St. Gallen)	Facultatif
Institution - parent	Attribuer l'école à l'institution de niveau supérieur s'il y en a une. Lignes directrices pour la structure de l'institution de formation : voir ci-dessus.	Facultatif X : champ obligatoire si l'institution est représentée comme une partie de la structure hiérarchisée. <i>Affichage Internet : les institutions supérieures sont indiquées dans la colonne de droite.</i> Précision : Dans le domaine HE, les attributions sont élaborées par le SdC. Les filières doivent être rattachées à l'une de ces hautes écoles.
Institutions - enfants	Attribuer l'école à l'institution de niveau inférieur (enfant). Lignes directrices pour la structure de l'institution de formation : voir ci-dessus.	Facultatif X : champ obligatoire si l'institution est représentée comme une partie



Champ	Règles - institutions	Remarques
		de la structure hiérarchisée.
Formations	Des formations peuvent être attribuées aux institutions de formation (et inversement).	X
Coûts de l'institution	Saisir les coûts qui sont identiques pour toutes les offres des institutions de formation concernées. Le détail des coûts de l'offre est saisi au niveau de l'offre de formation. Pour les hautes écoles universitaires « un département de formation continue » pourra éventuellement être créé. Le coût pour les études du BA et du MA ne seront plus correctement « hérités ». Ils devront être ensuite ressaisis au niveau « facultés » ou « formations ». Pour les hautes écoles spécialisées, en principe, pas de « Département formation continue ». Les coûts doivent donc être saisis dans les offres de formation ou au niveau de la filiale (faire attention à l'« héritage »).	Facultatif <i>Sur Internet:</i> Les coûts sont affichés dans le contenu de l'offre de formation (hérité) – exception pour les formations conjointes
Contact		
Complément de nom 1	Le nom de l'institution de formation est saisi dans le champ « Nom ». Si nécessaire, il est possible d'ajouter un élément (deuxième ligne) au nom de l'institution (première ligne). <i>Exemple :</i> Nom de l'institution : Institut de formation continue Complément de nom 1 : Haute école pédagogique Complément de nom 2 : Haute école spécialisée du nord-ouest de la Suisse (si nécessaire) Remarque : Les détails de l'adresse doivent avant tout être saisis, s'ils sont significatifs et importants pour les offres et pour la prise de contact.	Facultatif
Complément de nom 2	Autre complément de nom à l'adresse: <i>Exemple :</i> Nom de l'institution : Institut de formation continue Complément de nom 1 : Haute école pédagogique Complément de nom 2 : Haute école spécialisée du nord-ouest de la Suisse (si nécessaire)	Facultatif
À l'attention de	Nom de la personne de contact de l'institution de formation qui personnalise l'adresse de base.	Facultatif
Complément d'adresse 1	Précision sur l'adresse.	Facultatif
Complément d'adresse 2	Précision sur l'adresse.	Facultatif
Case postale (texte)	Case postale (le cas échéant).	Facultatif
Numéro de la case postale	N'indiquer que le numéro.	Facultatif
Rue/No.	Saisir le nom de la rue et le numéro. Rue + nom de la rue + no de la rue (abr: Ch. / Av. / Rte. / Bd. / Pl.)	X
Pays	Les institutions doivent être localisées en Suisse: valeur standard: Suisse Une adresse étrangère n'est normalement pas saisie, y compris si une collaboration a lieu avec une institution à l'étranger: cette adresse n'est donc pas saisie. Exception EPFL Middle East: si une filiale de l'institution se trouve à l'étranger, l'adresse est saisie.	X
NPA lieu (canton)	Indiquer le NPA, la localité, le code de l'office postal dans le cas d'une CP (3000 Berne 8). Règle générale : toujours saisir au moins la localité ; ne saisir la rue et les données de contact que si l'institution a aussi ses propres offres, resp. un service d'organisation (bureau d'information, bureau d'inscription).	X
Téléphone	Saisir le numéro de téléphone au format international : +41 (0)21 345 67 89	Facultatif
Mobile	Saisir le numéro de téléphone portable au format international : +41 (0)79 345 67 89	Facultatif
E-Mail	Si l'institution de formation dispose d'un courriel de contact neutre, l'indiquer.	Facultatif
URL	Indiquer le site web de l'institution de formation.	X



Champ	Règles - institutions	Remarques
	Il s'agit du complément d'information le plus important. Ne jamais omettre de saisir cet élément. L'adresse au-dessus peut rester très concise.	
Informations		
Renseignements / contact	Données complémentaires de contact et d'information d'adresse. Même saisie que pour le champ renseignements / contact > formations, si utile. Si possible mettre une adresse impersonnelle (qui est permanente). L'adresse doit être nommée avec le mail impersonnel et le No de tél. Si on donne le nom d'une personne, mettre également sa fonction: Par ex. F. Bernasconi, conseiller aux études. Format de l'adresse : Impersonnelle: (adresse), tél, e-mail Personnelle: nom, fonction, tél, e-mail	Facultatif Exception : les conseils aux études au niveau université sont saisis ici. <i>Sur Internet: ces données sont affichées dans le contenu de l'offre de formation (hérité) – exception pour les formations conjointes</i>
Tab 2 Contenu 2		
Généralités		
Lien page rédactionnelle	Les hautes écoles suisses (HES, HEP, UNI) sont décrites sur les pages rédactionnelles. Le SdC du CSFO insère ici le lien vers ces pages rédactionnelles. Les contenus de ces pages rédactionnelles sont en ligne sous: HES: https://orientation.ch/Dyn/Show/4654?lang=fr HEP: https://orientation.ch/Dyn/Show/5045?lang=fr UNI: https://orientation.ch/Dyn/Show/5435?lang=fr Les contenus (textes et liens) qui sont déjà rédigés sur les pages rédactionnelles ne doivent pas être repris dans les informations des institutions de la BDF. Les données de la BDF doivent être complémentaires à celles qui existent sur les pages rédactionnelles.	X Seulement pour les institutions des hautes écoles <i>Sur Internet : affiché sous l'adresse de l'institution de formation, dans la colonne de droite</i>
Labels institution	Possibilité d'insérer ici les labels de qualité de l'institution de formation.	Facultatif <i>Sur Internet : affiché dans la colonne de droite dans la box de l'institution de formation</i>
Description		
Description	<i>Ces descriptions ont été supprimées et ne seront pas poursuivies (anciennement, elles étaient utilisées pour les institutions des séjours linguistiques).</i>	Ne pas utiliser
Informations		
Remarques	Champ pour des informations complémentaires sur l'institution de formation, si nécessaire. Si l'institution de formation organise une séance d'information pour toutes ses offres de formation, insérer ici le lien vers cette manifestation (ou « Journée portes ouvertes »), accompagné de l'indication standard : journée d'information / journée portes ouvertes : https://heig-vd.ch/formations/seances-information Exception : les informations pour les hautes écoles sont saisies sur les pages rédactionnelles séparées. Exemple: L'école propose des programmes spéciaux pour sportifs et d'autres programmes spéciaux, programmes d'échanges.	Facultatif <i>Sur Internet: ces données identiques sont affichées dans le contenu de l'offre de formation (héritage) – exception pour les formations conjointes</i>
Tab 3 Relations		
Swissdoc		
Numéros Swissdoc	Les institutions de formation ne sont pas classifiées par numéro Swissdoc.	Pas de saisie
Tab 4 Infos		
Responsabilités		



Champ	Règles - institutions	Remarques
<i>Descriptif analogue à celui des formations</i>		Descriptif analogue à celui des formations
Fin de la page		
Remarques internes	Ce champ peut être utilisé pour des remarques internes des rédacteurs ou du SdC.	Facultatif



7. Offres de formations: champs de données et règles de saisie

7.1. Tableau présentant tous les champs

Les tableaux suivants expliquent les règles de saisie pour les **offres de formation** de la base de données des formations.

Les données servant d'exemple se trouvent dans la recherche avancée dans l'Admin:

- Recherche avancée > Champ "Remarques internes"
- contient
- le mot à chercher „Template“

Bleu = champs obligatoires qui doivent être remplis dans le système afin que les données puissent être enregistrées.

Précisions sur l'adaptation des degrés d'exhaustivité détaillés A, standard B et réduits C:

- X = champ obligatoire: il faut saisir du contenu
- Facultatif = champ possible: le contenu peut être saisi, le cas échéant
- -- = aucune saisie

Règles pour les champs des offres de formation de la BDF	A – détaillées	B – standard	C – réduites	Spécificités pour les types de formations
Contenus				
Généralités				
Rédigé en (Langue) Cocher la langue dans laquelle est saisie l'offre. <i>Formations des hautes écoles:</i> Si la même formation est proposée dans plusieurs langues (FR, DE ou IT), saisir les contenus de toutes les langues dans la même fiche: - lorsqu'il est question d'une offre à proprement parler bilingue (par exemple, avec le diplôme « bilingue », respectivement si l'offre est vraiment déclarée comme bilingue). - lorsqu'une formation peut être faite dans les deux langues, mais pas de manière bilingue. Si l'information est donnée en FR sur le site d'une institution mais que la formation n'est donnée qu'en DE ou en IT, elle est seulement saisie en DE ou en IT (cf. voir chap. 6. > Rédigé en (Langue) > point 2).	X	X	X	Tous les types de formation <i>Pour les séjours linguistiques</i> Dans le cas des séjours linguistiques, les offres identiques sont saisies en deux langues dans une seule fiche/un seul ID si elles sont proposées par une seule institution de formation bilingue dans les deux régions linguistiques. <i>Affichage sur Internet:</i> L'offre est affichée en français dans le moteur de recherche FR et en allemand dans le moteur de recherche DE.



Règles pour les champs des offres de formation de la BDF	A – détaillées	B – standard	C – réduites	Spécificités pour les types de formations
Pour les formations en langue étrangère (DE, IT: aussi bilingue) à l'intérieur d'un canton romand ou bilingue: voir le chap. 5. Les formations en anglais, pour lesquelles les informations sur le site Internet de l'institution sont disponibles exclusivement en anglais, ne sont pas traduites dans la langue du canton qui saisit, resp. de l'institution saisie (D / F / I). À la place, les informations en anglais sont placées dans les champs de la langue du canton qui saisit, resp. de l'institution saisie (en anglais). Exemples : - Les études en anglais de l'uni de Berne : le contenu est saisi en anglais dans les champs allemands (« rédigé en DE »). - Les études en anglais de l'Uni de Lausanne: le contenu est saisi en anglais dans les champs français (« rédigé en FR »). - Pour l'uni de Fribourg qui est bilingue, la formation en anglais sera saisie aussi bien dans les champs allemands que dans les champs français. Lorsque la formation existe en FR, en DE et en anglais et si les informations existent en FR et en DE sur le site de l'institution, elle est saisie en FR dans la partie FR et en DE dans la partie DE. En anglais, elle n'est donc pas du tout saisie.				
Statut Activer/désactiver l'offre. Une offre est désactivée si elle n'est plus valable, mais les données doivent être conservées, p. ex. pour un usage ultérieur. Une formation <i>n'est pas</i> désactivée lorsque le contenu de la fiche n'est plus actuel mais elle doit être retravaillée. Quand l'institution de formation le demande, les données sont désactivées (<i>exemple</i> : parce qu'elle n'est pas sûre d'offrir la formation). Si une offre de formation est offerte durant un laps de temps de par ex. 3 ans, celle-ci reste néanmoins active. Dans le champ Description, une précision correspondante sera faite. Formations des hautes écoles BA et MA HES/HEP/HEU (sauf les MAS/DAS/CAS): quand une formation du domaine des hautes écoles est créée, inactive ou est supprimée, le SdC doit être informé (orientation@csfo.ch): en donnant le titre de la fiche, le nom de la haute école et le nom du diplôme correspondant, car des liens sur les filières d'études sont saisis. (Pour plus d'informations concernant la transmission des mails, voir le champ « Description »)	X	X	X	Tous les types de formation
Nom	X	X	X	Tous les types de formation



Règles pour les champs des offres de formation de la BDF	A – détaillées	B – standard	C – réduites	Spécificités pour les types de formations
Règles générales sur la dénomination des noms Saisir le nom officiel de la formation. Le nom uniquement doit être saisi, sans contenus complémentaires comme la durée, etc. (voir les exceptions ci-dessous) Le nom doit commencer par un terme pertinent pour que la formation puisse être retrouvée facilement par ordre alphabétique ; si cela implique une inversion dans la formulation du nom officiel de la formation, recourir à la virgule pour le signaler. <i>Exemple : si la formation s'appelle « Introduction au training autogène », saisir : « Training autogène, Introduction ».</i> Le nom ne doit pas avoir de « guillemets ». Les parenthèses sont introduites dans le nom pour donner une précision, mais seulement lorsque c'est nécessaire. Généralement, ce sont des éléments importants qui sont introduits entre parenthèses (cf. voir les exemples listés ci-après). Pour l'affichage en ligne, le nom de la formation est automatiquement accompagné du nom du diplôme. Cela vaut pour tous les types de formation. Affichage dans la liste de résultats sur trois lignes: <i>Nom de la formation</i> <i>Diplôme</i> <i>Institution de formation</i> <i>Précisions pour la saisie du nom de la formation</i> Pour pouvoir facilement retrouver une formation, il est essentiel qu'elle ait été nommée correctement. Quelques questions pour tester la qualité d'un titre : - Comment le nom de la formation apparaît-il sur orientation.ch ? - Le nom est-il compréhensible ? - Le nom apparaît-il aux endroits attendus (par ex. dans les listes alphabétiques) ? - Les offres comparables portent-elles des noms comparables ? Important: faire attention à ce qu'il n'y ait aucun espace avant la première lettre du nom : sinon la formation ne s'affichera pas correctement dans la liste de résultats sur or.ch. Cas spéciaux <i>Introduction du nom du diplôme</i> : Ne pas indiquer le nom du diplôme, sauf si le nom de la formation et du diplôme sont identiques. Exemple : Certificat de culture générale, maturité spécialisée, maturité gymnasiale, etc. <i>Pour les formations avec les diplômes AFP, CFC, BF, DF et ES:</i>				<i>Type : cours de langues</i> Éléments du nom se composent ainsi : - Langue [obligatoire] : <i>anglais</i> - Niveau (si possible) : <i>niveau A1 – C2 / ou : tous niveaux / ou : niveau débutant</i> - Groupes-cibles, si le cours de langue est destiné à des groupes très spécifiques : p. ex. <i>cours de langue business, 50+, etc.</i> - Exemple : espagnol – divers cours A1, A2, B1, B2 <i>Type : séjours linguistiques</i> Éléments du nom se composent ainsi : - Langue [obligatoire] : <i>anglais</i> - Pays [obligatoire seulement si à l'étranger] : <i>Australie</i> - Niveau (si possible): <i>niveau A1 – C2 / ou : tous niveaux / ou : niveau débutant</i> - Groupes-cibles, si le séjour linguistique est destiné à des groupes très spécifiques : p. ex. <i>Au pair, séjours linguistiques pour adultes, séjours linguistiques pour juniors, 50+, etc.</i> - Exemple : anglais – Australie – tous niveaux – anglais commercial



Règles pour les champs des offres de formation de la BDF	A – détaillées	B – standard	C – réduites	Spécificités pour les types de formations
- Inscrire le nom de la profession (<i>profession reconnue/protégée par la Confédération</i>) comme titre <u>sans</u> le nom du diplôme (le diplôme est automatiquement ajouté à l'affichage): - Exemple pour les DF > Thérapeute complémentaire (sans l'ajout de dipl. ou diplômé/e) - Exemple pour les ES > Économiste (sans l'ajout de dipl. ou diplômé/e) - Si le nom attribué par l'institution ne correspond pas à la profession reconnue, ce nom peut être saisi dans les mots-clés (Exemple: formateur/formatrice BF est souvent nommé formateur/formatrice d'adultes BF). - Lors de changements de titre <u>édités</u> d'une profession, le nouveau titre est saisi pour les formations correspondantes, même si l'institution propose encore la formation avec l'ancien titre. L'ancien titre est introduit dans les mots-clés. <i>Maturités gymnasiales : on ne mentionne pas s'il s'agit d'une offre de formation avec maturité gymnasiale « interne » ou avec des examens externes.</i> <i>Master spécialisé:</i> les bachelor et master ne sont pas saisis dans le nom. Exception : <i>Master spécialisé.</i> Exemple : Sciences et technologies de l'apprentissage et de la formation, Master spécialisé <i>Joint Master:</i> - l'indiquer dans le titre lorsqu'il est question d'un master conjoint. Exemple: Didactique des arts, Joint Master. - Pour les Joint Master, qui sont en même temps des masters spécialisés, le nom doit être saisi de la façon suivante: XY, Joint Master, Master spécialisé. Pour les <u>diplômes d'enseignement</u>, saisir le nom de la façon suivante: description du diplôme, virgule, description du diplôme d'enseignement. Exemple : Enseignement de l'art et du Design, diplôme d'enseignement pour les écoles de maturité. <i>Diplômes spéciaux :</i> les diplômes spéciaux peuvent être saisis dans le nom mais seulement s'ils ne sont pas identiques aux diplômes standard selon la liste des diplômes de l'Admin ou s'ils sont devenus le nom de la formation elle-même, comme par exemple MBA. Exemple : - Diplôme d'une association (l'association sera saisie avec l'abréviation : « Certificat CRS » et non pas « Certificat Croix-rouge suisse ») - Pour les MBA, le diplôme « MBA » ou « EMBA » doit être introduit dans le nom. Ces termes représentent une partie des noms de l'offre : (ex. Business Administration, orientation Public Management, (EMBA ou (MBA))				



Règles pour les champs des offres de formation de la BDF	A – détaillées	B – standard	C – réduites	Spécificités pour les types de formations
Pour les formations de la formation initiale en école, dans lesquelles la maturité professionnelle est réalisée en même temps: il ne faut pas la saisir dans le nom. Exemple qui n'est donc pas correct : « Employé/e de commerce et maturité professionnelle économie » (on se doit d'avoir une égalité de traitement entre les formations, dans lesquelles la maturité professionnelle peut être faite et non qu'elle doit être faite). Noms en anglais pour les formations HES/HEP/HEU: - Si l'institution communique le nom d'une formation exclusivement en anglais, alors ce terme en anglais est utilisé comme le nom de la formation (indépendamment de la langue d'enseignement). La traduction (dans la langue de l'institution) sera écrite comme aide à la recherche dans les mots-clés et pas dans le nom. Comme aide à la recherche, le domaine d'études/la filière d'études est également saisi comme mot-clé. Exemple: nom de la formation en anglais = Leisure Management. Titre = Leisure Management, mot-clé 1) Management des loisirs (traduction de Swissdoc), 2) Tourisme (nom de la filière d'études; voir le chapitre 8. Swissdoc) - Si les noms d'une formation sont communiqués en EN, MAIS aussi en DE et/ou en FR et/ou en IT, indépendamment de la langue d'enseignement, les noms dans les deux langues sont toujours saisis avec un slash «/», en mettant d'abord le terme en EN, puis dans un second temps le terme traduit en DE/FR/IT: Business Information Technology / Informatique économique. Exception avec la saisie des localités pour des formations données par des institutions avec plus de 3 niveaux (ex. HES-SO): si l'offre de formation ne peut pas être clairement identifiée parce que le nom de la formation, du diplôme et de l'institution (les filiales) sont identiques avec d'autres offres, la localité doit alors être saisie. Certification professionnelle pour adultes • <u>Formation professionnelle initiale raccourcie</u> Exemple: Assistant socio-éducatif/Assistante socio-éducative – CFC pour adultes (formation raccourcie) • <u>Formation de rattrapage art. 31: formation complémentaire dans le cadre de la procédure de validation</u> Description de la profession + CFC pour adultes + entre parenthèses « formation de rattrapage art. 31 OFPr »: Exemple: Opérateur/Opératrice de machines automatisées – CFC pour adultes (formation de rattrapage art. 31 OFPr) • <u>Formation de rattrapage art. 32: préparation à la procédure de qualification</u> Description de la profession + CFC pour adultes + entre parenthèses « formation de rattrapage art. 32 OFPr »:				



Règles pour les champs des offres de formation de la BDF	A – détaillées	B – standard	C – réduites	Spécificités pour les types de formations
<i>Exemple:</i> Opérateur/Opératrice de machines automatisées – CFC pour adultes (formation de rattrapage art. 32 OFPr) • <u>Formation de rattrapage art. 31 ou 32: formation générale (Préparation à l'examen final ou dans le cadre de la procédure de validation)</u> a) Nom de la formation + entre parenthèses « formation de rattrapage art. 31 OFPr » <i>Exemple:</i> Formation générale (formation de rattrapage art. 31 OFPr) b) Nom de la formation + entre parenthèses « formation de rattrapage art. 32 OFPr » <i>Exemple:</i> Formation générale (formation de rattrapage art. 32 OFPr) Pour plus d'informations sur la certification professionnelle pour adultes, voir orientation.ch > BDF > Certification professionnelle pour adultes > Vue d'ensemble <i>Répertoire la durée ; à plein temps/à temps partiel (en règle générale, ne pas saisir ceci dans le nom):</i> Les offres à temps partiel/à temps plein doivent être saisies ensemble dans une donnée (durée raccourcie et durée normale dans une donnée; modalité à plein temps ou à temps partiel). Exception : les écoles de métiers et de commerce (les formations peuvent fondamentalement différer si elles sont à temps partiel ou à temps plein). Exemple: Automaticien / Automaticienne en 3 ans Automaticien / Automaticienne en 4 ans Automaticien / Automaticienne, formation accélérée <i>Masculin/féminin (règle en FR et en IT):</i> Agent / Agente de propreté Assistant spécialisé / Assistante spécialisée en soins de longue durée et accompagnement Orientations / domaines spécifiques / branches pour les AFP/CFC ainsi que les spécialisations pour les ES: Ceux-ci sont intégrés dans la donnée décrivant la formation AFP/CFC/ES (une seule donnée). <i>Aucune</i> mention des orientations, domaines spécifiques, branches ou spécialisations n'est intégrée dans le nom. Exception: lorsqu'il s'agit de la même institution et qu'il n'est donc pas possible de différencier deux formations, sans que la mention de l'orientation, du domaine spécifique, de la branche ou de la spécialisation dans le nom ne puisse le faire, alors il est possible de les intégrer dans le nom. Exemple: Dessinateur / Dessinatrice - orientation génie civil Certificat fédéral de capacité CFC - Maturité professionnelle Centre de formation professionnelle Construction (CFPC)				



Règles pour les champs des offres de formation de la BDF	A – détaillées	B – standard	C – réduites	Spécificités pour les types de formations
Dessinateur / Dessinatrice - orientation architecture Certificat fédéral de capacité CFC - Maturité professionnelle Centre de formation professionnelle Construction (CFPC) Orientations et spécialisations pour les HES/UNI: Celles-ci sont intégrées dans la donnée décrivant le Bachelor ou le Master HES / UNI (une seule donnée). <i>Aucune</i> mention des orientations ou des spécialisations n'est intégrée dans le nom. Exceptions: - Bachelor of Science in Life Sciences - Master of Science in Life Sciences - Master of Science in Engineering Ce Bachelor et ces deux Master sont des cas particuliers, car les orientations diffèrent sensiblement les unes des autres et appartiennent à différentes filières d'études. Par conséquent, dans ce cas-ci, il faut saisir une donnée par orientation. Les orientations sont saisies dans le nom de la façon suivante: « Engineering – orientation en technologie de la géoinformation ». D'autres exceptions pour la saisie de formations individuelles sont parfois justifiées. Le SdC en discutera alors avec les rédactions concernées. Branche secondaire: pour les formations qui sont seulement des branches secondaires, le préciser dans le champ Nom. Exemple : « Allemand comme langue étrangère, branche secondaire » (Ne pas écrire branche complémentaire. Voir, à ce propos, le champ « Mots-clés »). Les écoles privées: les noms des filières de transition et des offres des écoles de métiers, des écoles de commerce et des maturités gymnasiales, du degré secondaire II et resp. de la transition entre le degré sec. I et le sec. II, qui sont gérées par des institutions privées, sont saisies de la même manière que les noms des formations des écoles publiques. Dans le cas des offres susmentionnées, le supplément « école privée » peut être inclus dans le nom. Cette règle s'applique seulement aux formations du degré secondaire II et resp. de la transition entre le degré sec. I et le sec. II, mais pas aux formations faisant la transition entre le secondaire II et le degré tertiaire. Exemples (indiqués de cette façon, titre et mention de l'école privée, séparé par un tiret): - 12^{ème} année – année de transition en école privée - Gymnase, admission – préparation en école privée - Employé / Employée de commerce, branche Hôtellerie-Gastronomie-Tourisme – préparation à l'examen du CFC en école privée Entrées regroupées: pour les formations regroupées, le nom des différentes formations doit être élargi (aucun mot-clé ne doit être introduit).				



Règles pour les champs des offres de formation de la BDF	A – détaillées	B – standard	C – réduites	Spécificités pour les types de formations
Exemple: entrée regroupée qui résume quatre petits cours sur la communication, la rhétorique, la tenue et la conversation, elle sera intitulée: « Communication, rhétorique, tenue, conversation – divers cours ».				
Mots-clés Généralités - Limiter de manière restrictive l'usage de ce champ: toutes les recherches le passent en revue ! - Étant donné qu'un seul champ <i>synonyme</i> est disponible pour les 3 langues, ne pas supprimer les synonymes lorsqu'une fiche est rédigée dans 2 langues. - Ne pas saisir de concepts renvoyant à des contenus qui sont déjà introduits dans une formation (p. ex. : n'introduisez pas « statistique » pour le cursus en psychologie). Synonyme En principe, n'utilisez pas de synonymes. Exceptions: si une dénomination a un synonyme réel qui est également utilisé par l'institution, par exemple: • Assistant/e socio-éducatif/ve CFC: synonyme = ASE • Économie d'entreprise: synonymes = Business Administration / Management Abréviations: Si une institution utilise une abréviation spéciale pour la dénomination de la formation, celle-ci peut être saisie dans les mots-clés (pas dans le nom). Exemple: abréviation « PMP » du Master in Public Management and Policy. <i>Titres professionnels masculin / féminin (formation du secondaire II / formation du tertiaire)</i> Les noms des professions auxquels mène une formation doivent être entrés pour faciliter la recherche (seulement les débouchés directs, pas les perspectives de carrière), en particulier s'ils concernent plusieurs niveaux de formation. Les noms des professions doivent être vérifiés attentivement: le nom est-il tel que l'offre peut être trouvée sur orientation.ch, indépendamment du fait que la recherche soit effectuée au masculin ou au féminin ? Ou sera-t-il retrouvé si on cherche avec la désignation masculine, mais pas si on cherche avec la désignation féminine (ou vice versa) ? Exemples : - Nom de la formation = Coiffeur/euse ou Informaticien/ne (si c'est introduit de cette façon-là) → La formation ne sera pas trouvée si le nom au féminin est tapé dans le champ de recherche > Entrez alors le mot-clé « Coiffeuse » ou « Informaticienne » (au féminin) - Nom de la formation = Spécialiste technico-gestionnaire	Si ça fait du sens	Si ça fait du sens	Si ça fait du sens	Tous les types de formation



Règles pour les champs des offres de formation de la BDF	A – détaillées	B – standard	C – réduites	Spécificités pour les types de formations
→ La formation sera trouvée car le nom masculin est identique au nom féminin (pas besoin de mot-clé) <i>Dénominations masculin / féminin – précision pour les formations du tertiaire:</i> lorsqu'il est clair qu'une formation mène à une profession spécifique mais que le nom n'est pas clairement précisé dans le titre de la formation, par ex. informatique -> informaticien/ne ES ou psychologie -> psychologue UNI, il faut au moins mettre le féminin dans les mots-clés. <i>Vieilles dénominations du secondaire II / du tertiaire:</i> en plus des vrais synonymes, entrer les vieilles dénominations des formations (Concepteur/ Conceptrice en multimédia, pour une fiche dont le nom est Interactive Media Designer). Orientations et spécialisations HES/UNI: En règle générale, <i>ne saisissez pas</i> les noms des différentes orientations ou des spécialisations dans les mots-clés. Exceptions uniquement si les utilisateurs peuvent activement rechercher les noms. Cela peut se produire dans les deux cas suivants: - Les orientations « étrangères à la branche » relatives au Bachelor / Master. Exemples: - Orientation MAPS (Master of Arts in Public Spheres) du MA en Arts visuels - Orientation Cinéma et orientation Son du BA en Arts visuels - Les orientations sont reconnues et familières <i>et/ou</i> elles sont mises en avant par les hautes écoles. Exemple: - Orientation Jazz du BA en Musique <i>Traductions des formations DE/FR/IT:</i> Ne pas saisir de traduction d'un titre d'une formation monolingue. Les traductions officielles de l'institution n'existent généralement pas pour les formations monolingues; si elles sont traduites artificiellement, cela entraîne des problèmes dans la recherche. <i>Traductions des formations HES/HEP/HEU en EN:</i> Si l'institution communique le nom d'une formation seulement en anglais, il faut alors saisir dans les mots-clés la traduction dans la langue de l'institution comme aide à la recherche. Comme aide supplémentaire à la recherche, la filière d'études correspondante est saisie comme mot-clé. Exemple: nom de la formation en anglais = Leisure Management. Titre = Leisure Management, mot-clé 1) Management des loisirs (traduction de Swissdoc), 2) Tourisme (nom de la filière d'études; voir le chapitre 8. Swissdoc) <i>Entrées regroupées:</i> si plusieurs petites formations d'une institution sont combinées dans une seule donnée, les noms des différentes formations ne sont				



Règles pour les champs des offres de formation de la BDF	A – détaillées	B – standard	C – réduites	Spécificités pour les types de formations
pas saisis dans les mots-clés, mais le nom de la donnée est ajusté (voir le champ « Nom »). Cas spéciaux Pour chaque <i>Joint Master</i>, il est demandé de toujours rajouter dans les mots-clés « Master conjoint » en FR. Pour chaque <i>Master spécialisé</i>, il est demandé de toujours rajouter dans les mots-clés « Master spécialisé » dans les 2 autres langues que celle dans laquelle la donnée est rédigée (F : Master spécialisé / D : Spezialisierter Master / I : Master specializzato). Ainsi, il est possible de retrouver les master spécialisés autant en Suisse romande, en Suisse alémanique qu'au Tessin. <i>Branche secondaire/complémentaire</i>: pour les formations qui sont seulement des branches secondaires, introduire comme mot-clé le terme « branche complémentaire ». <i>Semestre de motivation (SEMO)</i>: le terme <i>Semo</i> est intégré comme mot-clé si cette expression est utilisée. <i>Formations concernant les compétences de base</i>: Ne pas écrire dans le champ « Nom » qu'il s'agit d'une formation pour développer des compétences de base, mais mettre en tant que mot-clé : « compétences de base ». Les formations avec un point: Si une formation a un point dans le nom (par exemple, 10. Schuljahr, Industrie 4.0), alors l'ensemble du nom est saisi tel quel dans les mots-clés (le système de recherche interprète les points comme si ça appartenait à un numéro Swissdoc et ne trouve donc pas la formation).				
Institution Attribuer au moins une institution de formation à chaque offre. Les champs d'information de l'institution sont intégrés aux offres de formations dans l'affichage Internet. Pour les détails, voir le chapitre 5.: quelles variantes y a-t-il au niveau des institutions, qui est responsable pour la saisie des institutions intercantionales, etc.	X	X	X	<i>Type de formation des hautes écoles (HES, HEP, HEU)</i>: le CSFO centralise la création de l'architecture pour les HE (HEU, HEP, HES). Leurs contenus sont, par contre, gérés par les rédactions. → Voir le chapitre 5., ci-dessus.
Types de formation Attribuer à l'offre le type de formation correspondant. Principe de base : n'attribuer qu'un seul type de formation à chaque offre. Si une offre correspond à plusieurs types, il faut tous les indiquer.	X	X	X	Attribuer tout type de formation Voir l'annexe I.



Règles pour les champs des offres de formation de la BDF	A – détaillées	B – standard	C – réduites	Spécificités pour les types de formations
Formation continue – cours et formation continue – formations longues <i>Cours (No Swissdoc dans les 9.000):</i> Un cours dure en règle générale entre 2 et 10 jours de présence et il comprend moins de 10 crédits ETCS, ou il nécessite moins de 200 heures, resp. 20 jours de travail. <i>Formations longues (No Swissdoc dans les 7.000):</i> Les formations longues se basent en règle générale sur une formation achevée ou une formation scolaire étendue et préparent systématiquement à la prise en charge de tâches exigeantes. Une telle formation s'achève en principe par un diplôme. Elle dure en règle générale plus de 10 jours de présence et elle comprend plus de 10 crédits ECTS, ou elle demande au moins 200 heures, resp. au moins 20 jours de travail ou plus.				<i>Cas spécial de l'IFFP</i> Master of Science en Formation professionnelle: type de formation HEP, diplôme Master HEP <i>Formations concernant les compétences de base</i> Attribuer le type de formation « formation continue: cours » (ou s'il y a lieu « formation continue : formations longues ») <i>Cours d'allemand pour les migrants/es</i> Attribuer le type de formation « cours de langues/séjours linguistiques » (il ne s'agit pas de compétences de base)
Thèmes de formation Toute formation doit absolument avoir un ou plusieurs thèmes de formation (important pour la recherche). Si ce n'est pas le cas, communiquer le manque au SdC via orientation@csfo.ch. L'offre de formation se verra attribuer automatiquement un thème de formation par le biais des numéros Swissdoc. <i>Affichage dans l'Admin:</i> Lors de la création d'une nouvelle donnée à laquelle un nouveau numéro Swissdoc est attribué, le thème de formation ne sera pas tout de suite affiché, mais seulement après que la donnée aura été enregistrée, fermée et à nouveau ouverte.	Selon Swissdoc	Selon Swissdoc	Selon Swissdoc	Tous les types de formation → Voir plus bas les précisions pour les attributions de Swissdoc (chapitre 8.)
Domaines d'études Le/s domaine/s d'études correspondant est/sont attribué/s à l'offre de formation qui fait partie des hautes écoles, en fonction du numéro Swissdoc attribué (important pour la recherche). <i>Affichage dans l'Admin:</i> Lors de la création d'une nouvelle donnée à laquelle un nouveau numéro Swissdoc est attribué, le domaine d'études ne sera pas tout de suite affiché, mais seulement après que la donnée aura été enregistrée, fermée et à nouveau ouverte.	Selon Swissdoc	Selon Swissdoc	Selon Swissdoc	Uniquement les formations de type HE : HEU, HES, HEP (B, M et aussi MAS, DAS, CAS) → Voir plus bas les précisions pour les attributions de Swissdoc (chapitre 8.)



Règles pour les champs des offres de formation de la BDF	A – détaillées	B – standard	C – réduites	Spécificités pour les types de formations
Types de transition Attribuer manuellement à la formation le type de transition correspondant. Le cas échéant, il est possible de rattacher une offre à plusieurs types.	--	X	--	Concerne uniquement les types de formation « Filières de transition ». Les 10 types de transition ont pour but de classer une filière de transition de manière encore plus précise afin de pouvoir la filtrer spécifiquement dans la recherche. Voici quelques précisions sur 3 de ces types: - Type <i>Conseil, Coaching</i>: dans le cas de formations (par exemple les années de choix professionnel, les années de travail) pour les personnes ayant des besoins d'encadrement particulier - Type <i>Préparation aux métiers créatifs</i>: Attention, il s'agit d'un cours préparatoire dans le domaine artistique avant la formation professionnelle initiale et NON d'un cours préparatoire pour les filières universitaires dans le domaine artistique - Type <i>Offres de transition diverses</i>: attribution pour les séjours linguistiques, Au pair, offres d'intégration (cours et classes d'intégration) ainsi que les cours de langue pour les migrants.
Types de cours de langue Le type de cours de langue est attribué manuellement à l'offre de formation (cours de langue ET séjours linguistiques). Le cas échéant, il est possible d'attribuer plusieurs types à une seule offre.	--	--	X	Concerne uniquement les types de formation « Cours de langues / Séjours linguistiques » Choix du type de cours de langue pour les cours de langues : - cours de langue - cours de langue business - 50+ Choix du type de cours de langue pour les séjours linguistiques : - séjours linguistiques pour adultes - séjours linguistiques pour juniors - cours de langue business - Au pair - Séjours de longue durée - 50+



Règles pour les champs des offres de formation de la BDF	A – détaillées	B – standard	C – réduites	Spécificités pour les types de formations
				- stages professionnels (incl. volontariat, Work+Travel) Utiliser le type « cours de langues » exclusivement pour les cours se déroulant en Suisse.
Liens de la formation Si le lien vers la page web précise de la formation existe, insérer ce lien. Il est possible d'insérer plusieurs liens lorsque l'offre est proposée par plusieurs institutions de formation et que chacune d'entre elles a créé une page web spécifique. Par ex. pour des offres proposées conjointement par plusieurs institutions de formation (Joint Master): - ecal.ch > Master Cinéma - head.hesge.ch > Master Cinéma Il en va de même lorsque l'offre est décrite à la fois sur le site de l'institution « enfant » directement concernée et sur le site de l'institution principale « parent ». <i>Exemple</i> : l'offre apparaît sur le site de l'établissement affilié d'une HES et sur le site de la HES-SO : - hes-so.ch > Bachelor Travail Social - hetsl.ch > Bachelor Travail Social	X	X lorsque c'est possible	X lorsque c'est possible	Tous les types de formation <i>Type cours de langues ou séjours linguistiques</i> Ne pas insérer de lien : normalement, le lien vers les offres apparaît sur le site de l'institution. Pour les offres importantes qui ont leur page spécifique, un lien peut toujours être inséré (option). <i>Type de formation « formation continue: cours »:</i> Pour les petits cours, seulement, dont le site Internet change régulièrement, comme par exemple l'ECM, il est possible de faire un lien à un niveau plus haut, sur la page thématique. Ceci évitera que des liens morts soient fréquemment modifiés. Si, aucune page thématique n'existe, un lien vers une page plus générale est inséré. Exemple : https://www.ecole-club.ch/Themes/Business
Description				
Description de la branche d'études Pour l'italien et le français, maintien de la pratique actuelle (laisser les textes rédigés jusqu'à présent) jusqu'à la mise en service des ePerspektiven (filière d'études en FR). Le module est actuellement en construction en français. Filières d'études = Description des domaines d'études et des filières d'études sur la page rédactionnelle d'or.ch DE: la description doit se référer à la filière d'études correspondante (le domaine d'études indiqué sur la fiche → sélection de la filière d'études correspondante). Le lead de la filière d'études est repris. Il y a trois cas: 1) La formation correspond exactement à une filière d'études: Exemple: Biologie, Bachelor UNI : Mettre le lead de la filière d'études Biologie + lien : « (...) plus d'informations sur la Studienrichtung Biologie »	X	-- (obligatoire pour les MA)	--	Seulement pour les formations de type HE (HEP, HES, HEU, B et M).



Règles pour les champs des offres de formation de la BDF	A – détaillées	B – standard	C – réduites	Spécificités pour les types de formations
2) La formation est attribuée à deux ou plusieurs filières d'études (puisque les numéros Swissdoc attribués sont attribués à deux ou plusieurs domaines d'études) : Exemple : Design, Master HES (ID 10249) - lead de la filière d'études Produkt- und Industriedesign (Design industriel et de produit) + lien : « (...) plus d'informations sur la Studienrichtung Produkt- und Industriedesign » - lead de la filière d'études Visuelle Kommunikation (communication visuelle) + lien : « (...) plus d'informations sur la Studienrichtung Visuelle Kommunikation ». 3) La formation ne correspond pas entièrement à une filière d'études (spécialisation, domaine spécifique): Exemple : informatique médicale, Bachelor HES : Lead de la filière d'études Informatik + <i>complément</i> + lien : « (...) la médecine informatique est une partie de la branche d'étude informatique. Plus d'informations sur la Studienrichtung Informatik » Filière UNI et HES (BA/MA) Il est important que les rédactions BDF écrivent un mail à orientation@csfo.ch dans les cas suivants, afin que la liste des filières d'études puissent être tenues à jour → indiquer l'ID de la donnée + le nom et le diplôme de la formation ainsi que l'institution (exemple, ID 1234, Bachelor en Informatique, HES-SO): - Une nouvelle donnée est saisie (nouvelle filière) * - Une donnée est inactive - Une donnée a été supprimée - Une donnée a été modifiée: ▪ Titre ▪ Numéro Swissdoc ▪ Lien sur les filières d'études * Pour les UNI, ajouter la proposition du numéro Swissdoc à attribuer (voir le chapitre 8. Swissdoc). Cas spéciaux: <i>Pour les formations du Master of Science en Ingénierie:</i> Lead de la filière d'études parent « Sciences techniques, ingénierie ». <i>Pour les formations en Business Administration/Économie d'entreprise:</i> Lead de la filière d'études « Sciences économiques » + <i>complément</i> + lien : « (...) Business Administration/Économie d'entreprise est une partie des études en économie d'entreprise au sein des sciences économiques. En savoir plus sur la filière d'études Sciences économiques. »				
Description Décrire le contenu de l'offre, les aspects organisationnels et le déroulement.	X <i>Description détaillée</i> Liste des offres avec des mots-	X <i>Description standard</i> Avec des mots-clés et mention	X <i>Description réduite</i> Mots-clés importants pour	Tous les types de formation Le champ « Description » est obligatoire pour toutes les offres, sauf pour les séjours linguistiques.



Règles pour les champs des offres de formation de la BDF	A – détaillées	B – standard	C – réduites	Spécificités pour les types de formations
Selon le type de formation, la phrase suivante doit être introduite dans le champ « Description » (valable pour les Bachelor, Master, MAS, DAS, CAS): - <i>Pour le bachelor</i> : Le bachelor représente le premier diplôme universitaire et équivaut à l'acquisition de 180 crédits ECTS. - <i>Pour le master</i> : Le master représente le second diplôme universitaire après le bachelor et équivaut généralement à l'acquisition de 90-120 crédits ECTS.* - <i>Pour le MAS</i> : Le Master of Advanced Studies (MAS) est une formation postgrade donnée par les hautes écoles et elle équivaut à au moins 60 crédits ECTS. - <i>Pour le DAS</i> : Le Diploma of Advanced Studies (DAS) est une formation postgrade donnée par les hautes écoles et elle équivaut à au moins 30 crédits ECTS. - <i>Pour le CAS</i> : Le Certificate of Advanced Studies (CAS) est une formation postgrade donnée par les hautes écoles et elle équivaut à au moins 10 crédits ECTS. * Pour les Master en chiropratique et en médecine qui équivalent à 180 crédits, compléter la phrase ainsi: Le master représente le second diplôme universitaire après le bachelor et équivaut généralement à l'acquisition de 90-120 crédits ECTS. Toutefois, le Master en médecine humaine équivaut à 180 crédits. Pour une meilleure lisibilité, les contenus doivent autant que possible être présentés sous forme de mots-clés et de listes. Les points suivants doivent être explicités (peuvent constituer des sous-titres) : - orientations de la formation ; - déroulement, organisation ; - objectifs de la formation. Les informations données sur un site Internet seulement en anglais doivent être dans la BDF en anglais (copier-coller avec, si possible, une brève introduction dans la langue de la région linguistique concernée D/F/IT), cf. champ « Rédigé en ». Pour les directives spécifiques concernant la saisie des formations modulaires, voir le chapitre 7.4.1. <i>Cas spécial (collaboration entre HES, par exemple Médecine humaine)</i>: lorsque les étudiants peuvent suivre une formation en partie dans une institution XY et en partie dans une institution YZ (ce sont des cas particuliers), les rédactions BDF procèdent de la manière suivante: dans le champ « Description » et dans le champ « Conditions d'admission », insérer une note correspondante et un lien vers l'autre formation de la BDF avec l'ajout « Plus d'informations ». Exemple ID 33219: «15 étudiants inscrits à l'Université de la Suisse italienne (USI) peuvent	clés avec tous les domaines spécifiques (par ex. pour un bachelor)	des domaines spécifiques importants	le contenu de l'offre	<i>NB : cours de langues et séjours linguistiques</i> Jusqu'à nouvel avis, ne saisir aucun contenu pour les séjours linguistiques. Pour les cours de langues, la saisie est facultative : la plupart du temps, le champ est utilisé pour indiquer le niveau et les groupes-cibles de l'offre. Remarques spéciales d'une formation qui peuvent être insérées au début du champ « Description », par exemple : - <i>La formation continue n'est pour le moment plus réalisée.</i> Cette information doit être introduite avec le format « Subtitle ». Minuscule/majuscule pour les BA/MA: - Lorsqu'on parle d'un bachelor ou d'un master, sans directement le nommer, on utilise la minuscule. - Lorsqu'on parle d'un Bachelor/Master of Arts/of Science en Architecture du paysage, on utilise la majuscule.



Règles pour les champs des offres de formation de la BDF	A – détaillées	B – standard	C – réduites	Spécificités pour les types de formations
obtenir le Bachelor en Médecine humaine de l'Université de Bâle en tant qu'étudiants invités. Plus d'informations: Medicina umana (a Basilea) .»				
Plan de la formation Description de la structure et de l'organisation de la formation, du cursus; éventuellement, indication du nombre de crédits ECTS. Privilégier le format tableau ou éventuellement les listes. Pas de texte, sauf s'il est nécessaire d'apporter des explications sur le tableau ou s'il n'est pas possible d'utiliser ce format de présentation. Pour tous les diplômes des hautes écoles (BA, MA, MAS, DAS, CAS), écrire la phrase: <i>1 crédit ECTS correspond à environ 25-30 heures de travail</i> . Pour les directives spécifiques concernant la saisie des formations modulaires, voir le chapitre 7.4.1.	X Présentation détaillée du cursus / de la structure de la formation. - Tableaux - Listes	X Présentation raccourcie de la structure de la formation / de son organisation; dans les grandes lignes - Tableaux - Listes	-- / Facultatif En principe, pas de contenu dans ce champ, ou alors seulement une présentation courte de l'organisation.	Types de formation: hautes écoles, tertiaire B, sec. II <i>NB :</i> <i>Pour les données HES et HEP, il est également nécessaire d'établir des tableaux de présentation ou des listes descriptives, exactement comme pour les HEU.</i>
Lien sur le plan de la formation Les liens correspondants sont remplis dans le champ Liens. Pour la forme, voir le chap. 7.3.2. Pour les directives spécifiques concernant la saisie des formations modulaires, voir le chapitre 7.4.1.	X	X	--	Types de formation : hautes écoles, tertiaire B, secondaire II
Combinaison des branches Description précise des possibilités de combinaison; prendre en compte également la branche unique : - branche unique ou combinaison de branches ? - décrire la combinaison de branches ; - importance des branches secondaires ; - choix possibles ; - recommandations ; - combinaisons de branches dont il faut tenir compte pour le diplôme d'enseignement pour les écoles de maturité. <i>Précision spécifique pour les Bachelor et Master Uni:</i> Pour les Bachelor et Master universitaires, on note par défaut une phrase standard lorsqu'il n'y a pas de possibilité de combiner les branches. Exemple: <i>Le programme "Droit" ne permet pas de combinaison de branches.</i>	X	X	--	Seulement les types de formation HEU, pour bachelor et master
Lieu de formation				
Type En fonction du lieu où se déroule la formation, sélectionner : - lieu de la formation : si la formation se déroule dans un lieu précis ;	X	X	X	Tous les types de formation



Règles pour les champs des offres de formation de la BDF	A – détaillées	B – standard	C – réduites	Spécificités pour les types de formations
- à distance : si la majorité des cours ont lieu à distance ; - indépendant d'un lieu : si la formation se déroule dans plusieurs lieux ; uniquement valable pour les formations suivantes: ▪ FSP; ▪ FMH; ▪ notaire; ▪ avocat.				
Pays N'indiquer le pays (≠ Suisse) que pour les offres de type « Séjours linguistiques ». Il est possible d'attribuer plusieurs pays à un seul séjour linguistique. La Suisse est le pays attribué par défaut à toutes les autres offres (cours de langues inclus, valeur par défaut définie par le système lui-même). En-dehors des séjours linguistiques, ne saisir <i>aucune offre de l'étranger</i> . Exceptions (ex. EPFL Middle East), seulement après discussion avec le SdC.	X Pays: Suisse	X Pays: Suisse	X	Exclusivement type de formation : séjours linguistiques à l'étranger.
Localités Saisir la localité où se déroule la formation. Cela n'est possible que si le pays sélectionné est la Suisse. Lieu de formation (définition): C'est le lieu géographique où se déroule la formation et où l'enseignement est suivi. Il peut se trouver là où se situe l'institution XY ou alors là où se situe une filiale spécifique de l'institution YZ. Le lieu de formation peut aussi se trouver à une autre adresse ou dans des locaux séparés qui n'ont pas de lien avec l'institution ou avec les filiales (indépendant de l'institution, respectivement de ses filiales). Si la formation se déroule dans plusieurs lieux de formation, tous les saisir dans la liste drop-down. Dans deux cas, il peut y avoir plusieurs lieux de formation: 1) Une formation avec une seule mise en œuvre, mais plusieurs lieux de formation (par ex. une partie dans le lieu de formation A et une partie dans le lieu de formation B) 2) Une formation qui a lieu (dans son entier) à la fois dans le lieu de formation A et dans le lieu de formation B. Si plusieurs lieux de formation ont été sélectionnés, il faut le préciser dans le champ « Lieux de la formation, adresses – commentaires ».	X	X	X	Tous les types de formation <i>Pour les séjours linguistiques:</i> • Lorsqu'un pays, qui n'est pas la Suisse, est saisi, aucune localité n'est saisie. • Lorsqu'un séjour linguistique se trouve dans un canton suisse, aucune localité n'est saisie. Saisir seulement le pays (Suisse).
Lieux de la formation, adresses - commentaires <i>Précisions sur le lieu, resp. les lieux de formation</i> Par ex. le module 1 a lieu à l'endroit A, le module 2 a lieu à l'endroit B, etc. ou la formation se fait entièrement au lieu A et au lieu B.	Facultatif	Facultatif	Facultatif	Tous les types de formation Si nécessaire préciser les données de localisation.



Règles pour les champs des offres de formation de la BDF	A – détaillées	B – standard	C – réduites	Spécificités pour les types de formations
Adresse(s) Si une formation a lieu au même endroit où se trouve l'institution (par ex. même ville > institution à Lausanne et formation à Lausanne), <i>aucune</i> adresse ne doit obligatoirement être saisie. C'est également le cas si l'adresse du lieu de formation se différencie de l'adresse de l'institution (exemple: Rue de Bourg 30, 1010 Lausanne (institution) et Avenue de la Harpe 14, 1014 Lausanne (formation)), alors <i>aucune</i> adresse n'est saisie. Si une formation a lieu en dehors du lieu où se trouve l'institution (dans une autre commune, par ex. institution à Lausanne et formation Prilly), l'adresse du lieu de formation est indiquée. Il y a deux possibilités : 1) L'institution se trouve à Zurich, le lieu de la formation se trouve à Berne 2) L'institution se trouve à Zurich, le lieu de la formation se trouve à Berne et à Zurich Dans les cas 1) et 2), il faut préciser à quelle adresse la formation à Berne se trouve : Adresse du lieu de formation à Berne : Maison des cantons Speichergasse 6 3001 Berne Saisir ici uniquement les données de localisation suivantes (les contacts seront saisis sous « Renseignements / contact ») : Rue et N° NPA et Lieu Cas spécial : Énumérer l'institut de l'UNI si l'institut joue un rôle organisateur important pour le déroulement des études. Seront seulement saisis : Nom de l'institut Rue et N° NPA et Lieu				Pour les séjours linguistiques, il est possible de saisir ici le nom des localités dans lesquelles les séjours linguistiques se déroulent à l'étranger. Lorsque „à distance“ est sélectionné, il faut mettre sous ce champ où l'enseignement a lieu.
Déroulement				
Début Il n'est pas obligatoire de saisir la date exacte du début de la formation ; les données peuvent être générales, afin qu'elles ne soient pas modifiées fréquemment. Si la formation commence chaque année à la même époque, indiquer la semaine, le mois ou le semestre du début (pour les cursus HE) : - semaine 21 ; - septembre ; - semestre d'automne ; - semestre de printemps ou d'automne ; - mai 2018 (s'il s'agit d'une offre unique ou si la fréquence n'est pas claire).	X	X	X	Tous les types de formation



Règles pour les champs des offres de formation de la BDF	A – détaillées	B – standard	C – réduites	Spécificités pour les types de formations
Si la formation ne commence pas toujours au même moment, indiquer : - tous les deux ans, en automne (années paires) ; - en février et en septembre ; - selon les besoins ; - sur demande ; - si le nombre d'inscription est suffisant ; Pour les cours sans indication précise de date de début, il est possible de saisir une formule standard du type : <i>Veillez vous référer au site web de l'institution de formation.</i> Ou, si le site ne fournit pas les renseignements en question : <i>Veillez vous renseigner directement auprès de l'institution responsable.</i> Certains cantons veulent (du point de vue politique) que les dates du début soient exactement saisies (par ex. le Jura). Dans ces cas-là, il est possible de saisir avec précision les données du début.				
Durée Indiquer la durée effective de la formation (durée d'études réglementaire pour le cursus HE), y compris les stages si la formation en prévoit. Indiquer la durée dans l'unité la plus appropriée : leçon, heure, jour, semaine, mois, semestre ou année. <i>Exemples :</i> - 10 leçons - 40 heures - 3 jours - 5 semaines - 2 mois - 6 semestres - 3 ans - 4 semestres et 3 mois de stages Dans le cas de formations continues dispensées par bloc durant une certaine période, donner les deux informations. <i>Exemples :</i> - 40 jours en 4 blocs sur 2 ans - 5 week-end au semestre d'automne - Tous les jeudi de janvier à juin Si la durée n'est pas prédéfinie, indiquer : - Selon les besoins (programmes à la carte) - Selon entente avec l'institution (programmes à la carte) Indiquer si la durée varie pour des groupes-cibles spécifiques : - Détenteur d'une maturité professionnelle : deux semestres	X	X	X	Tous les types de formation <i>NB : séjours linguistiques</i> S'il s'agit d'un cours d'envergure, qui a lieu régulièrement, indiquer la durée. Par exemple : de 2 à 3 mois



Règles pour les champs des offres de formation de la BDF	A – détaillées	B – standard	C – réduites	Spécificités pour les types de formations
Cours Si la durée varie d'un cours à l'autre, indiquer simplement : <i>Variable.</i> Cours de langues Si aucune information n'est disponible, indiquer : <i>Veillez vous renseigner directement auprès de l'institution responsable.</i> Hautes écoles Des règles spécifiques provenant des institutions peuvent être mentionnées ici. Branches secondaires ou hors faculté: Il faut intégrer une précision sous forme de phrase standard: la durée dépend du temps réglementaire de la branche principale.				
Modalités temporelles Directives applicables à tous les types de formation - À la carte (à plein temps ou à temps partiel), seulement pour les formations à distance. - À plein temps (se dit d'un enseignement théorique et/ou pratique qui se déroule 5j/semaine au sein de l'institution de formation et/ou auprès de partenaires externes (par exemple stages en entreprises). L'étudiant/e est lié/e uniquement à l'école. La formation est conçue de telle manière qu'il est impossible de mener une activité professionnelle annexe ; la formation occupe la majeure partie du temps de travail). - En emploi (se dit d'un enseignement théorique et pratique exigeant de l'étudiant/e qu'il/elle acquiert certaines compétences sur son lieu de travail. L'étudiant/e doit disposer d'un contrat de travail avec une entreprise active dans le domaine d'études. C'est un prérequis à l'admission. Le pourcentage de cette activité professionnelle varie selon la formation et/ou l'école. L'enseignement théorique se déroule au sein de l'institution de formation soit de manière régulière chaque semaine soit sous la forme de cours-blocs. La charge de travail pour ce type de formation représente également un « plein temps ».). - À temps partiel (se dit d'un enseignement théorique et/ou pratique qui n'occupe pas l'étudiant/e tous les jours de la semaine. Les cours ont lieu le soir, un à deux jours par semaine, ou sont organisés par modules. Les études à temps partiel favorisent les étudiants/es en activité professionnelle ou ayant en charge une famille. Selon les filières, les études sont organisées de façon individuelle ou selon un plan d'études et un horaire fixé par l'école. L'étudiant/e ne doit pas disposer d'un contrat de travail dans une entreprise active dans le domaine d'études. Il/elle n'est pas non plus obligé/e d'avoir une activité professionnelle). - PiBS (Bachelor intégrant la pratique): ce modèle de formation – Bachelor en 4 ans – allie pratique et théorie. Pour plus d'informations, voir le chapitre 7.2.2.	X	X	X	Tous les types de formation Faire attention à la différence entre en emploi et à temps partiel



Règles pour les champs des offres de formation de la BDF	A – détaillées	B – standard	C – réduites	Spécificités pour les types de formations
- Pas d'indication , en particulier pour les séjours linguistiques.				
Admission				
Conditions d'admission Toutes les données des admissions doivent être saisies au niveau « Formations ». Il n'y a aucun champ pour les admissions au niveau « Institutions ». Ce champ contient les informations sur les conditions d'admission, sur les procédures d'admission et sur les examens d'admission (dates, cours de préparation à l'admission, test d'aptitudes, connaissances préalables requises, langues requises, admission sur dossier, passerelles, portfolios, dossier de candidature, numerus clausus, nombre d'étudiants maximum admis par année, etc.). Plus d'options sur demande auprès de l'école. Ce champ peut également être utilisé pour intégrer d'autres précisions sur l'admission par les institutions. Présenter les informations au moyen de liste à puces ou de tableaux synthétiques. <i>Conditions d'admission pour les hautes écoles</i> La liste suivante sert de référence pour la saisie des conditions d'admission pour les hautes écoles. Cependant, les directives peuvent différer des conditions d'admission communiquées sur le site internet des institutions. Les rédactions contrôlent donc toujours en amont les informations fournies par l'institution et évaluent quelles informations peuvent être utilisées dans le cas concret et quelles informations doivent être ajoutées. Vous trouverez de plus amples informations dans les pages rédactionnelles d'or.ch sur le thème des conditions d'admission aux hautes écoles: - Admission – vue d'ensemble https://www.orientation.ch/dyn/show/8245?lang=fr - Admission aux hautes écoles spécialisées https://www.orientation.ch/dyn/show/6658?lang=fr - Admission aux hautes écoles pédagogiques https://www.orientation.ch/dyn/show/6697 - Admission aux hautes écoles universitaires https://www.orientation.ch/dyn/show/6736 Bachelor HES/UNI/HEP: 1) Information courte et générale pour les conditions d'admission directe: Bachelor UNI: a) Maturité gymnasiale reconnue, ou b) Maturité professionnelle ou maturité spécialisée avec un examen Passerelle, ou c) Diplôme de Bachelor d'une haute école spécialisée, d'une haute école pédagogique ou d'une haute école universitaire	X	X	Facultatif : Ne décrire que les prérequis importants et contraignants. Exemple pour les cours de langues : Test de niveau et âge	Séjours linguistiques: ne pas saisir Sous forme de liste, énumérer toutes les conditions d'admission à remplir pour une admission directe. Si le texte est long, insérer des sous-titres avant chaque paragraphe : - Connaissances linguistiques - Latin / grec - Sur dossier



Règles pour les champs des offres de formation de la BDF	A – détaillées	B – standard	C – réduites	Spécificités pour les types de formations
<i>Bachelor HES (précisions en bleu pour les rédactions):</i> a) Maturité professionnelle: - Pour les filières d'études qui n'exigent pas de CFC dans une profession spécifique: - o Maturité professionnelle - Pour les filières qui nécessitent un CFC dans une profession spécifique: - o Maturité professionnelle + CFC dans une profession en rapport avec le domaine d'études ou - o Maturité professionnelle + CFC dans un autre domaine professionnel: une année d'expérience professionnelle dans une profession liée au domaine d'études ou b) Maturité gymnasiale reconnue plus, en règle générale, une année d'expérience professionnelle dans le domaine professionnel correspondant à la filière d'études. Pour les filières d'études dans le domaine artistique, une année de cours préparatoire (option artistique) ou une année propédeutique est recommandée, ou c) Maturité spécialisée dans une orientation qui correspond à la filière d'études, sinon une année d'expérience professionnelle dans un domaine professionnel correspondant à la filière d'études, ou d) Bachelor d'une haute école spécialisée, d'une haute école pédagogique ou d'une haute école universitaire avec une année d'expérience professionnelle dans le domaine professionnel correspondant à la filière d'études <i>Bachelor HEP:</i> a) Maturité gymnasiale reconnue, ou b) Maturité spécialisée en pédagogie, ou c) Un diplôme d'enseignement reconnu par la CDIP, ou d) Maturité professionnelle ou maturité spécialisée avec un examen Passerelle (programme spécial pour les personnes qui ont suivi une filière différente) 2) Mettre la phrase standard suivante avec le lien sur la page rédactionnelle d'or.ch : « Plus d'informations pour les titulaires d'un passeport suisse ou étranger »: Admission – vue d'ensemble 3) Mettre la phrase standard suivante avec un lien sur les conditions d'admission de l'institution correspondante : « La haute école est responsable pour l'admission. » (voir le champ « Liens sur l'admission ») <i>Master HES/UNI/HEP :</i> Prise en charge individuelle selon les cas concrets (voir les pages rédactionnelles sur or.ch: Admission – vue d'ensemble > Filières de master consécutif)				



Règles pour les champs des offres de formation de la BDF	A – détaillées	B – standard	C – réduites	Spécificités pour les types de formations
<i>Cas spécial (collaboration entre HES, par exemple Médecine humaine):</i> lorsque les étudiants peuvent suivre une formation en partie dans une institution XY et en partie dans une institution YZ (ce sont des cas particuliers), les rédactions BDF procèdent de la manière suivante: dans le champ « Description » et dans le champ « Conditions d'admission », insérer une note correspondante et un lien vers l'autre formation de la BDF avec l'ajout « Plus d'informations ». Exemple ID 33219: «15 étudiants inscrits à l'Université de la Suisse italienne (USI) peuvent obtenir le Bachelor en Médecine humaine de l'Université de Bâle en tant qu'étudiants invités. Plus d'informations: Medicina umana (a Basilea).»				
Inscription Les procédures d'inscription sont décrites dans les données (préinscription et inscription, délais d'inscription; ces termes peuvent être introduits en tant que sous-titre). Les précisions présentent les options de la mise en œuvre: „sur demande“, „si le nombre d'inscriptions est suffisant“ Exemple: Préinscription Étude de Bachelor dans une branche non médicale: pour le semestre d'automne, l'inscription se fait jusqu'au 30 avril sur le site internet de la haute école. La préinscription simultanée pour plusieurs filières d'études est interdite. Délai d'immatriculation Semestre d'automne: 31 août Semestre de printemps: 31 janvier Immatriculation (pour les formations des hautes écoles): Pas de détails nécessaires. Travailler avec les liens.	X	X	Facultatif: En fonction de l'importance pour un cours.	Séjours linguistiques: ne pas saisir
Liens sur l'admission Insérer le lien vers la page contenant les conditions d'admission (Lien profond vers la sous-page de l'offre ou vers la sous-page de l'institution de formation consacrée à l'admission). Insérer également les sous-liens s'ils renvoient à des informations importantes sur le processus d'inscription ou si ces informations sont difficiles à trouver sur le site de l'offre : - Liens vers l'examen d'admission - Liens vers d'autres prérequis tels que stages, expérience professionnelle, tests d'aptitude, etc. - Lien sur les processus d'inscription, d'immatriculation	X Lorsqu'ils sont disponibles	X Lorsqu'ils sont disponibles	Facultatif : En fonction de l'importance pour un cours.	Cohérence avec le champ „Conditions d'admission“ Séjours linguistiques: ne pas saisir
Diplôme				
Diplômes	X	X	X	Tous les types de formation



Règles pour les champs des offres de formation de la BDF	A – détaillées	B – standard	C – réduites	Spécificités pour les types de formations
Attribuer le diplôme correspondant à chaque formation. Si nécessaire, il est possible d'attribuer plusieurs diplômes à une seule formation (ex : CFC + MP). Pour la recherche BDF, un diplôme doit toujours être attribué. Si aucun diplôme n'est connu pour de « petites offres », il faut choisir comme standard minimal le diplôme « attestation / certificat de cours ». Les offres de formation qui <i>préparent</i> à un diplôme reconnu par la Confédération comme les AFP/CFC, la maturité suisse, la maturité professionnelle, le BF ou le DF, seront attribuées aux diplômes correspondants (maturité gymnasiale, maturité professionnelle, etc.), même si l'examen pour le diplôme est « externe » et ne fait pas partie de la formation elle-même. Ceci ne s'applique pas aux formations qui décrivent seulement des modules individuels (ne pas attribuer de diplôme BF/DF ici), mais elle s'applique aux cours préparatoires complets pour un BF/DF. Les « diplômes étrangers » ne sont normalement pas saisis, sauf dans le cas d'une coopération entre institutions suisses avec des institutions étrangères, lorsque le diplôme est délivré par le prestataire étranger (voir aussi le chap. 7.2.5.) Cas spécial: Les formations des formateurs/trices en entreprise, respectivement les cours professionnels (pour plus d'informations, voir ici): le diplôme le plus correct pour les deux manières de donner des cours (40 heures de cours / 100 heures de cours) = « Diplôme cantonal ».				Voir l'annexe I. Si les modules des BF/DF sont saisis, ils ne sont pas attribués au diplôme des BF et DF correspondant mais au diplôme correspondant dans le domaine de la formation continue.
Diplômes / titres - précisions Ce champ doit être obligatoirement rempli pour les formations réglementées (AFP/CFC/ES/BF/DF) et pour celles des hautes écoles (BA/MA/MAS/DAS/CAS). Saisir le titre exact du diplôme : titre délivré. Exemples : Master of Arts in Italian Linguistics / Literature with special qualification in Literature, Université de Berne Bachelor of Science/of Arts HES-SO en [filière d'études], orientation [XY]. Technicien diplômé ES ou Technicienne diplômée ES en productique. Attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) d'employé ou d'employée en intendance. Certificat fédéral de capacité (CFC) de laborantin ou de laborantine orientation biologie. Certificat de maturité gymnasiale. Attestation cantonale de costumier ou de costumière de théâtre.	X Diplôme ou titre exact.	X Diplôme ou titre exact.	-- / Facultatif Si disponible, diplôme ou titre exact.	Séjours linguistiques: ne pas saisir Minuscule/majuscule pour les titres délivrés: - Le titre délivré est mis en majuscule: Bachelor of Science en Architecture du paysage - Pour les titres délivrés en anglais, tout est mis en majuscule: Bachelor of Science in Visual Merchandising



Règles pour les champs des offres de formation de la BDF	A – détaillées	B – standard	C – réduites	Spécificités pour les types de formations
Particulièrement important pour les diplômes de Bachelor, Master et MAS dont les titres sont libellés très précisément. Les titres officiels des diplômes doivent être saisis comme ils sont délivrés par les hautes écoles : s'ils sont seulement délivrés en anglais, les saisir seulement en anglais. Exemple : Master of Arts in Science of Religion, Université de Berne S'ils sont délivrés en anglais et en français (resp. en italien/allemand), le titre officiel est saisi dans les deux langues : Exemple : Master of Arts in Theology / Master of Arts en études théologiques. Pour un diplôme bilingue, ceci est indiqué: Diplôme bilingue in XY. Pour les formations, pour lesquelles le diplôme n'est pas décerné directement par l'institution, par exemple les offres des formations professionnelles supérieures BF/DF, il sera noté: « Après un examen externe ». Cette phrase n'est donc pas intégrée pour les modules BF/DF. <i>Maturité suisse:</i> Après un examen suisse de maturité externe. Pour les formations en <i>branches secondaires</i> uniquement, décision prise d'ajouter à chaque fois la phrase suivante dans le champ « Diplômes/titres – précisions » : Le diplôme dépend de la branche principale.				
Diplômes de langues Le diplôme correspondant (resp. plusieurs diplômes) est attribué manuellement.	--	--	X	Uniquement type de formations « Cours de langues / Séjours linguistiques »
Langues				
Langue d'enseignement Indiquer dans quelle langue la formation est dispensée (DE, FR, IT, EN, autre); plusieurs langues peuvent être attribuées lorsque c'est pertinent. <i>Formations des hautes écoles:</i> Un ensemble de données pour une formation qui a lieu à la fois en DE et en FR (les deux langues d'enseignement sont cochées) doit être saisi en conséquence à la fois en DE et en FR. Cela signifie que la/les langue/e d'enseignement saisie/s doit/doivent correspondre au champ « Rédigé en ». Si ce n'est pas le cas, veuillez envoyer un message à orientation@csfo.ch afin que le SdC puisse prendre en charge la coordination avec les autres régions linguistiques. Anglais Uni/HES: l'anglais comme langue d'enseignement est seulement saisi lorsque tout le cursus de la filière d'étude est donné en anglais. Lorsqu'une partie de la formation est en anglais (par ex. formation bilingue), l'anglais <i>n'est pas</i> saisi comme langue d'enseignement.	X	X	X	Tous les types de formation <i>Cours de langues</i> - Pour les cours de langues avec un plus haut niveau (dès B1), la langue d'enseignement est la langue étudiée (F, I, E, D, autre) : introduire seulement cette langue. - Pour les offres qui présentent uniquement le niveau A1 et/ou A2, ajouter la langue dans laquelle a lieu le cours, dans laquelle les réponses aux questions sont faites, etc. Pour les cours de langues regroupant différents niveaux, y compris le A1 et/ou A2: langue d'enseignement = « Langue étudiée » + insérer une phrase standard dans le champ « Langue



Règles pour les champs des offres de formation de la BDF	A – détaillées	B – standard	C – réduites	Spécificités pour les types de formations
En principe, seule la langue principale de la formation doit être introduite comme langue d'enseignement. Plusieurs langues sont introduites dans les deux cas suivants: - lorsqu'il est question d'une formation (D / F / IT) à proprement parler bilingue (par exemple, avec le diplôme « bilingue »), respectivement si la part des cours dans l'autre langue est substantielle (pourcentage de la seconde langue +/- 30%). - lorsqu'une formation peut être faite dans les deux langues, de manière indépendante mais pas de manière bilingue et qui est saisie dans une donnée en D et en F ou en IT, bien qu'elle ne soit pas bilingue.				d'enseignement – commentaires » (cf. chapitre ci-après).
Langue d'enseignement – commentaires Donner plus de précisions si plusieurs langues d'enseignement ont été sélectionnées (par ex.: pour une formation bilingue ou si la formation est partiellement donnée dans une langue); ou si dans le champ « Langue d'enseignement » <i>Autre langue</i> a été sélectionné. Exemples : - Les deux premiers modules seront en français, tous les autres en anglais. - Cette formation peut être faite entièrement en français et en anglais. Lorsque une formation regroupe plusieurs niveaux de langue dont le A1 et le A2, la phrase générale suivante est introduite: « Pour les niveaux A1 et A2, la langue d'enseignement peut varier. »	X	X	X	Tous les types de formation
Langue étudiée Saisie de la langue pertinente. Si la langue n'existe pas, une langue de la même „famille“ est choisie, resp. « Autre langue ». Une précision qui éclaire peut être faite dans le champ « Langue d'enseignement – commentaires ». Il peut y avoir plusieurs langues à choisir. Recommandation: - les cours de langues sont saisis chacun dans une fiche par langue (avec différentes modalités de cours) - ou - les cours de langue sont saisis dans une fiche par modalité de cours (pour plusieurs langues).	--	--	X	Uniquement type de formation « Cours de langues / Séjours linguistiques »
Informations				
Renseignements / contact Indiquer où il est possible de se renseigner sur la formation : adresses de contact, mais uniquement si cette adresse n'est pas la même que celle de l'institution.	X Lorsqu'ils sont disponibles	X Lorsqu'ils sont disponibles	Facultatif	Tous les types de formation



Règles pour les champs des offres de formation de la BDF	A – détaillées	B – standard	C – réduites	Spécificités pour les types de formations
L'accent est mis sur les informations du contact. Normalement, il n'y a aucune adresse complète saisie ici. Si possible mettre un bureau d'information impersonnel (qui est permanent). L'adresse doit être nommée avec le mail impersonnel et le No de tél. Si on donne le nom d'une personne, mettre également sa fonction: Par ex. F. Bernasconi, conseiller aux études. L'adresse de la formation est saisie en haut sous « Localités, adresse, remarques ». Des informations supplémentaires sont introduites sous le champ « Informations > Remarques ». Format: Impersonnel: (Bureau d'information), tél, e-mail Personnel: nom, fonction, tél, e-mail Site Internet à entrer dans le champ lien URL sous le champ « Informations – liens ».				
Contenu 2				
Généralités				
Labels formation Attribuer les certifications, labels qui se rapportent à l'offre : - Modèle F ; - AAQ. Les labels qui se rapportent à l'institution de formation sont saisis dans l'institution de formation (par ex. Eduqua).	Facultatif	Facultatif	Facultatif	Tous les types de formation
Coûts de la formation Indiquer les coûts de formation au sens strict du terme, c'est-à-dire sans les « frais annexes » (par ex. achats de fournitures, de livres). Quel que soit le type de formation et le modèle de cours, font partie des coûts : - taxes d'inscription (pré-inscription et inscription) - taxes semestrielles ou annuelles - frais annexes semestriels ou annuels conséquents - pour les offres qui indiquent les coûts par leçon, par semaine ou par mois, indiquer également sous cette forme : par leçon, semaine ou mois - pour les cours et les formations courtes, les coûts sont indiqués pour l'ensemble du cours ou de la formation longue	X	X	X	Tous les types de formation <i>Séjours linguistiques :</i> Facultatif si connu : saisir les données de coûts (éventuellement aussi au niveau de l'institution sous forme d'une fourchette pour les cours de langue, si connu)



Règles pour les champs des offres de formation de la BDF	A – détaillées	B – standard	C – réduites	Spécificités pour les types de formations
- si justifié, indiquer les données pour les participants d'autres cantons (en particulier au niveau sec. II et tertiaire B) ; <i>exemple</i>: - o CHF 500.- (si domicile déterminant dans le canton de Lucerne) - o CHF 3'700.- (autres cas) - o Précisions sur les accords intercantonaux et les bourses d'études <i>Coûts supplémentaires</i> - Pour les formations longues avec frais annexes conséquents, ajouter la formule standard : <i>Les montants indiqués n'incluent ni les supports de cours ni les fournitures.</i> - Lorsque les coûts supplémentaires d'une formation sont conséquents et spécifiques (par exemple, plusieurs centaines de francs pour le matériel de laboratoire ou pour les outils d'un horloger), les coûts sont saisis. Comment indiquer un montant ? Exemples : Frais d'inscription : CHF 200.- Écolage annuel : CHF 3'500.- Test d'aptitudes : CHF 150.50 Résidents dans le canton de Vaud ou dans un canton ayant choisi la filière selon l'Accord intercantonal sur les écoles supérieures spécialisées (AESS) ou ayant accordé l'autorisation : CHF 720.- frontaliers (Franche-Comté, Rhône-Alpes): CHF 2'400.- autres: CHF 6'400.- S'il n'est pas possible de fournir de chiffres ou si les données ne sont pas connues, saisir la formule standard : « Sur demande ». <i>Financement pour les BF/DF</i> Pour les données décrivant un cours préparatoire d'un BF/DF, intégrer la phrase standard suivante: « Des contributions financières peuvent éventuellement être sollicitées. » et introduire ensuite « Plus d'informations » en mettant le lien vers la page rédactionnelle suivante : Brevets et diplômes fédéraux BF, DF, puis introduire le lien vers la page rédactionnelle correspondante : https://orientation.ch/dyn/show/3880?lang=fr. Pour les données décrivant des modules individuels pour un cours préparatoire d'un BF/DF, cette phrase standard n'est pas saisie.				
Description				
Description en branche secondaire ou hors faculté La branche est décrite ici si elle est étudiée en tant que branche secondaire (exemple: dans la fiche, la biologie à l'Uni de Berne est décrite. Ici on décrit comment la biologie de l'Uni de Berne peut être étudiée en tant que branche secondaire).	X	X	--	Uniquement type de formation HEU (BA et MA)



Règles pour les champs des offres de formation de la BDF	A – détaillées	B – standard	C – réduites	Spécificités pour les types de formations
Décrire avec des mots-clés les options des branches secondaires du Bachelor et du Master HEU : - Indiquer s'il s'agit d'une branche secondaire ou pas - Si la branche secondaire ne peut être étudiée qu'au niveau bachelor. - Contenu de la matière étudiée en branche secondaire - Domaines de la branche principale qui peuvent être étudiés en tant que branche secondaire - Branche secondaire = branche principale réduite				
Plan de la formation en branche secondaire ou hors faculté Utiliser des mots-clés pour décrire le plan de formation de la branche secondaire <u>en tant que</u> branche secondaire: - Branches d'étude qui peuvent être combinées avec la branche ou restriction du choix des branches - Recommandations pour la combinaison des branches - Crédits ECTS - Possibilité d'insérer un tableau (court, clair) et qui montre une vue d'ensemble de la formation	X	X	--	Uniquement type de formation HEU (BA et MA)
Stages (fait référence à la branche décrite dans la fiche) Décrire les stages pendant la formation / la formation continue : - Séjours linguistiques obligatoires - Stages obligatoires - Distinction branche principale / branche secondaire - Également les stages des écoles et HES	X	X	--	Exclusivement type de formation : • HEU (BA et MA) • HES (BA et MA) • HEP (BA et MA) • Écoles du secondaire II
Admission 2				
Conditions d'admission en branche secondaire ou hors faculté (Conditions d'admission à la branche <u>en tant que</u> branche secondaire) Décrire l'admission en master avec une branche secondaire. Préciser les conditions d'admission si: - Il y a <i>différentes</i> conditions d'admission qui s'appliquent si la branche est étudiée en branche secondaire ou en branche principale (ex : connaissances du latin) - Une branche peut être étudiée seulement en tant que branche secondaire Lorsque la branche est étudiée comme branche secondaire et que les conditions d'admission sont les <i>mêmes</i> que celles de la branche principale, introduire la <i>phrase standard</i> suivante: « Les mêmes conditions d'admission que celles de la branche principale s'appliquent. »	X	X	--	Exclusivement type de formation HEU (BA et MA)
Débouchés				
Débouchés	X	X	--	Tous les types de formation



Règles pour les champs des offres de formation de la BDF	A – détaillées	B – standard	C – réduites	Spécificités pour les types de formations
FR/IT: En plus des possibilités de formation ultérieure, garder les débouchés professionnels. DE : Pour les formations de type HEU, HES et HEP, indiquer seulement les master ou master spécialisés vers lesquels elles débouchent (débouché direct dans la même haute école). Dans le champ « Débouchés », il convient d'indiquer les relations bachelor-master au sein d'une même haute école. Pour les MAS, DAS, CAS, préciser les cursus modulaires (un CAS/un DAS fait partie d'un MAS).	lorsque c'est possible	lorsque c'est possible		
Informations				
Remarques Champ « joker » pour des informations complémentaires et des remarques d'ordre général sur la formation. Différentes informations, pertinentes pour la formation correspondante et n'allant pas dans d'autres champs, peuvent être saisies ici. Exemple : - Variantes sur la formation/formation continue décrite (cas spéciaux comme la filière Théologie pour les « non-prêtres », etc.)	Facultatif	Facultatif	Facultatif	Tous les types de formation
Informations - liens S'ils existent, insérer les liens URL précis vers les informations complémentaires suivantes : - conseils aux études ; - séances d'information (qui ne font pas partie de la procédure d'admission) ; - mais PAS les adresses de contact puisque elles sont saisies dans le champ « Renseignements/contact ». Il faudrait saisir des liens précis sur des contenus qui concernent la formation précise et qui peuvent être difficilement trouvés sur la page principale de la formation. Les liens doivent être saisis de manière à ce que l'utilisateur reconnaisse immédiatement où ils mènent : voir le chapitre 7.3.2. Aucun lien d'une fiche à une autre fiche n'est fait.	X	Facultatif	Facultatif	Tous les types de formation
Relations				



Règles pour les champs des offres de formation de la BDF	A – détaillées	B – standard	C – réduites	Spécificités pour les types de formations
Swissdoc				
Numéros Swissdoc Saisir le numéro Swissdoc correspondant à l'offre, ou les numéros correspondants. Possibilité de mettre plusieurs n° Swissdoc au cas où, par exemple, une formation se termine par plusieurs diplômes. <i>Détails, voir le chapitre Swissdoc ci-dessous.</i>	X	X	X	Tous les types de formation
Infos				
Responsabilités				
Utilisateurs/-trices responsables Indiquer le rédacteur responsable. Si la formation est gérée par plusieurs rédacteurs, il est possible de tous les indiquer (par ex. les formations conjointes). Dès qu'un rédacteur est remplacé par un autre rédacteur, celui-ci doit rapidement modifier l'ancien utilisateur responsable.	X	X	X	Tous les types de formation Saisir activement
Cantons responsables Obligation d'indiquer le canton, ou les cantons, compétent/s pour l'offre de formation. Pour une offre conjointe proposée par plusieurs institutions de formation de plusieurs cantons, indiquer tous les cantons.	X	X	X	Tous les types de formation Exception: séjours linguistiques à l'étranger Saisir activement
Historique				
Date de création Inscrit la date de création de la fiche, sans critère de langue. Le champ est, pour des raisons techniques, affiché comme champ obligatoire, car le champ Date doit toujours avoir un contenu. Le système règle automatiquement la date de création des données (= date de création ; resp. date de la migration de la donnée).	Créé automatiquement	Créé automatiquement	Créé automatiquement	Tous les types de formation
Créé par La rédaction qui a créé la fiche est indiquée automatiquement, sans critère de langue.	Créé automatiquement	Créé automatiquement	Créé automatiquement	Tous les types de formation
Révision Inscrit, dans la langue cochée, la date de l'enregistrement effectué lorsque la rédaction a révisé ou contrôlé ou vérifié la donnée (par exemple, lors de la	Créé automatiquement	Créé automatiquement	Créé automatiquement	Tous les types de formation



Règles pour les champs des offres de formation de la BDF	A – détaillées	B – standard	C – réduites	Spécificités pour les types de formations
révision annuelle de la fiche), quand le bouton «Actualiser la date en enregistrant» a été activé. Modifie la date uniquement si le champ a été modifié.				
Révisé par Indique, dans la langue cochée, la rédaction qui a enregistré la fiche lorsqu'elle a cliqué sur le bouton « Actualiser la date en enregistrant ». Modifie la rédaction uniquement si un champ a été modifié. Si les autres langues ne sont pas utilisées (si les colonnes sont vides), l'indication de la rédaction apparaît dans toutes les versions linguistiques.	Créé automatiquement	Créé automatiquement	Créé automatiquement	Tous les types de formation
Dernière modification Inscrit la date du dernier enregistrement effectué dans la langue concernée lorsque le bouton « Enregistrer » a été activé. Modifie la date uniquement si le champ a été modifié. Si les autres langues ne sont pas utilisées (si les colonnes sont vides), l'indication de la date apparaît dans toutes les versions linguistiques.	Créé automatiquement	Créé automatiquement	Créé automatiquement	Tous les types de formation
Modifié par Indique, dans la langue cochée, la rédaction qui a enregistré la fiche lorsqu'elle a cliqué sur le bouton « Enregistrer ». Modifie la rédaction uniquement si un champ a été modifié. Si les autres langues ne sont pas utilisées (si les colonnes sont vides), l'indication de la rédaction apparaît dans toutes les versions linguistiques.	Créé automatiquement	Créé automatiquement	Créé automatiquement	Tous les types de formation
Fin de la page				
Remarques internes Ce champ ne peut être utilisé que pour des remarques internes à la rédaction. Il sert également pour les commentaires du SdC à l'attention des rédactions (par ex. lorsqu'un numéro Swissdoc doit être ajusté).	Facultatif	Facultatif	Facultatif	Disponible pour la rédaction

7.2. Base pour la saisie des données

7.2.1. Comment les données sont saisies

Les institutions et formations saisies répondent aux critères énoncés au chapitre 2.1. Elles sont saisies de manière objectives et justes, conformément aux directives énoncées dans le présent document. En principe, les données peuvent être transférées selon le site internet des institutions. Toutefois, les rédactions sont priées de prêter attention aux points suivants:

- Questions clés: quel *diplôme* dois-je saisir ? quel *groupe-cible* recherche principalement les formations de ces diplômes, respectivement pour qui je saisis cette formation principalement ?
- Ne pas reprendre les formulations publicitaires mais les reformuler de manière neutre.
- Saisir les données avec un « œil critique » - vérification et recherche d'informations concernant notamment les diplômes:
 - S'agit-il du diplôme décerné par l'institution (par ex. diplôme ES) ?
 - S'agit-il vraiment d'un Bachelor en XY ou s'agit-il « seulement » d'une orientation du Bachelor en XY pour les diplômés des hautes écoles?

7.2.2. Principe de saisie: 1 formation = 1 donnée

Principe = 1 formation avec *un* diplôme, respectivement *un* diplôme est représenté dans *une* donnée unique.

Ça ne joue aucun rôle,

- ...si la formation est organisée conjointement par plusieurs institutions (Joint) et, à la rigueur,
- ...si elle a aussi lieu de manière indépendante dans les divers lieux de ces institutions (Joint), ou si
- ...la formation comporte différentes orientations (inclus les orientations d'une maturité professionnelle), spécialisations (par exemple 90 et 120 crédits ECTS), domaines spécifiques, branches, etc. ou si
- ... des passerelles sont proposées pour des groupes cibles spécifiques (par exemple, les passerelles vers un Bachelor HES pour les diplômés/es d'une ES)
- ...la formation a lieu selon différentes modalités:
 - À temps plein / à temps partiel
 - « Réalisation normale » et Dual Degree / Double Degree
 - « Réalisation normale » et PiBS (Bachelor intégrant la pratique):
 - o Ajout du terme « PiBS » dans le champ « Mots-clés »
 - o Mention que la formation est également disponible sous forme de PiBS dans le champ « Description »
 - o Mention de la durée spécifique de PiBS (une année supplémentaire) dans le champ « Durée »
 - o Sélection du filtre « Bachelor intégrant la pratique (PiBS) » dans le champ « Modalités temporelles »
 - o Mention des conditions d'admission spécifiques des PiBS dans le champ « Conditions d'admission »

Remarque

En vérifiant les filières d'études (les ePerspektiven), on découvre des données qui devraient être regroupées (les formations conjointes ou des données pour des orientations individuelles ou des données en plusieurs langues). Le SdC transmet ce genre de demandes aux rédactions. Le regroupement des formations Bachelor et Master HES/HEU/HEP, dans un premier temps, et les MAS/DAS/CAS, dans un second temps, est demandé.

Exception: le Bachelor of Science in Life Science, le Master of Science in Life Science ainsi que le Master of Science in Engineering ne doivent pas être regroupés. Pour plus d'informations, voir le champ « Nom ».

Le reste des formations identiques, quelles que soient leurs priorités, n'ont pas besoin d'être regroupées.



7.2.3. Principe de saisie: plusieurs diplômes = plusieurs données

- Une seule fiche regroupée pour l'AFP et le CFC n'est pas possible, car il est question de deux diplômes distincts (voir le chapitre 7.2.2, ci-dessus). Dans ce genre de cas, il faut donc faire une fiche pour l'AFP et une autre fiche pour le CFC.
- Pour les MAS/DAS/CAS, des fiches séparées sont saisies, si ces formations sont suivies séparément: une fiche pour le CAS, une fiche pour le DAS et une fiche pour le MAS.

7.2.4. Relations avec les formations du domaine des écoles supérieures: contrôle de la reconnaissance

Une formation ES ou EPD ES est saisie comme telle lorsqu'elle est reconnue par le SEFRI ou qu'elle est en cours de reconnaissance. Le SEFRI répertorie les formations correspondantes dans la liste des professions sous les registres suivants:

1. **Filières de formation ES**
2. **Études postdiplômes ES**

Dans les deux registres, la dénomination de la profession ES peut être tapée dans le champ de recherche « Rechercher dénomination ». En cliquant sur la touche correspondante, une page détaillée s'ouvre, répertoriant les différentes institutions de formation dont le cours a déjà été reconnu ou est en cours de reconnaissance (voir la colonne « Statut »).

Les informations contenues dans les deux registres sont actualisées par le SEFRI aussitôt qu'un cours proposé par une institution de formation est en procédure de reconnaissance ou a été reconnu (actualisation dans les deux semaines suivant la décision correspondante).

Saisie des formations ES dans la BDF:

- Les cours reconnus sont saisis dans la BDF comme cours ES ou postdiplômes ES avec le contenu correspondant dans les champs «Types de formation», «Diplômes», «Diplômes / titres – précisions» et «Numéros Swissdoc».
- Si le statut est « en procédure de reconnaissance », la formation peut être saisie dans la BDF comme formation ES / formation postdiplôme ES, en ajoutant la remarque suivante dans le champ « Diplômes / titres – précisions »: *Remarque: la filière est en procédure de reconnaissance auprès du SEFRI*.
- Si l'offre n'est pas reconnue au moment de la saisie et ne fait pas l'objet d'une procédure de reconnaissance, elle est saisie de la manière habituelle comme une offre de formation continue normale avec le type de formation, le diplôme et le numéro Swissdoc correspondants.

7.2.5. Relations avec les formations du domaine des hautes écoles: contrôle des institutions

Les institutions qui offrent des formations délivrant un diplôme de Bachelor, Master, MAS/DAS/CAS ou un diplôme d'enseignement pour l'enseignement dans les écoles primaires publiques doivent soit

- a) Être une haute école* suisse reconnue, ou
- b) Coopérer avec une haute école suisse reconnue qui délivre le diplôme, ou
- c) Proposer l'un des diplômes suivants et délivrer un diplôme d'enseignement reconnu par la CDIP:
 - Degré préscolaire et primaire: Bachelor of Arts en enseignement préscolaire et/ou primaire et remise simultanée d'un diplôme d'enseignement reconnu par la CDIP
 - Degré secondaire I: Master of Arts en enseignement secondaire et remise simultanée d'un diplôme d'enseignement reconnu par la CDIP

(Les diplômes d'enseignement reconnus sont énumérés par la CDIP dans le tableau suivant: <http://www.edk.ch/dyn/16426.php>)

Si l'une de ces conditions est remplie, une formation correspondante sera inscrite comme formation d'une haute école :

- Types de formation: haute école spécialisée HES, Université UNI, haute école pédagogique HEP
- Diplômes: attribuer le diplôme correspondant de la haute école (selon l'institution de la haute école suisse)



- Numéro Swissdoc: attribuer selon le numéro correspondant dans le domaine des hautes écoles
- Institution: relier toutes les institutions (par ex. la haute école comme co-partenaire du domaine qui ne fait pas partie des hautes écoles)

Si les conditions mentionnées ci-dessus ne sont pas remplies, la formation ne fait donc pas partie des hautes écoles, même si la ou les institutions concernées le communiquent en conséquence (p. ex.: école privée). Une telle formation est saisie dans la BDF de manière habituelle comme une formation continue non universitaire:

- Types de formation: „formation continue: formations longues“ ou „formation continue: cours“
- Diplômes: « Diplôme / certificat de l'institution » / « Attestation / certificat de cours » et/ou « Diplôme étranger » (si le diplôme est délivré par une institution étrangère)
- Diplômes / titre – précisions: nommer le diplôme tel qu'il est communiqué par l'institution
- Numéro Swissdoc: *aucun* numéro du domaine des hautes écoles
- Institution: relier toutes les institutions qui ne sont pas du domaine des hautes écoles (exception : institutions étrangères)

*Dans les pages rédactionnelles d'or.ch suivantes, les hautes écoles suisses reconnues sont énumérées:

- UNI: <https://orientation.ch/dyn/show/5435?lang=fr>
- HES: <https://orientation.ch/dyn/show/4654?lang=fr>
- HEP: <https://orientation.ch/dyn/show/5045?lang=fr>

Toutes les autres institutions ne sont pas des hautes écoles reconnues. Elles ne sont donc pas qualifiées d'hautes écoles sur or.ch, même si l'institution communique des informations dans ce sens.

7.3. Précisions sur la saisie

7.3.1. Liens dans les champs texte

Les liens ne doivent en principe pas être saisis dans les champs texte, seulement dans les champs « Liens » qui sont à disposition.

Exceptions:

- a) Précision sur des contenus annexes à la formation provenant d'un site Internet externe: si possible à la fin du paragraphe.
Exemple : le choix de la deuxième branche d'études pour le cursus de bachelor est libre. Voir les **disciplines proposées par la Faculté**.
- b) Liens sur les pages internes d'orientation.ch
 - Filières d'études: liens internes sur les pages rédactionnelles d'or.ch dans le champ « Description de la branche d'études » (voir le chapitre 7.1.). À la fin du texte : par ex. « plus sur **la filière Biologie** » (hyperlien)
 - Modules MAS/DAS/CAS: liens internes sur d'autres fiches de la BDF introduits dans les champs « Description » et « Plan de la formation » (voir le chapitre 7.1. champ « Description »)
 - D'autres liens vers les pages rédactionnelles, par exemple: **financement** (spécifiquement pour les BF/DF), **admission – vue d'ensemble**, etc. (voir le chapitre 7.1., champs « Conditions d'admission » et « Coûts »)
 - À l'intérieur d'une formation, lien vers une autre formation (mais seulement dans certains cas: MAS/DAS/CAS et exceptions): Plus d'informations: **Humanmedizin**.

Ces liens doivent s'ouvrir dans une autre fenêtre. Pour ce faire, cliquer sur Cible > « Nouvelle fenêtre »:

Insérer un lien

Url:

Texte à afficher:

Titre:

Cible:

Ok Annuler



7.3.2. Saisie des liens dans les champs Liens

Pour la saisie des liens dans les quatre champs de liens « Liens sur la formation », « Liens sur l'admission », « Liens sur le plan de la formation » et « Informations – liens », les trois sous-titres suivants apparaissent: URL / Titre / Description:

Liens externes:

- **URL:** URL de la page externe complet
- **Titre:** URL du domaine. www. sera saisi seulement lorsque c'est nécessaire, autrement ne pas le mettre. Si l'URL du domaine est trop long, alors il est raccourci. Titre du lien: Nom du site + indication précise de contenu (ne pas faire de phrase; les deux éléments sont séparés par un >), exemples: **unifr.ch > Bachelor en théologie / www.sefri.admin.ch > Maturité professionnelle**
- **Description:** Description du lien lorsque c'est nécessaire (plusieurs thèmes, par exemple).

Liens vers des documents PDF (seulement si nécessaire)

- **URL:** saisir l'URL complet des documents externes
- **Titre:** nom du document. Exemple : **ti.bfh.ch > filière en informatique médicale**
- **Description:** description du document. À la fin seront introduits le type et la grandeur du document entre parenthèses carrées [PDF, 54 KB]. Si possible, citer la source. Exemple : **Plan d'études cadre, SEFRI [PDF, 54 KB]**.
- **Remarque:** si vous pouvez mettre des liens sur les PDF, évitez-le car les PDF expirent rapidement.

7.4. Règles spéciales pour la saisie des offres de formation modulaires – fiches indépendantes ou communes

7.4.1. Offres modulaires

Formations des MAS, DAS, CAS

Les formations des MAS, DAS, CAS **doivent** toujours être saisies sous forme de fiches indépendantes si elles peuvent être suivies séparément. Exemple: le DAS se compose de deux CAS qui sont indépendants l'un de l'autre et peuvent déboucher sur un DAS. Le DAS se compose donc de deux « niveaux » différents ; les deux CAS sont considérés comme des modules et doivent être saisis comme données distinctes (car ils sont considérés comme professionnalisant).

Si une formation se compose de différents niveaux, les niveaux individuels sont reliés manuellement dans le champ « Plan de la formation » et pas sous le champ « Lien sur le plan de la formation ».

Cours préparatoires modulaires pour les BF/DF

Si un cours préparatoire d'un BF/DF est construit de façon modulaire, une fiche peut être saisie par module si 1) le module est suivi séparément et est indépendant et 2) si ça fait du sens (voir l'exemple de formateur/trice BF où un certificat de module par module a été saisi). Contrairement



aux offres des MAS/DAS/CAS avec la priorité de saisie 2 (voir le chapitre 4.1.), la priorité donnée aux modules d'un cours préparatoire d'un BF/DF est de 3 (les cours préparatoires complets = priorité 2). Les modules du domaine des BF/DF sont donc saisis séparément selon les ressources cantonales à disposition (analogue au type de formation *Formation continue: formations longues* et *Formations continues: cours*). Les fiches individuelles modulaires d'un BF/DF ne sont pas liées entre elles.

7.4.2. Précision pour les fiches communes

Des fiches communes sont saisies dans les cas suivants:

Si une institution propose plusieurs petites formations/cours dans une même thématique, qui peuvent différer tout au plus par des lieux de formation différents de la même région linguistique ou par des dates de début différentes, ces formations peuvent être saisies ensemble dans une fiche commune (1 fiche avec un titre général). Les cours peuvent également différer en terme de contenu et de diplôme (condition = même thématique).

Exemples :

- Cours Word; 20 leçons; diverses dates, resp. divers lieux de la même région linguistique sont saisis dans une même donnée
- Musique – divers cours

Recommandation pour les fiches communes

Les fiches communes sont regroupées avec quelques formations et pas une liste entière de formations. Ainsi, les différentes formations peuvent être intégrées directement dans le titre, sans devoir introduire de mots-clés. Exemple: entrée regroupée qui résume quatre petits cours sur la communication, la rhétorique, la tenue et la conversation, intitulée, par exemple: « Communication, rhétorique, tenue, conversation – divers cours ».

Recommandation pour les cours de langues / les séjours linguistiques:

Les cours de langues doivent être saisis dans une donnée de manière homogène et par langue. Dans ces données, différentes modalités de cours peuvent être décrites.
Exemple: italien – divers cours et diplômes

8. Base de données des formations et Swissdoc

8.1. Swissdoc: principes de base

Swissdoc sert...

- à la localisation des informations qui concernent les formations dans le domaine de **l'orientation** (documents papier ou électroniques)
- au classement et aux liens sur **orientation.ch** (professions, BDF, etc.)
- Swissdoc est mis à jour en continu, en fonction des évolutions (nouvelles professions, nouvelles filières, etc.).
- Swissdoc est géré par l'équipe Medias on-line Orientation.
- Sur le site internet de Swissdoc, à l'adresse ci-dessous, se trouve un document d'introduction à la systématique Swissdoc régulièrement mis à jour («Introduction à la systématique SWISSDOC»): www.swissdoc.csfo.ch

8.1.1. Swissdoc sur le site [swissdoc.csfo.ch](http://www.swissdoc.csfo.ch)

L'arborescence

Swissdoc contient trois répertoires (Professions, Formations, Thèmes généraux). Seul le répertoire «Formations» concerne la BDF. La manière dont est organisé ce répertoire est présentée dans le répertoires des Formations > Arborescence. Les 8 types de chiffres se réfèrent aux différents niveaux de formation (niveau de formation 4000 «Degré secondaire II: écoles de culture générale, lycées et gymnases », niveau de formation 6000 «Degré tertiaire: universités / EPF», etc.). Seuls les niveaux de formation 3000 à 9000 concernent la BDF.



L'ouverture d'une formation (en cliquant sur la flèche bleue) fait apparaître les huit *groupes principaux* de Swissdoc (groupes de 100 à 800). Ces groupes sont identiques dans tous les niveaux de formation 5000 à 9000:

- ▼ 5.000.0.0 DEGRÉ SECONDAIRE II: FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE
 - ▶ 5.100.0.0 NATURE
 - ▶ 5.200.0.0 ALIMENTATION, HÔTELLERIE, RESTAURATION, ÉCONOMIE FAMILIALE
 - ▶ 5.300.0.0 TEXTILES, HABILLEMENT, SOINS CORPORELS
 - ▶ 5.400.0.0 CONSTRUCTION
 - ▶ 5.500.0.0 INDUSTRIE, TECHNIQUE, INFORMATIQUE
 - ▶ 5.600.0.0 ÉCONOMIE, COMMERCE, ADMINISTRATION, TRANSPORTS, TOURISME
 - ▶ 5.700.0.0 FORMATION, SPORT, SANTÉ, DOMAINE SOCIAL, THÉOLOGIE, PSYCHOLOGIE
 - ▶ 5.800.0.0 MÉDIAS, ARTS, SCIENCES HUMAINES

Les huit groupes principaux peuvent être ouverts pour chaque formation; s'affichent alors plusieurs sous-groupes (110 à 170; mêmes dénominations pour tous les niveaux de formation 5000 à 9000):

- ▼ 5.100.0.0 NATURE
 - ▶ 5.110.0.0 Extraction, travail de la pierre
 - ▶ 5.120.0.0 Economie forestière
 - ▶ 5.130.0.0 Agriculture
 - ▶ 5.140.0.0 Elevage, soins aux animaux
 - ▶ 5.150.0.0 Horticulture, paysagisme
 - ▶ 5.160.0.0 Sciences naturelles
 - ▶ 5.170.0.0 Ecologie, protection de l'environnement

Certains sous-groupes peuvent également être ouverts à leur tour (ils contiennent eux aussi des sous-sous-groupes):

- ▼ 6.000.0.0 DEGRÉ TERTIAIRE: UNIVERSITÉS/EPF (SANS PERFECTIONNEMENT)
 - ▼ 6.100.0.0 NATURE
 - ▶ 6.130.0.0 Agriculture
 - ▶ 6.140.0.0 Elevage, soins aux animaux
 - ▶ 6.160.0.0 Sciences naturelles
 - ▶ 6.170.0.0 Ecologie, protection de l'environnement
 - ▼ 6.200.0.0 ALIMENTATION, HÔTELLERIE, RESTAURATION, ÉCONOMIE FAMILIALE
 - ▶ 6.210.0.0 Alimentation
 - ▼ 6.400.0.0 CONSTRUCTION
 - ▶ 6.410.0.0 Aménagement du territoire
 - ▶ 6.420.0.0 Etude de projets
 - ▼ 6.500.0.0 INDUSTRIE, TECHNIQUE, INFORMATIQUE
 - ▶ 6.540.0.0 Biologie, chimie
 - ▼ 6.550.0.0 Machines, métaux, électrotechnique, électronique, microtechnique
 - ▶ 6.553.0.0 CONSTRUCTION DE MACHINES
 - ▶ 6.555.0.0 ELECTROTECHNIQUE, ÉLECTRONIQUE
 - ▶ 6.556.0.0 HORLOGERIE, MICROTECHNIQUE



«Liste systématique»

swissdoc. Une prestation du CSFO

FORMATIONS PROFESSIONS THÈMES GÉNÉRAUX NEWS

ARBORESCENCE
LISTE SYSTEMATIQUE
LISTE ALPHABETIQUE
TELECHARGER
RECHERCHE
RECHERCHE AVANCÉE

AIDE
CONTACT
LANGUE
HOME

Index des formations: Liste systématique

Afficher les langues

Aller au numéro OK

Résultats de 1 à 3913 sur 3913 Page 1 sur 1

No. SD	Désignation
1.000.0.0	ÉCOLES À PLUSIEURS DEGRÉS
1.100.0.0	ÉCOLES PUBLIQUES ET PRIVÉES
1.100.3.1	e-learning , aide au classement
1.100.1.0	Ecole alternative
1.100.7.0	Ecole avec programme étranger
1.100.6.0	Ecole pour sportifs/ives et artistes
1.100.8.0	Ecole suisse à l'étranger
1.100.3.0	Enseignement à distance
1.100.9.0	Enseignement spécialisé

La «liste systématique» présente toutes les entrées de la base de données Swissdoc, classées par formation dans les huit groupes principaux et leurs sous-groupes. Le premier chiffre indique à quel niveau de formation la formation appartient: un numéro commençant par «3» appartient au niveau de formation 3000 «Degré secondaire I», un numéro commençant par «4» au niveau de formation 4000 «Degré secondaire II: écoles de culture générale, lycées et gymnases», etc.

La présentation permet de distinguer immédiatement les **descripteurs** (chiffres noirs, qui se terminent par .0) des **non-descripteurs** (chiffres gris, qui se terminent par un nombre allant de 1 à 9). Elle permet aussi de distinguer différents types de non-descripteurs («orientation», «domaine spécifique», «aide au classement», etc. voir capture d'écran). Plusieurs types de non-descripteurs servent, comme les descripteurs, à classer les informations. Ils sont ouverts au classement et peuvent être attribués à des fins de classement².

5.100.0.0	NATURE
5.100.1.0	Nature (divers)
5.110.0.0	Extraction, travail de la pierre
5.110.3.0	Constructeur/trice d'éléments en béton préfabriqués CFC, formation initiale
5.110.1.0	Extraction, travail de la pierre (divers)
5.110.2.0	Marbrier/ière CFC, formation initiale
5.110.5.0	Marbrier/ière du bâtiment CFC, formation initiale
5.110.4.0	Tailleur/euse de pierre CFC, formation initiale
5.120.0.0	Economie forestière
5.120.1.0	Economie forestière (divers)
5.120.2.0	Forestier/ière-bûcheron/ne CFC, formation initiale
5.120.3.0	Praticien/ne forestier/ière AFP, formation initiale
5.130.0.0	Agriculture
5.130.4.1	Agriculteur/trice (Production biologique) CFC, formation initiale , domaine spécifique
5.130.4.0	Agriculteur/trice CFC, formation initiale
5.130.1.0	Agriculture (divers)
5.130.7.1	Agropraticien/ne (Agriculture) AFP, formation initiale , orientation
5.130.7.2	Agropraticien/ne (Cultures spéciales) AFP, formation initiale , orientation
5.130.7.3	Agropraticien/ne (Vinification) AFP, formation initiale , orientation
5.130.7.0	Agropraticien/ne AFP, formation initiale
5.130.5.1	Arboriculteur/trice (Production biologique) CFC, formation initiale , domaine spécifique
5.130.5.0	Arboriculteur/trice CFC, formation initiale
5.130.8.1	Maraîcher/ère (Production biologique) CFC, formation initiale , domaine spécifique
5.130.8.0	Maraîcher/ère CFC, formation initiale
5.130.6.1	Viticulteur/trice (Production biologique) CFC, formation initiale , domaine spécifique
5.130.6.0	Viticulteur/trice CFC, formation initiale

Non-descripteurs attribuables à des fins de classement et non-descripteurs non attribuables

Les non-descripteurs attribuables à des fins de classement servent à bien distinguer les *diplômes protégés et reconnus par la Confédération* ainsi que les filières universitaires. On trouve des types

² Swissdoc se distingue en cela d'autres thésaurus (un thésaurus étant un recueil alphabétique et systématique de termes d'un domaine déterminé), dans lesquels les non-descripteurs ne servent en général qu'à renvoyer les utilisateurs vers un descripteur.



de non-descripteurs attribuables à des fins de classement dans les niveaux de formation 5000, 6000 et 7000. Ces trois niveaux disposent chacun de différents types de non-descripteurs attribuables :

- 5000 – *Formation professionnelle initiale*:
 - Orientation CFC / AFP
 - Domaine spécifique CFC / AFP
 - Branche CFC / AFP de commerce et vente
- 6000 – *Universités / EPF*:
 - Orientation U
- 7000 – *Formation professionnelle supérieure (y.c. perfectionnement HES/U)*:
 - Spécialisation ES

Ces types de non-descripteurs attribuables à une formation déterminée *doivent* aussi être utilisés pour la BDF. Au moment d'attribuer un numéro Swissdoc à une formation, il faut toujours voir s'il faut lui donner un descripteur ou un non-descripteur autorisé.

Les types de non-descripteurs «aide au classement» (= synonymes), «anglais» ne sont pas autorisés pour le classement et ne peuvent donc pas être attribués aux fiches de la BDF.

Pour des précisions sur les non-descripteurs dans Swissdoc, voir www.swissdoc.csfo.ch > News > Annexes > Annexe 5 «Types de non-descripteurs».

Fiches détaillées

Un clic sur un descripteur ou un non-descripteur dans la liste systématique affiche la fiche détaillée, qui contient le descripteur dans les trois langues et les non-descripteurs qui lui sont liés.

No SD	7.561.24.0
École	d Angewandte Informations- und Datenwissenschaft FH (Master) f Science appliquée de l'information et des données HES (Master) i Scienze applicate dell'informazione e dei dati SUP (Master)
Type de formation	d Fachhochschule FH Master f Haute école spécialisée HES, Master i Scuola universitaria professionale SUP, Master
Date de création	22.02.2018
Date de modification	24.09.2018
Remarques	d f i

Non descripteurs		
No SD	École	Type
7.561.24.1	Applied Information and Data Science HES (Master)	aide au classement

«Recherche»: recherche d'entrées Swissdoc

The screenshot shows the Swissdoc search interface. On the left, there is a sidebar menu with options: ARBORESCENCE, LISTE SYSTEMATIQUE, LISTE ALPHABETIQUE, TELECHARGER, RECHERCHE (highlighted), RECHERCHE AVANCÉE, and AIDE. The main content area has a header with 'swissdoc.' and navigation tabs: FORMATIONS, PROFESSIONS, THÈMES GÉNÉRAUX, and NEWS. Below the tabs, there is a search bar with the text 'formatrice' entered. Below the search bar, there are links for 'Recherche avancée' and 'Règles & exemples'. The search results are displayed as a table with 3 results. The first result is shown: No. SD 7.710.14.0, Désignation Formateur/trice (BF), préparation à l'examen.

Le menu «Recherche» permet de chercher directement les entrées Swissdoc, par numéro ou par dénomination (mais aussi par partie de numéro ou de dénomination). Il est également possible d'ajouter des filtres à la recherche (sous «Recherche avancée»). L'écran affiche alors la liste de toutes les formations de Swissdoc qui contiennent les termes recherchés.



8.1.2. Swissdoc dans l'Admin

> Systématiques > Swissdoc

Toute la systématique Swissdoc figure sous Systématiques > Swissdoc. Cette systématique migre chaque nuit du site internet Swissdoc vers l'Admin, avec toutes les modifications faites durant la journée par l'équipe Swissdoc. La systématique Swissdoc ne concernant pas seulement la BDF, mais aussi chaque module géré au sein de l'Admin, **tous** les numéros Swissdoc y figurent, même ceux qui ne peuvent pas être utilisés dans la BDF. Les numéros non autorisés au sein de la BDF sont toutefois immédiatement reconnaissables à leur statut, qui affiche une ou deux croix rouges (=non autorisé).

ID	Numéro Swi...	Nom DE	Nom FR	Nom IT	Rema...	Rem...	Remar...	Nu...	Statut
21984	0.000.0.0	Berufe	Professions	Professioni					✓✗
22932	0.000.2.0	Berufe (Diverses)	Professions (divers)	Professioni (diversi)					✓✗
17648	0.100.0.0	Natur	Nature	Natura					✓✗
22933	0.100.1.0	Natur (Diverses)	Nature (divers)	Natura (diversi)					✓✗

Seuls les numéros ayant deux coches vertes dans la colonne «Statut» peuvent être utilisés dans la BDF:



Icône 1 = le numéro Swissdoc est actif / Icône 2 = le numéro Swissdoc peut être attribué aux fiches de la BDF.

Bien que toute la systématique Swissdoc figure dans l'Admin, les entrées y sont présentées de manière très différente de ce que l'on trouve sur le site internet de Swissdoc: dans l'Admin, aucune couleur n'indique si l'entrée est un descripteur ou un non-descripteur. Pour le savoir, il faut se référer aux numéros (dernier chiffre = 0 = descripteur ; dernier chiffre ≠ 0 = non-descripteur.) Il n'existe pas non plus dans l'Admin de représentation détaillée des descripteurs comparable à ce que l'on trouve sur le site de Swissdoc, qui affiche le descripteur avec ses non-descripteurs.

Exemple:

Numéro Swissdoc 5.611.6.0 *Employée/e de commerce CFC, formation de base*: à gauche = la présentation sur le site Swissdoc; à droite = celle de l'Admin:

No SD	5.611.6.0
École	d Kaufmann/-frau EFZ, Basis-Grundbildung f Employé/e de commerce CFC, formation de base i Impiegato/a di commercio AFC, Formazione di base
Type de formation	d EFZ, Grundbildung f CFC, formation initiale i AFC, formazione di base
Date de création	16.05.2011
Date de modification	03.02.2014
Remarques	d f i

Professions: 0.611.105.0 Employé/e de commerce CFC, formation de base

Non descripteurs

No SD	École	Type
5.611.6.1	Employé/e de commerce (Banque) CFC, formation de base	branche
5.611.6.2	Employé/e de commerce (Administration fédérale) CFC, formation de base	branche
5.611.6.3	Employé/e de commerce (Chimie) CFC, formation de base	branche
5.611.6.4	Employé/e de commerce (Services et administration) CFC, formation de base	branche
5.611.6.5	Employé/e de commerce (Commerce) CFC, formation de base	branche
5.611.6.6	Employé/e de commerce (Hôtellerie-Gastronomie-Tourisme) CFC, formation de base	branche
5.611.6.7	Employé/e de commerce (Construire et habiter) CFC, formation de base	branche
5.611.6.8	Employé/e de commerce (Logistique et transports internationaux) CFC, formation de base	branche
5.611.6.9	Employé/e de commerce (Industrie des machines, des équipements électriques et des métaux MEM) CFC, formation de base	branche

5.611.6.0		ID 23314
Kaufmann/-frau EFZ, Basis-Grundbildung / Employé/e de commerce CFC, formation de base / Impiegato/a di commercio AFC, Formazione di base		
Contenus	Relations	Paramètres
Généralités		
Numéro Swissdoc	5.611.6.0	
Nom	Kaufmann/-frau EFZ, Basis-Grundbildung / Employé/e de commerce CFC, formation de base / Impiegato/a di commercio AFC, Formazione di base	
Nom masculin	Kaufmann EFZ) Basis-Grundbildung, Grundbildung / Employé de commerce CFC, formation de base / Impiegato di commercio AFC, Formazione di base, formazione di base	
Nom féminin	Kaufrau EFZ, Basis-Grundbildung, Grundbildung / Employée de commerce CFC, formation de base / Impiegata di commercio AFC, Formazione di base, formazione di base	

Recommandation : pour mieux comprendre une entrée Swissdoc (quels non-descripteurs sont liés au descripteur XY? Quel numéro dois-je attribuer?) → Ne pas se référer à l'écran de Swissdoc dans l'Admin, mais au site internet de Swissdoc

**> Formations > Nouveau > Relations > Swissdoc:**

Pour attribuer un numéro Swissdoc à une offre, il faut choisir, sous «Formations», le numéro correct dans l'onglet «Relations», ce qui peut se faire de deux manières: (1) en sélectionnant ce numéro dans le champ Autocomplete ou (2) en le sélectionnant dans la systématique Swissdoc dans l'Admin, qui s'ouvre en cliquant sur le symbole «+» à droite du champ Autocomplete. Il s'agit de la même liste, qui s'affiche en allant sous Systématiques > Swissdoc, mais il est possible de sélectionner directement les numéros attribuables dans la BDF (les numéros non attribuables dans la BDF ont une croix rouge dans la colonne «Statut» et leur case dans la première colonne est grisée; ils ne peuvent donc pas être sélectionnés).

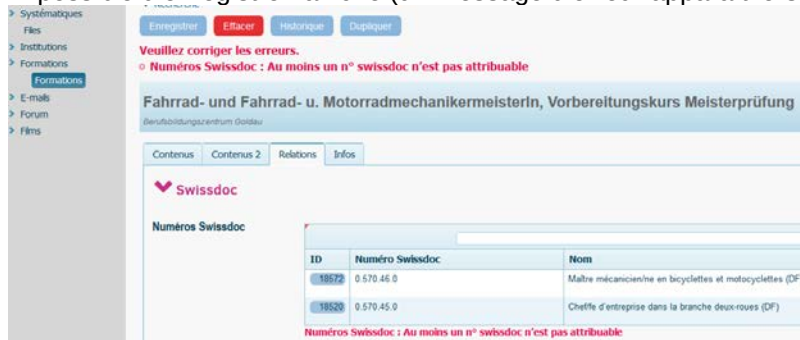
Dans le champ Autocomplete par contre, on ne trouve que les numéros qui sont attribuables dans la BDF. Les numéros qui ne peuvent pas être attribués aux fiches de la BDF (les numéros de professions, par exemple) n'y figurent pas (si l'on cherche l'un de ces numéros, le message «No data found» s'affiche, voir la capture d'écran), ce qui aide ainsi les rédactions à choisir le bon numéro Swissdoc.

**> Formations > Aperçu de la liste des formations de la BDF > colonne «Numéros Swissdoc»: points d'exclamation rouges**

Un point d'exclamation s'affiche dans la colonne «Numéros Swissdoc» des formations de la BDF auxquelles un ou plusieurs numéros Swissdoc pas ou plus attribuables ont été intégrés.

ID	Nom	Diplômes	Institutions	Lieu	Numéros Swissdo...
42244	De: Fahrrad- und Fahrrad- u. Motorradmechanikermeisterin, Vorbereitungskurs Meisterprüfung	Attestation / certificat de cours	Berufsbildungszentrum Goldau	Goldau (SZ)	0 570 46 0 [2]

Il arrive que ces numéros n'apparaissent plus sur le site. Il faut les corriger, sans quoi il est impossible d'enregistrer la fiche (un message d'erreur apparaît lorsqu'on tente de le faire):

**8.2. Pourquoi attribuer des numéros Swissdoc ?**

Il est très important que chaque formation ait un numéro Swissdoc correct. L'attribution d'un numéro Swissdoc permet de faire...

- des liens automatiquement avec les informations sur le portail qui concernent la même formation/profession, par exemple faire un lien entre une page sur la profession et une page sur la formation décrite correspondante
- une recherche par domaine d'études ou par thème de formation,
- une recherche systématique par formation via les numéros Swissdoc.

8.3. Comment attribuer des numéros Swissdoc ?

8.3.1. Principes fondamentaux: relation entre les numéros Swissdoc et les types de formation de la BDF

Le type de formation attribué à une entrée BDF indique de quel niveau de formation Swissdoc doit provenir le numéro Swissdoc correct (3000, 4000, 5000, 6000, 7000, 9000). Les niveaux de formation et les types de formation se réfèrent donc les uns aux autres et sont reliés. La BDF ne travaille pas avec des niveaux de formation, mais avec des *types de formation*. Comme ces derniers sont classifiés de manière un peu plus précise que les niveaux de formation dans Swissdoc, plusieurs types de formation de la BDF correspondent à un seul niveau de formation dans Swissdoc: un même numéro Swissdoc peut donc être attribué à plusieurs types de formations.

Le tableau suivant présente les correspondances entre les niveaux de formation et les types de formation:

Niveaux de formation dans Swissdoc	Les types de formation dans la BDF
Niveau de formation 3000 (premier chiffre = 3)	Filières de transition (semestres de motivation y.c.) Certificat de l'école obligatoire pour adultes
Niveau de formation 4000 (premier chiffre = 4)	Écoles de culture générale Écoles de maturité gymnasiale Maturité gymnasiale pour adultes Écoles préparatoires/Passerelle
Niveau de formation 5000 (premier chiffre = 5)	Maturité professionnelle post-CFC Certification professionnelle pour adultes Écoles de commerce Écoles de métiers
Niveau de formation 6000 (premier chiffre = 6)	Hautes écoles universitaires – HEU Écoles préparatoires/Passerelle (préparation aux universités et EPF)
Niveau de formation 7000 (premier chiffre = 7)	Brevet fédéral (BF), Diplôme fédéral (DF) Écoles supérieures (ES) Hautes écoles pédagogiques (HEP) (y.c. MAS / DAS / CAS) Hautes écoles spécialisées (HES) (y.c. MAS / DAS / CAS) Formation continue – formations longues (y.c. MAS / DAS / CAS) Écoles préparatoires/Passerelle (préparation aux HES et HEP)
Niveau de formation 9000 (premier chiffre = 9)	Formations continues – cours Cours de langues et séjours linguistiques

Exemple: une rédaction, qui a saisi un cours de langue, voit en consultant le tableau ci-dessus qu'elle doit lui attribuer un numéro Swissdoc du niveau de formation 9000.

8.3.2. Principes fondamentaux: entrées Swissdoc spécifiques et thématiques

La systématique Swissdoc comporte deux types de catégories : tous les diplômes reconnus/protégés par la Confédération ainsi que les BA/MA HES/HEP sont représentés par une entrée spécifique dans Swissdoc. Cela signifie que pour chaque diplôme, il existe une seule entrée spécifique dans Swissdoc. Tandis que les diplômes non reconnus/protégés par la Confédération – les filières universitaires, les diplômes de formation continue, etc. – sont traités de manière thématique dans Swissdoc à travers une entrée thématique correspondante.

Lors de la saisie d'une formation, les rédactions doivent d'abord décider si un numéro Swissdoc spécifique ou thématique doit être attribué. En fonction de ceci, le processus de recherche du numéro correct pour la formation saisie sera différent.

8.3.2.1. Entrées Swissdoc spécifiques

Pour les formations suivantes, resp. les diplômes suivants, il existe un propre numéro Swissdoc *spécifique*: **CFC, AFP, BF, DF, ES, Bachelor HES/HEP, Master HES/HEP**.

Diplômes reconnus et protégés par la Confédération CFC, AFP, BF, DF, ES

Les diplômes reconnus et protégés par la Confédération sont les suivants: CFC, AFP, BF, DF et ES. Pour chacun de ces diplômes, il existe toujours une entrée Swissdoc spécifique. Il **faut donc absolument** toujours leur attribuer ce numéro Swissdoc spécifique.

Exemple d'entrée Swissdoc spécifique pour CFC ou AFP:

[Numéro] XY CFC, formation initiale
5.110.3.0 Constructeur/trice d'éléments en béton préfabriqués CFC, formation initiale.

Exemple d'entrée Swissdoc spécifique pour BF ou DF:

[Numéro] XY BF, préparation à l'examen
7.130.27.0 Chef/fe d'exploitation maraîchère (BF), préparation à l'examen

Si une formation est saisie, et contrairement à ce à quoi on s'attendait, on ne trouve **pas de** numéro Swissdoc correspondant (et attribuable) dans le domaine des diplômes protégés et reconnus par la Confédération (ce qui peut arriver en particulier avec les BF, DF ou ES), il se peut que...

- ...le diplôme correspondant est encore planifié (bien que la communication de l'institution de formation laisse croire qu'il a déjà été approuvé)
- ...le diplôme correspondant a été abrogé
- ...pour les ES: le diplôme correspondant n'est pas réglementé officiellement.

Précisions concernant les non-descripteurs autorisés dans le domaine des CFC, des AFP et des ES³

- Les formations valables pour toutes les orientations/branches/domaines spécifiques/spécialisations d'une formation sont attribuées au *descripteur* correspondant,
 - p. ex. 5.150.6.0 Horticulteur/trice (CFC), formation initiale
- Les formations valables pour un/e seul/e orientation/branche/domaine spécifique/spécialisation sont attribuées/es à un non-descripteur «orientation»/«branche»/«domaine spécifique»/«spécialisation» correspondant.
 - p. ex. 5.150.6.1 Horticulteur/trice (Floriculture) (CFC), formation initiale, orientation
 - p. ex. 7.430.3.4 Technicien/ne dipl. ES en conduite des travaux, spécialisation bâtiment

No SD	5.150.6.0
École	d Gärtnerei EFZ, Grundbildung f Horticulteur/trice CFC, formation initiale i Giardinieri/a AFC, formazione di base
Type de formation	d EFZ, Grundbildung f CFC, formation initiale i AFC, formazione di base
Date de création	16.05.2011
Date de modification	15.11.2011
Remarques	d f i

OD Professions:	0.150.5.0 Horticulteur/trice CFC
-----------------	----------------------------------

Non descripteurs		
No SD	École	Type
5.150.6.1	Horticulteur/trice (Floriculture) CFC, formation initiale	orientation
5.150.6.2	Horticulteur/trice (Plantes vivaces) CFC, formation initiale	orientation
5.150.6.3	Horticulteur/trice (Pépinère) CFC, formation initiale	orientation
5.150.6.4	Horticulteur/trice (Paysagisme) CFC, formation initiale	orientation

No SD	7.430.3.0
École	d Technik HF, Fachrichtung Bauführung f Technique ES, orientation conduite des travaux i Tecnica SSS, specializzazione conduzione di lavori edili
Type de formation	d Mähere Fachschule HF f École supérieure ES i Scuola specializzata superiore SSS
Date de création	09.01.2004
Date de modification	27.10.2015
Remarques	d Titel gemäss neuem Rahmenlehrplan. Altrechtliche Bezeichnungen sind nach wie vor gültig und werden als Klassierungshilfen geführt. Bis alle Lehrgänge das neurechtliche Anerkennungsverfahren durchlaufen haben, sind sowohl altrechtliche als auch neurechtliche Titel im Umlauf. f Dénomination selon le nouveau plan d'études cadre (PEC). Les anciens titres restent valables et figurent ici comme aide au classement. Jusqu'à ce que toutes les filières de formation aient été approuvées selon le nouveau PEC, les anciennes et les nouvelles dénominations sont utilisées. i Denominazione secondo il nuovo Programma quadro d'insegnamento (PQI). I vecchi titoli restano validi e figurano qui quale aiuto per classare. Fin tanto che tutti i nuovi iter di studio non saranno approvati secondo il nuovo PQ, vecchie e nuove denominazioni restano attive.

OD Professions:	0.430.2.0 Technicien/ne dipl. ES en conduite des travaux
-----------------	--

Non descripteurs		
No SD	École	Type
7.430.3.3	Paysagisme ES	aide au classement
7.430.3.4	Technique ES, orientation conduite des travaux, spécialisation bâtiment	spécialisation ES
7.430.3.5	Technique ES, orientation conduite des travaux, spécialisation génie civil	spécialisation ES
7.430.3.6	Technique ES, orientation conduite des travaux, spécialisation jardin et paysage	spécialisation ES
7.430.3.7	Technique ES, orientation conduite des travaux, spécialisation voies de communications (construction de routes)	spécialisation ES
7.430.3.8	Technique ES, orientation conduite des travaux, spécialisation construction en bois	spécialisation ES

Bachelor et master HES et HEP dispensés par les hautes écoles

Pour chaque Bachelor HES/HEP et Master HES/HEP, il doit y avoir un numéro Swissdoc spécifique:

³ Le domaine des cours préparatoires à un BF/DF ne comprend *aucun non-descripteur* qui pourrait être attribué. C'est toujours le descripteur spécifique qui est attribué.

[Numéro] XY HES (Bachelor)
7.130.4.0 Agronomie HES (Bachelor)

[Numéro] XY HES, (Master)
7.723.46.0 Ergothérapie HES (Master)

[Numéro] XY HEP/HES (Bachelor)
7.710.12.0 Enseignement préscolaire HEP/HES (Bachelor)

Certains cas particuliers font exception (par exemple dans le domaine du design, management). De plus, l'équipe Swissdoc ne reçoit pas les informations concernant les HES/HEP du SEFRI comme pour les diplômes protégés par la Confédération, mais l'équipe doit les rechercher elle-même. Il est donc possible qu'une formation soit déjà dispensée, mais qu'aucun numéro Swissdoc ne lui ait encore été attribué.

Le domaine HES et HEP des hautes écoles ne comprend *aucun non-descripteur* qui pourrait être attribué. C'est toujours le descripteur spécifique qui est attribué.

Que faire en l'absence de numéro Swissdoc spécifique?

Les rédactions qui, contrairement à ce à quoi elles s'attendaient, ne trouvent pas de numéros Swissdoc dans le domaine CFC, AFP, BF, DF et ES ou Bachelor et Master HES et HEP sont priées d'envoyer sans faute un message à l'adresse orientation@csfo.ch ou swissdoc@csfo.ch afin que l'équipe Swissdoc puisse en chercher la raison et, le cas échéant, saisir les mutations nécessaires, ou expliquer pour quelle raison aucun numéro n'a encore été attribué.

8.3.2.2. Attribution des numéros spécifiques

Principe de base: pour une donnée d'un diplôme CFC, AFP, BF, DF, ES, BA HES/HEP, MA HES/HEP, il existe un numéro Swissdoc spécifique correct. Une donnée pour l'un de ces diplômes reçoit donc toujours un seul numéro Swissdoc (le bon numéro spécifique). Il n'y a qu'une seule exception à cette règle: si plusieurs diplômes différents sont décrits dans une même donnée (par ex. écoles de métiers et maturité professionnelle), alors plusieurs numéros Swissdoc (un pour chaque diplôme) sont attribués.

Le champ Autocomplete permet de chercher soit par *numéro* Swissdoc, lorsqu'on connaît ce numéro (parce qu'on a auparavant consulté le site Swissdoc, par exemple), soit par *dénomination*. À cet effet, le nom du diplôme reconnu/protégé par la Confédération ou les formations HES sont saisis dans l'onglet « Relations » et l'entrée sélectionnée apparaît:



Si l'on cherche par dénomination, il arrive que plusieurs entrées Swissdoc s'affichent. Exemple: fiche d'un Bachelor HEU en Musique; saisie du terme «musique» dans le champ Autocomplete → toutes sortes d'entrées s'affichent.



Comment savoir quel numéro Swissdoc choisir pour ma fiche? → voir le chapitre 8.3.1. « Principes fondamentaux: relation entre les numéros Swissdoc et les types de formation de la BDF ».

8.3.2.3. Entrées Swissdoc thématiques

Pour les formations suivantes, resp. pour les diplômes suivants, il n'existe pas de numéro Swissdoc spécifique, mais des numéros thématiques: **BA/MA UNI, MAS/DAS/CAS, études postdiplômes ES et formation continue (cours et formations longues).**

Bachelor et Master HEU dispensés par les hautes écoles

Les Bachelor et Master HEU n'ont pas de numéro spécifique par diplôme, mais des numéros par filière. Il s'agit là de numéros *thématiques*, qui peuvent être attribués tant à des filières Bachelor qu'à des filières Master. Ces numéros sont définis de manière ouverte, de sorte à couvrir le domaine thématique de plusieurs formations aux contenus semblables.

6.160.5.0 Géographie
6.827.2.0 Histoire de l'art
6.830.5.0 Philosophie

Précisions concernant les non-descripteurs autorisés dans le domaine Bachelor et Master HEU

- Les formations valables pour toutes les orientations d'une formation sont attribuées au *descripteur*, par ex. 6.830.3.0 Histoire
- Les formations valables pour une seule orientation sont attribuées au *non-descripteur* «orientation U» correspondant,
 - Exemple: la fiche sur le Bachelor en Histoire ancienne de l'Université de Lausanne: 6.830.3.62 Histoire ancienne
 - Exemple: la fiche sur le Bachelor en Logopédie de l'Université de Fribourg: 6.710.3.21 Logopédie

No SD	6.710.3.0
École	d Sonderpädagogik f Pädagogie spezialisierte i Pedagogia specializzata
Type de formation	d Universitäre Studienrichtung U (Bachelor/Master) f Etudes universitaires U (Bachelor/Master) i Studio universitario U (Bachelor/Master)
Date de création	03.12.2003
Date de modification	12.11.2012
Remarques	d f i

GD Professions: 0.710.48.0 Pédagogue spécialisé/e HEP/HES/U

Non descripteurs

No SD	École	Type
6.710.3.20	Pédagogie curative	orientation U
6.710.3.21	Logopédie	orientation U
6.710.3.22	Education spéciale	aide au classement
6.710.3.23	Enseignement spécialisé	aide au classement
6.710.3.24	Education spécialisée	aide au classement

MAS/DAS/CAS

Pour les MAS/DAS/CAS (HEU ou HES), il n'existe pas non plus de numéro par diplôme, mais par *thématique* :

[Numéro] XY HES/U (MAS/DAS/CAS)
7.811.18.0 Communication HES/U (MAS/DAS/CAS)

Pour plus de détails sur le classement des formations MAS/DAS/CAS, voir également l'annexe 4 sur le site www.swissdoc.csfo.ch > Français > News > Annexes.

Études postdiplômes ES (EPD ES)

Les numéros Swissdoc pour les EPD ES sont également saisis de manière thématique:

[Numéro] XY EPD ES (postdiplômes)
7.555.35.0 Automation EPD ES (postdiplômes)

Formations continues: formations longues et cours

Dans le domaine des formations longues et des cours relevant des formations continues (MAS/DAS/CAS **non compris**), les numéros Swissdoc ne sont pas non plus spécifiques. Pour chaque donnée, il faut juger si c'est le bon numéro. Pour les *formations longues*, on choisit un numéro Swissdoc de type 7000, pour les *cours*, un numéro de type 9000 (voir ci-dessus le chapitre 7.1. > champ « Type de formation » pour les définitions):

7.310.6.0 Design textile	}	Formations longues
7.410.7.0 Géomatique		
9.140.4.0 Homéopathie pour animaux	}	Cours
9.220.2.0 Cuisine		

Dans certains cas, des non-descripteurs du type «aide au classement» peuvent aider à attribuer les numéros Swissdoc dans le domaine des formations longues et des cours, en indiquant le descripteur. Exemple: on a saisi une fiche sur un certificat en Leadership de l'ASFC (Association suisse pour la formation des cadres). Si on cherche «Leadership» dans Swissdoc, on obtient trois résultats. Il s'agit là d'aides au classement (voir la capture d'écran). Si on clique sur le non-descripteur, en jaune sur l'écran, l'entrée détaillée du descripteur «7.616.36.0 Conduite de personnel» s'affiche. C'est là le numéro Swissdoc correct pour cette saisie.

Formations: Résultats de la recherche

Recherche plein-texte	leadership	GO
Recherche avancée Règles & exemples		
Résultats de 1 à 3 sur 3	Page 1 sur 1	
No. SD	Désignation	
7.616.36.1	Leadership , aide au classement	
7.616.52.1	Leadership EPD ES (postdiplômes) , aide au classement	
7.616.37.1	Leadership HES/U (MAS/DAS/CAS) , aide au classement	

Que faire en l'absence de numéro Swissdoc thématique?

Si les rédactions ne trouvent pas de numéro Swissdoc adéquat dans le domaine Bachelor et Master HEU, MAS/DAS/CAS, dans celui des cours et des formations longues dans le domaine des formations continues ou dans les EPD ES, il faut absolument qu'elles contactent orientation@csfo.ch ou swissdoc@csfo.ch afin que l'équipe Swissdoc les conseille pour l'attribution du numéro adéquat, ou fasse, le cas échéant, les mutations nécessaires dans Swissdoc.

8.3.2.4. Attribution des numéros thématiques

Si vous recherchez un BA/MA UNI, un MAS/DAS/CAS, une formation continue (cours ou formations longues) ou un EPD ES, la recherche du numéro Swissdoc thématique approprié est un peu plus difficile que pour les formations avec un numéro spécifique, car vous ne devez plus chercher le nom d'un diplôme, mais *selon le thème, respectivement le domaine approprié de la*

formation. Pour ce faire, il est fortement recommandé d'utiliser le site **Internet de Swissdoc** (au lieu de l'Admin) pour vous orienter afin de trouver le numéro thématique approprié. Des conseils de recherche importants sont présentés ci-dessous avec des exemples sur la manière de rechercher et de trouver des numéros Swissdoc thématiques:

Recherchez et trouvez les numéros thématiques de Swissdoc sur le site Internet de Swissdoc:

Types de formation / diplôme	Conseils de recherche sur le site Internet de Swissdoc
BA/MA UNI Formations continues: formations longues Formations continues: cours	1. Recherche libre via le champ de recherche: Dans le répertoire des formations, dans le champ Recherche, entrez le nom de la formation. Swissdoc a-t-il un numéro thématique correspondant? <i>Si aucun résultat n'est obtenu, continuez avec le point 2.</i> 2. Arborescence – avoir la vue d'ensemble: Dans l'arborescence du niveau de formation 6000 (pour les UNI), du niveau de formation 7000 (pour les formations continues > formations longues) ou du niveau de formation 9000 (pour les formations continues > cours), ouvrir dans l'arborescence les groupes et sous-groupes correspondants à la formation. <i>Continuez avec le point 3.</i> 3. Liste systématique: Ouvrir les groupe/s/sous-groupe/s correspondant/s possible/s dans la liste systématique (cliquez sur l'icône de l'arborescence). Voir les entrées Swissdoc sous les groupes sélectionnés: y a-t-il un numéro thématique correspondant qui pourrait être attribué à ma formation ? Pour les formations continues (formations longues / niveau de formation 7000): ne pas regarder les formations avec les diplômes BF, DF, ES, HES.
MAS/DAS/CAS	Recherche ciblée via le champ de recherche: Dans le champ de Recherche, dans le répertoire des Formations, saisissez «MAS/DAS/CAS». Puis, dans la liste affichée avec toutes les formations MAS/DAS/CAS, recherchez un numéro thématique correspondant à la formation.
EPD ES	Recherche ciblée via le champ de recherche: Dans le champ de Recherche, dans le répertoire des Formations, saisissez «EPD ES». Puis, dans la liste affichée avec toutes les formations EPS ES, recherchez un numéro thématique correspondant à la formation.

Exemple de numéros Swissdoc thématiques appropriés par formation:

Formation saisie	Numéro Swissdoc correspondant
Bachelor UNI en Mathématiques appliquées	6.160.9.34 Mathématiques appliquées
Banque MAS	7.615.10.0 Banques, finances HES/U (MAS/DAS/CAS)
Enseignement religieux CAS	7.732.7.0 Théologie HES/U (MAS/DAS/CAS)
Religion et conflit CAS	7.732.7.0 Théologie HES/U (MAS/DAS/CAS)
Droit asiatique des affaires CAS	7.623.3.0 Droit HES/U (MAS/DAS/CAS)
Management de l'immobilier DAS	7.614.17.0 Immobilier HES/U (MAS/DAS/CAS)
Cours de formation continue «Activation et soutien»	9.723.12.0 Activation
Cours de langue «Albanais»	9.861.1.0 Albanais
Allemand comme langue étrangère	9.851.1.0 Allemand comme langue étrangère

Dans la majorité des cas, un numéro Swissdoc est attribué à une formation (pour les exceptions, voir les directives, chapitre 8.3.3.).

Pour certains BA/MA UNI, plusieurs numéros thématiques peuvent être attribués. Il s'agit souvent de formations interdisciplinaires. Exemple: ensemble de données pour une filière d'études interdisciplinaire reliant deux domaines d'études → un numéro par filière d'études, par ex. Bachelor en Pédagogie / Psychologie de l'UNIFR: numéros Swissdoc 6.734.1.0 Psychologie et 6.710.5.0 Sciences de l'éducation.

Il est souvent question de *nouvelles filières* et aussi de *changements de noms* de filières connues. Dans les deux cas, la frontière entre plusieurs domaines d'études est toujours ténue (par ex. le nouveau Master en Religion et culture dans les sociétés contemporaines donné à l'UNI de ZH).

Les rédactions (seulement alémaniques pour le moment) sont priées de transmettre les informations lorsque...

- ...il s'agit d'une *nouvelle* filière d'études, ou
- ...le *nom* d'une filière déjà existante a *changé*

...par le biais d'un e-mail à orientation@csfo.ch avec pour objet «attribution d'un/de numéro/s Swissdoc». Le CSFO vérifie ensuite dans quelles filières d'études (ePerspektiven) la formation doit

figurer sur les pages rédactionnelles d'orientation.ch et donne aux rédactions un feedback sur la saisie des numéros Swissdoc.

8.3.3. Informations générales sur l'attribution de numéros Swissdoc spécifiques et thématiques

Attribution des modules à une formation

Attribuer à un module particulier, qui est saisi dans une fiche séparée, le numéro Swissdoc correspondant, et non le numéro Swissdoc de la formation globale à laquelle il appartient.

Exemples :

- Le MAS en travail social comprend un CAS en finances : attribuer au CAS en finances le numéro Swissdoc de la finance : 7.615.10.0. Banques, finances HES/U (MAS/DAS/CAS).
- Les offres qui présentent un ou deux modules d'un BF/DF, mais qui ne présentent pas tous les modules de préparation à un BF ou à un DF n'ont pas le numéro Swissdoc du BF ou du DF attribué. Par exemple, pour ce type de module « animateur de formation d'adultes » le numéro Swissdoc du domaine doit être attribué : 7.710.9.0 Formation d'adultes mais pas le n° du BF : 7.710.14.0 Formateur/trice (BF), préparation à l'examen. (voir aussi le champ « Types de formation », chapitre 7.1.)

Cas spéciaux

Maturité gymnasiale pour adultes (cf. voir annexe II, à la fin du document)

Cours préparatoires artistiques

- Pour les cours préparatoires après l'école obligatoire (pour les 12ème année Harmos, c'est-à-dire les filières de transition): 3.600.1.0 Cours préparatoire (option artistique)
- Pour les formations qui préparent à l'entrée dans une HES : 7.822.27.0, Formation préparatoire HES, domaines arts visuels, design

Cours de langues / séjours linguistiques

Numéro Swissdoc pour tous les séjours linguistiques: 9.840.2.0

Et attribuer également les numéros Swissdoc des langues apprises correspondantes.

Les numéros Swissdoc des offres des cours de langues et des séjours linguistiques doivent être attribués selon la logique suivante :

- 9.854.0.0: Anglais: aucune offre ne doit être attribuée ici
- 9.854.1.0: Anglais comme langue étrangère: les cours de langues normaux pour les débutants / avancés
- 9.854.2.0: Anglais, cours de diplôme: les offres qui conduisent à un diplôme de langue
- 9.854.3.0: Anglais professionnel: par ex: English Business, BEC
- 9.854.5.0: Anglais pour anglophones: cela va de soi
- 9.854.6.0: Anglais (divers): les offres qui n'ont pas pu être attribuées à d'autres numéros. Cependant, utiliser rarement ce numéro d'attribution.

Précision : plusieurs numéros Swissdoc peuvent être attribués, le cas échéant. Exemple cours de langues qui conduisent au certificat en English Business:

- 9.854.2.0: Anglais, cours de diplôme
- 9.854.3.0: Anglais professionnel

Séjours linguistiques et filière de transition

Si le séjour linguistique est aussi une filière de transition, il faut attribuer au moins deux numéros Swissdoc: un numéro dans les 3000 et un numéro dans les 9000.

Exemple: ID 36568:

- 3.700.3.0 Échange de jeunes
- 9.840.2.0 Séjours linguistiques (agences)
- 9.851.1.0 Allemand comme langue étrangère

Certification professionnelle pour adultes

Pour les formations du domaine de la certification professionnelle pour adultes, le numéro Swissdoc suivant est attribué: 5.000.17.0 Formation professionnelle initiale pour adultes (AFP, CFC).

**Thèmes de formation: vérification des numéros Swissdoc pour toutes les données**

Les recherches effectuées via le filtre «Thèmes de formation» sur orientation.ch sont basées sur les numéros Swissdoc attribués aux formations. Pour que les fiches s'affichent correctement lors de la recherche par filtre, il faut que le numéro Swissdoc correct leur ait été attribué. Un ou plusieurs thème/s de formation est/sont affiché/s sous chaque fiche de la BDF en fonction du ou des numéro/s Swissdoc attribué/s. Après avoir saisi n'importe quelle fiche, lui avoir attribué un numéro Swissdoc et l'avoir enregistrée, il faut donc vérifier le champ «Thèmes de formation» dans l'Admin. Dans les deux cas suivants, l'attribution du numéro Swissdoc doit être vérifiée et ajustée si nécessaire:

- 1) **Aucun thème de formation ne s'affiche.** Cela signifierait que le SdC n'a, par erreur, pas attribué de numéro Swissdoc dans la systématique des thèmes de formation. → *Dans ce cas, il faut l'en informer (orientation@csfo.ch).*
- 2) **Un thème de formation s'affiche, mais il ne semble pas adapté** (le thème «Agriculture» par exemple apparaît pour un cours préparatoire à un BF de créateur/trice de vêtements): le numéro Swissdoc attribué n'est pas correct. Une telle formation sera certes trouvée via le filtre de recherche, mais pas sous le bon thème de formation. → *Ajustez le numéro Swissdoc.*

Domaines d'études / filières d'études: vérification des numéros Swissdoc auprès des formations des hautes écoles

Les recherches effectuées via le filtre **domaines d'études et filières d'études** sur orientation.ch sont basées sur les numéros Swissdoc attribués aux formations. Un ou plusieurs domaine/s d'études ne s'affiche/nt que dans le domaine des hautes écoles en fonction du ou des numéro/s Swissdoc attribué/s. Pour que les fiches des hautes écoles soient correctement affichées via ce filtre de recherche, il est important qu'un numéro Swissdoc correct soit attribué.

Après avoir saisi une fiche du domaine des hautes écoles (Bachelor, Master, MAS/DAS/CAS), lui avoir attribué un numéro Swissdoc et l'avoir enregistrée, le champ « Domaines d'études » doit être vérifié dans l'Admin. Dans les deux cas suivants, l'attribution du numéro Swissdoc doit être vérifiée et dans tous les cas ajustée :

- 1) **Aucun domaine d'études ne s'affiche.** Les raisons suivantes peuvent donner un élément de réponse :
 - a) Le mauvais numéro Swissdoc a été attribué (pas de numéro d'une haute école). Une telle formation ne sera ni affichée dans la recherche préfiltrée des Hautes écoles ni trouvée via le filtre **domaines d'études** bien qu'elle soit saisie dans la base de données → *Ajuster le numéro Swissdoc.*
 - b) Si un numéro Swissdoc est saisi correctement et qu'aucun domaine d'études correspondant n'est affiché dans l'Admin, ceci peut également être dû au fait que le numéro Swissdoc n'a pas été attribué correctement au domaine d'études par le SdC dans la systématique Swissdoc → *dans ce cas, informez le SdC (orientation@csfo.ch)*
- 2) **Un domaine d'études s'affiche mais il ne semble pas adapté** (par ex. le domaine d'études « soins » pour le Bachelor en informatique). Les raisons suivantes indiquent les raisons:
 - a) Un mauvais numéro Swissdoc du domaine des hautes écoles a été attribué. Une telle formation sera certes trouvée via le filtre **domaines d'études** mais bien évidemment sous le mauvais domaine. → *Ajustez le numéro Swissdoc.*
 - b) Si un numéro Swissdoc est saisi correctement et qu'un domaine d'études inadéquat est affiché, c'est parce que le numéro Swissdoc a été attribué à un mauvais domaine d'études par le SdC. → *dans ce cas, informez le SdC (orientation@csfo.ch)*

8.4. La newsletter Swissdoc

Swissdoc est mis à jour en continu, en fonction des évolutions (nouvelles professions, nouvelles filières, etc.). Swissdoc publie dix fois l'an une newsletter, la newsletter Swissdoc, pour informer son public cible de ces mutations. Les rédactions de la BDF doivent s'y abonner et modifier leurs



fiches en fonction des mutations de numéros Swissdoc qui y sont annoncées:
www.swissdoc.csfo.ch > News > Abonnement.

Ces newsletters sont archivées sur le site internet de Swissdoc (News > Archives News > ouvrir la newsletter recherchée).



Chaque newsletter Swissdoc comprend trois parties («Professions», «Formations», «Thèmes généraux»). Seule la partie «Formations» concerne les rédactions de la BDF. Cette partie est à son tour divisée en trois rubriques: «Suppressions», «Nouveautés» et «Modifications».

Dans Swissdoc, les mutations possibles relèvent en général d'un des trois cas de figure suivants:

1. Un nouveau numéro Swissdoc a été saisi (= nouveauté)
2. Un numéro Swissdoc a été supprimé (= suppression)
3. Un numéro Swissdoc a été modifié (= modification)

Chacun de ces cas implique des tâches bien précises pour les rédactions de la BDF, tâches qui sont décrites ci-dessous. Le SdC souhaiterait que les rédactions de la BDF le fasse une fois par mois (à la réception de la newsletter).

8.4.1. Un nouveau numéro Swissdoc a été saisi (= nouveauté)

Plusieurs raisons peuvent expliquer une nouvelle entrée. Pour la BDF, ce sont surtout celles relatives aux *formations des hautes écoles* qui sont importantes: une haute école propose une nouvelle filière Bachelor ou Master, ou prévoit d'en lancer une nouvelle. C'est une nouveauté en Suisse, de sorte qu'il n'y avait pas encore de numéro Swissdoc.

Voici un exemple de nouvelle entrée tiré de la newsletter Swissdoc:

7.450.39.0 **Architecture d'intérieur HES (Master)**
Planifié par la HES-SO.

Tâche des rédactions de la BDF: la rédaction du canton dans lequel la nouvelle formation est donnée ou va être donnée vérifie si elle a déjà saisi une fiche pour cette formation.

- **Si ce n'est pas le cas:** elle saisit une fiche pour cette formation.
- **Si c'est le cas:** elle remplace le numéro Swissdoc erroné figurant sur la fiche existante par le numéro correct.

Exemple: une fiche a été saisie pour le Bachelor HES en droit à la Haute école spécialisée Kalaidos, *avant* que Swissdoc ait saisi un numéro spécifique. Il n'existait donc pas encore de numéro Swissdoc correct pour cette fiche. Quel que soit le numéro qui a été attribué, il n'est pas correct, et doit donc être remplacé.

8.4.2. Une entrée Swissdoc a été supprimée du répertoire des formations (= suppression)

Toute suppression du répertoire des formations implique une tâche pour les rédactions de la BDF. On distingue trois types de suppressions: a) celles sans remplacement, b) celles avec remplacement et c) celles découlant de modifications structurelles de la systématique Swissdoc.

a) Suppression sans remplacement

Dans ce cas, un CFC ou un AFP, un plan d'études cadre ES, un BF ou un DF ou encore une filière (HES ou ES) est supprimé sans être remplacé⁴.

⁴ Les numéros Swissdoc des *professions* CFC, AFP, BF et DF existent toujours dans Swissdoc (avec le type «abrogé»)

Abrogation sans remplacement d'une ordonnance relative à un CFC ou à un AFP:

5.540.4.0 Laboriste (CFC), formation initiale
Le règlement d'apprentissage va être abrogé pour le 01.02.2015.

Abrogation sans remplacement d'un règlement d'examen d'un BF ou d'un DF:

7.634.3.0 Agent/e technique d'exploitation (BF), préparation à l'examen
Le règlement a été abrogé par le SEFRI.

Suppression d'une filière HES ou ES:

7.556.7.0 Microtechniques HES (Master)
La filière n'est plus planifiée.

Abrogation sans remplacement d'un plan d'études cadre ES (pas d'exemple malheureusement)

Tâche des rédactions de la BDF: voir si elles ont des fiches BDF concernées par ces suppressions. Si c'est le cas, les supprimer.

b) Suppression avec remplacement

Une formation est supprimée pour être remplacée par une autre. Ce cas de figure concerne surtout les CFC, AFP, BF et DF, mais est aussi envisageable pour les ES et les HES.

Exemples:

5.561.5.0 Aide en informatique AFP, formation initiale
A été remplacé par 5.561.6.0 Opérateur/trice en informatique CFC, formation initiale.

7.580.10.0 Zingueur/euse (BF), préparation à l'examen
A été remplacé par 7.580.8.0 Electroplaste (BF), préparation à l'examen.

7.622.8.0 Agent/e professionnel/le de protection de personnes et de biens (BF), préparation à l'examen
A été remplacé par 7.622.4.0 Agent/e professionnel/le de sécurité (BF), préparation à l'examen.
[Voir INFOformation&profession du 31.01.2018](#)

Tâche des rédactions de la BDF: voir s'il s'agit de la variante 1 ou de la 2 et prendre les mesures suivantes:

- **Variante 1:** la formation remplaçante existe déjà dans la BDF → supprimer l'ancienne fiche de la BDF.
- **Variante 2:** la formation remplaçante n'existe pas encore dans la BDF → adapter «l'ancienne» fiche à la nouvelle situation (adapter également le numéro Swissdoc).

c) Suppression en raison de modifications structurelles dans la systématique Swissdoc

Il peut arriver, mais c'est rare, qu'un numéro Swissdoc doive être déplacé dans la systématique: il est alors supprimé de l'emplacement A puis réintroduit à l'emplacement B (nouvelle entrée).

Tâche des rédactions de la BDF: modifier le numéro Swissdoc dans la fiche concernée.

8.4.3. Un numéro Swissdoc a été modifié (= modification)

Une entrée Swissdoc peut être modifiée pour plusieurs raisons. Pour la BDF, **ce qui est important:**

- Les diplômes CFC, AFP, BF, DF, ES reconnus/protégés par la Confédération sont soumis à des modifications lorsqu'ils sont édictés.
 - Édition d'un nouveau CFC ou AFP
 - Approbation d'un nouveau BF ou DF
 - Approbation d'un nouveau plan d'études cadre ES
 - Approuvé / en vigueur
 - Changements de titre AFP, CFC, BF, DF, ES
- Les filières HES, HEP sont modifiées dès qu'il y a des changements prévus (XY planifié)
 - Modification prévues d'un titre HES/HEP
 - Filières débutées HES/HEP

Dans tous ces cas, une entrée Swissdoc existante est mise à jour ou modifiée (elle passe, par exemple, de «en consultation» à «approuvée»).



Exemples:

5.580.8.0

Souffleur/euse de verre pour appareils scientifiques CFC, formation initiale

- Désignation modifiée. Avant: Constructeur/trice d'appareils en verre (CFC, règl. ct. BS), formation initiale
 - Remarques effacées. Avant: Ordonnance de formation en procédure d'audition. Le règlement cantonal est prévu d'être remplacé par un CFC réglementé au niveau fédéral. Dénomination prévue: Souffleur/euse de verre pour appareils scientifiques CFC.

Édition nouvel
AFP/CFC

La nouvelle ordonnance de formation professionnelle a été approuvée par le SEFRI et entre en vigueur le 01.03.2019.

7.622.16.0

Instructeur/trice de la protection civile (BF), préparation à l'examen

Le nouveau règlement d'examen a été approuvé par le SEFRI et entre en vigueur le 01.01.2020.

Voir INFOformation&profession du 30.01.2019

Édition nouveau BF/DF

7.230.9.0

Gestion en facility management ES

- Remarques effacées. Avant: Titre officiel selon l'Ordonnance du DEFR concernant les conditions minimales de reconnaissance des filières de formation et des études postdiplômes des écoles supérieures.
 Le plan d'études cadre sera révisé.

Édition d'un nouveau PEC ES

Titre officiel et PEC édicté selon l'Ordonnance du DEFR concernant les conditions minimales de reconnaissance des filières de formation et des études postdiplômes des écoles supérieures.

7.561.25.0

Science des données HES (Bachelor)

- Note effacée. Avant: planifié
 - Remarques effacées. Avant: Il s'agit d'un titre de travail.

La filière proposée à la FHNW a débuté pour la première fois en septembre 2019.

Filière HES démarrée

7.410.9.0

Développement territorial HES (Master)

- Désignation modifiée. Avant: Ingénierie du territoire HES (Master)
 - Ajouté une note: planifié
 - Remarques ajoutées: Il s'agit d'un titre de travail.

Modification de titre HES /
HEP planifié (XY planifié)

Nouveau Master planifié par la HES-SO qui remplace le Master HES en Ingénierie du territoire.

Tâche des rédactions de la BDF: les rédactions de la BDF vérifient si ces modifications concernent directement leur canton (modification du nom d'une filière d'une haute école par ex.) ou si leur canton compte une institution de formation qui propose une nouvelle formation qui a été approuvée (cours préparatoire à un BF ou à un DF, formation ES) ou s'il leur faut modifier le titre de certaines de leurs fiches (cours préparatoire à un BF après une modification du nom, p. ex.).

9. Organes pour l'assurance qualité

9.1. Groupe qualité pour la BDF

Dans chaque région linguistique (DE et FR/IT), un groupe de travail a été constitué pour veiller à la qualité de la BDF. Ce groupe de travail, supervisé par le SdC, a pour tâches principales de contribuer à l'assurance qualité de la saisie des données, au perfectionnement des directives de saisie et au développement des lignes directrices de la base de données des formations, tant au niveau du contenu que de l'Admin/Internet.

- FR/IT : 3 rédacteurs/trices FR + 1 rédacteur/trice IT
- DE : 6 rédacteurs/trices

9.2. Superuser

Le Superuser est opérationnel et s'occupe le cas échéant des détails de la saisie des données de la BDF. Il vérifie et corrige les contenus selon les demandes du SdC.

10. Séances régulières entre rédacteurs/trices

Des rencontres régulières pour chaque région linguistique favorisent la formation des rédactions.

Annexe I: correspondance entre les types de formation et les diplômes

Les deux catégories «Types de formation» et «Diplômes» se réfèrent l'une à l'autre:

- 1) Pour **un type de formation** donné, **un seul diplôme**, resp. **quelques diplômes** sont pris en compte.
Exemple: Si le type de formation «Filières de transition» est attribué, le diplôme qui s'y réfère *ne peut pas* être «Bachelor HES»
- 2) Pour **un diplôme** donné, **un seul type de formation**, resp. **quelques types de formation** sont pris en compte.
Exemple: Si le diplôme «Diplôme d'une école supérieure ES» est attribué, les types de formation « École supérieures ES » et « Formation continue: formations longues » peuvent être attribués
- 3) Si vous attribuez un **type de formation** donné, vous devez attribuer des **types de formation supplémentaires** en fonction du **diplôme attribué**.
Exemple: le type de formation «Haute école pédagogique HEP» et le diplôme «Master of Advanced Studies MAS» sont saisis. Le type de formation «Formation continue: formations longues» doit alors aussi être attribué.

Ces restrictions sont dues aux fonctions de recherche du portail: les résultats de la recherche générale de la BDF ainsi que les sous-recherches sont limitées par les filtres. On s'attend à ce que chaque formation soit répertoriée dans la recherche générale et dans les sous-recherches. Pour ce faire, les types de formation et les diplômes doivent être correctement attribués et coordonnés. Dans les pages suivantes, la correspondance entre les types de formation et les diplômes est représentée sous forme de tableau et complétée par des informations supplémentaires sur les formations correspondantes:

Filières de transition	Diplômes correspondants
Type de formation supplémentaire: Si c'est une filière de transition = séjours linguistiques : attribution du type de formation supplémentaire « Cours de langues / Séjours linguistiques »	- Diplôme / certificat de l'institution de formation <i>ou</i> - Diplôme d'une association professionnelle <i>ou</i> - Attestation / certificat de cours (si aucun diplôme n'est connu pour de « petites offres ») <i>ou</i> - Diplôme de langue (si c'est une filière de transition = séjours linguistiques)
Écoles de métiers + Écoles de commerce	Diplômes correspondants
Important: ces deux types de formation incluent également les écoles d'informatique Type de formation supplémentaire: Pour les formations destinées aux adultes : attribution du type de formation supplémentaire « Certification professionnelle pour adultes ». Attribuer les formations suivantes aux deux types de formation: - Formation professionnelle initiale en école - Formation professionnelle initiale raccourcie - Formation de rattrapage art. 31: formation complémentaire dans le cadre de la procédure de validation	- Certificat fédéral de capacité CFC <i>ou</i> - Attestation fédérale de formation professionnelle AFP <i>Le cas échéant, également:</i> - Maturité professionnelle <i>Le cas échéant, également: (par ex. en plus de la préparation au CFC, un diplôme d'une Association peut également être acquis):</i> - Diplôme d'une association professionnelle

- Formation de rattrapage art. 32: préparation à la procédure de qualification - Formation de rattrapage art. 31 ou 32: formation générale - AUCUNE procédure de validation - Institution <i>publique</i> de la formation initiale en école: écoles de commerce, écoles d'informatique - Institution <i>privée</i> de la formation initiale en école: écoles de commerce privées → attention: prérequis = préparation au CFC	<i>ou</i> Diplôme / certificat de l'institution de formation
Écoles de culture générale	Diplômes correspondants
---	- Certificat de culture générale <i>et / ou</i> - Maturité spécialisée
Écoles de maturité gymnasiale	Diplôme correspondant
---	Maturité gymnasiale
Maturité gymnasiale pour adultes	Diplôme correspondant
Type de formation supplémentaire: Pour toutes les formations de ce type de formation: attribution du type de formation supplémentaire « Formation continue: formations longues »	Maturité gymnasiale
Maturité professionnelle post-CFC	Diplôme correspondant
Type de formation supplémentaire: Pour toutes les formations de ce type de formation: attribution du type de formation supplémentaire « Formation continue: formations longues » Attribuer la formation suivante: Préparation à la maturité post-CFC	Maturité professionnelle
Écoles préparatoires / Passerelle	Diplômes correspondants
Attribuer les formations suivantes: - Cours préparatoires pour les hautes écoles: <i>Préparation HES: cours préparatoire dans le domaine artistique</i> (attention: n'attribuer AUCUN cours préparatoire dans le domaine artistique avant la formation professionnelle initiale → filières de transition) <i>Préparation HEU:</i> cours préparatoire mathématiques, physique, langues, etc. <i>Préparation HEP</i> - Cours préparatoires pour l'examen Passerelle - Cours préparatoires pour les écoles supérieures	Cours préparatoire pour les hautes écoles et les ES: - Diplôme / certificat de l'institution de formation Cours préparatoires pour l'examen Passerelle: - Examen complémentaire passerelle (maturité professionnelle / spécialisée – HEU/HEP)

Brevet fédéral BF, Diplôme fédéral DF Type de formation supplémentaire: Pour toutes les formations de ce type de formation: attribution du type de formation supplémentaire «Formation continue: formations longues» Attribuer les formations suivantes: Ce type de formation se réfère exclusivement aux formations qui décrivent l'<i>ensemble</i> du cours préparatoire d'un BF/DF, PAS les modules individuels dans le cadre de la préparation à un BF/DF (= formation continue: formations longues)	Diplômes correspondants - Brevet fédéral examen professionnel EP <i>ou</i> - Diplôme fédéral examen professionnel supérieur EPS <i>Le cas échéant, également:</i> - Diplôme / certificat de l'institution de formation <i>ou</i> - Diplôme d'une association professionnelle
Écoles supérieures ES Types de formation supplémentaires: Formation continue: formations longues	Diplômes correspondants - Diplôme école supérieure ES <i>ou</i> - Études postdiplômes ES <i>ou</i> - Cours postdiplôme ES
Hautes écoles spécialisées HES Type de formation supplémentaire: Pour les MAS/DAS/CAS: attribution du type de formation supplémentaire «Formation continue: formations longues»	Diplômes correspondants - Bachelor HES <i>ou</i> - Master HES <i>ou</i> - MAS/DAS/CAS <i>ou</i> - Diplôme / certificat de l'institution de formation (pour les formations continues: formations longues), <i>ou</i> - Attestation / certificat de cours (pour les formations continues: cours > 10 jours de présence resp. > 200 heures de travail resp. > 20 jours de travail)
Hautes écoles pédagogiques HEP Types de formation supplémentaires: Pour les diplômes d'enseignement du niveau secondaire II: attribution du type de formation supplémentaire «Formation continue: formations longues»: - Diplôme d'enseignement des branches de maturité gymnasiale - Diplôme / certificat d'enseignement des branches de maturité professionnelle - Diplôme / certificat d'enseignement pour les écoles professionnelles Pour les MAS/DAS/CAS: attribution du type de formation supplémentaire «Formation continue: formations longues»	Diplômes correspondants - Diplôme d'enseignement des branches de maturité gymnasiale <i>et/ou</i> - Diplôme / certificat d'enseignement des branches de maturité professionnelle <i>ou</i> - Diplôme / certificat d'enseignement pour les écoles professionnelles <i>ou</i> - Bachelor HEP <i>ou</i> - Master HEP <i>ou</i>

	- MAS/DAS/CAS <i>ou</i> - Diplôme / certificat de l'institution de formation (pour les formations continues: formations longues), <i>ou</i> - Attestation / certificat de cours (pour les formations continues: cours > 10 jours de présence resp. > 200 heures de travail resp. > 20 jours de travail)
Hautes écoles universitaires HEU Types de formation supplémentaires: Pour les diplômes d'enseignement du niveau secondaire II : attribution du type de formation supplémentaire « Formation continue: formations longues »: - Diplôme d'enseignement des branches de maturité gymnasiale - Diplôme / certificat d'enseignement des branches de maturité professionnelle - Diplôme / certificat d'enseignement pour les écoles professionnelles Pour les MAS/DAS/CAS : attribution du type de formation supplémentaire « Formation continue: formations longues »	Diplômes correspondants - Bachelor HEU <i>ou</i> - Master HEU <i>ou</i> - MAS/DAS/CAS <i>ou</i> - Diplôme / certificat de l'institution de formation (pour les formations continues: formations longues), <i>ou</i> - Attestation / certificat de cours (pour les formations continues: cours > 10 jours de présence resp. > 200 heures de travail resp. > 20 jours de travail) <i>ou</i> - Diplôme d'enseignement des branches de maturité gymnasiale <i>et/ou</i> - Diplôme / certificat d'enseignement des branches de maturité professionnelle <i>ou</i> - Diplôme / certificat d'enseignement pour les écoles professionnelles
Formation continue: cours ---	Diplôme correspondant Attestation / certificat de cours (pour les formations continues: cours > 10 jours de présence resp. > 200 heures de travail resp. > 20 jours de travail)
Formation continue: formations longues Types de formation supplémentaires: En fonction de la formation spécifique, attribuer également l'un des types de formation suivants: - Maturité gymnasiale pour adultes - Maturité professionnelle post-CFC - Brevet fédéral BF, Diplôme fédéral DF - Hautes écoles pédagogiques HEP (pour les diplômes d'enseignement du niveau secondaire II et MAS/DAS/CAS) - Hautes écoles universitaires HEU (pour les diplômes d'enseignement du niveau secondaire II et MAS/DAS/CAS)	Diplômes correspondants - Diplôme d'une association professionnelle <i>ou</i> - Diplôme / certificat de l'institution de formation <i>ou</i> - MAS/DAS/CAS <i>ou</i> - Études postdiplômes école supérieure ES <i>ou</i>

• Hautes écoles spécialisées (pour les MAS/DAS/CAS) • Écoles supérieures ES Attribuer aussi les formations suivantes: • Modules BF / DF	• Cours postdiplôme ES (si la durée est supérieure à 10 jours de présence ou si elle est supérieure à 10 ECTS ou si elle est d'au moins 200 heures de travail ou d'au moins 20 jours de travail) <i>ou</i> • Diplôme de langue <i>ou</i> • Maturité gymnasiale (si maturité gymnasiale pour adultes) <i>ou</i> • Maturité professionnelle (si maturité professionnelle post-CFC) <i>ou</i> • Brevet fédéral examen professionnel EP <i>ou</i> • Diplôme fédéral examen professionnel supérieur EPS <i>ou</i> • Diplôme d'enseignement des branches de maturité gymnasiale <i>et/ou</i> • Diplôme / certificat d'enseignement des branches de maturité professionnelle <i>ou</i> • Diplôme / certificat d'enseignement pour les écoles professionnelles
--	--

Cours de langues / Séjours linguistiques	Diplôme correspondant
Types de formation supplémentaires: Si c'est un séjour linguistique = filière de transition: attribution du type de formation supplémentaire «Filières de transition».	• Diplôme de langue

Certification professionnelle pour adultes	Diplômes correspondants
Types de formation supplémentaires: Toujours attribuer aussi les types de formation suivants: • Écoles de métiers • Écoles de commerce Attribuer les formations suivantes: • Formation professionnelle initiale en école pour adultes • Formation professionnelle initiale raccourcie pour adultes • Formation de rattrapage art. 31: formation complémentaire dans le cadre de la procédure de validation • Formation de rattrapage art. 32: préparation à la procédure de qualification • Formation de rattrapage art. 31 ou 32: formation générale • AUCUNE procédure de validation • Institution <i>publique</i> de la formation initiale en école pour adultes: écoles de commerce, écoles d'informatique • Institution <i>privée</i> de la formation initiale en école pour adultes: écoles de commerce privées → attention: prérequis = préparation au CFC	• Certificat fédéral de capacité CFC <i>ou</i> • Attestation fédérale de formation professionnelle AFP <i>Le cas échéant, également:</i> • Maturité professionnelle <i>Le cas échéant, également: (par ex. en plus de la préparation au CFC, un diplôme d'une Association peut également être acquis):</i> • Diplôme d'une association professionnelle <i>ou</i> • Diplôme / certificat de l'institution de formation

Certificat de l'école obligatoire pour adultes	Diplôme correspondant
---	• Certificat de l'école obligatoire

Annexe II: attribution des données (types de formation, diplômes et numéros Swissdoc) aux maturités professionnelles, maturités gymnasiales et écoles de culture générale

a) Maturité professionnelle

Première voie de formation		
Préparation à l'examen d'entrée / préparation aux cours de maturité professionnelle (APRÈS la formation professionnelle initiale obligatoire)		
Types de formation	Diplômes	Numéros Swissdoc
Filières de transition	- Diplôme / certificat de l'institution de formation ou - Diplôme d'une association professionnelle ou - Attestation / certificat de cours (si aucun diplôme n'est connu pour de « petites offres »)	3.100.1.0 Préparation aux écoles de maturité (gymnasiale, spécialisée, professionnelle) et 5.000.3.0 Maturité professionnelle, 1re voie de formation
Préparation à la maturité professionnelle au sein de la formation professionnelle initiale		
Types de formation	Diplômes	Numéros Swissdoc
N'apparaît pas séparément dans la BDF		
Deuxième voie de formation		
Préparation à l'examen d'entrée / préparation aux cours		
Types de formation	Diplômes	Numéros Swissdoc
Formation continue: cours	Attestation / certificat de cours	5.000.15.0 Maturité professionnelle, 2e voie de formation et 9.000.2.0 Cours de soutien (cours de rattrapage)
Cours de préparation à la maturité professionnelle post-CFC		
Maturité professionnelle post-CFC Attribution supplémentaire du type de formation «Formation continue: formations longues»	Maturité professionnelle	5.000.15.0 Maturité professionnelle, 2e voie de formation

b) Maturité gymnasiale

Première voie de formation		
Préparation à l'examen d'entrée / préparation à la formation gymnasiale (APRÈS la formation professionnelle initiale obligatoire)		
Types de formation	Diplômes	Numéros Swissdoc
Filières de transition	- Diplôme / certificat de l'institution de formation ou - Attestation / certificat de cours (si aucun diplôme n'est connu pour de « petites offres »)	3.100.1.0 Préparation aux écoles de maturité (gymnasiale, spécialisée, professionnelle)

Formation gymnasiale		
Types de formation	Diplômes	Numéros Swissdoc
Maturité gymnasiale	Maturité gymnasiale	4.100.1.0 Lycée et gymnase reconnu délivrant la maturité gymnasiale <i>ou</i> 4.200.1.0 Lycée et gymnase préparant aux examens externes de maturité gymnasiale <i>et, si c'est le cas</i> 4.600.1.0 Maturité gymnasiale pour sportifs/ives et artistes
Deuxième voie de formation		
Préparation à l'examen d'entrée / préparation à la formation gymnasiale		
Types de formation	Diplômes	Numéros Swissdoc
Formation continue: cours	Attestation / certificat de cours	9.000.2.0 Cours de soutien (cours de rattrapage)
Formation gymnasiale		
Types de formation	Diplômes	Numéros Swissdoc
Maturité gymnasiale pour adultes Attribution supplémentaire du type de formation «Formation continue: formations longues»	Maturité gymnasiale	4.500.1.0 Maturité gymnasiale, 2e voie de formation <i>et</i> 4.100.1.0 Lycée et gymnase reconnu délivrant la maturité gymnasiale <i>ou</i> 4.200.1.0 Lycée et gymnase préparant aux examens externes de maturité gymnasiale <i>et, si c'est le cas</i> 4.600.1.0 Maturité gymnasiale pour sportifs/ives et artistes

c) Écoles de culture générale

Première voie de formation		
Préparation à l'examen d'entrée / préparation à l'école de culture générale (APRÈS la formation professionnelle initiale obligatoire)		
Types de formation	Diplômes	Numéros Swissdoc
Filières de transition	- Diplôme / certificat de l'institution de formation <i>ou</i> - Attestation / certificat de cours (si aucun diplôme n'est connu pour de « petites offres »)	3.100.1.0 Préparation aux écoles de maturité (gymnasiale, spécialisée, professionnelle)

Formation à l'école de culture générale		
Types de formation	Diplômes	Numéros Swissdoc
Écoles de culture générale	- Certificat de culture générale <i>et / ou</i> - Maturité spécialisée	4.700.1.0 École de culture générale (ECG) <i>et / ou</i> 4.700.2.0 Maturité spécialisée
Deuxième voie de formation		
Préparation à l'examen d'entrée / préparation à l'école de culture générale		
Types de formation	Diplômes	Numéros Swissdoc
Formation continue: cours	Attestation / certificat de cours	9.000.2.0 Cours de soutien (cours de rattrapage)
Formation à l'école de culture générale		
Types de formation	Diplômes	Numéros Swissdoc
Écoles de culture générale	- Certificat de culture générale <i>et / ou</i> - Maturité spécialisée	4.700.1.0 École de culture générale (ECG) <i>et / ou</i> 4.700.2.0 Maturité spécialisée